



Élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Allier Aval

Détail des mesures du SAGE Allier
Aval - version de Janvier 2012



Liste des mesures

1.1.1 Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par la commission Inter-SAGE Allier aval / Sioule (SDAGE 6E-2)	9	1.3b.4 Améliorer l'efficience des systèmes d'irrigation	22
1.1.2 Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages	10	1.3b.5 Recourir à des baux environnementaux "irrigation"	23
1.1.3 Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise	11	1.3c.1 Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme	24
1.1.4 Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE	12	1.3d.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau	25
1.1.4bis Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE	13	2.1.1 Elaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements	26
1.2.1 Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)	14	3.1.1 Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant	27
1.2.2 Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable	15	3.1.2 Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier	28
1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval	16	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010)	29
1.3a.1 Améliorer les performances des réseaux AEP selon les objectifs du SDAGE 7B-3	17	3.2.2 Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation , les mesures d'organisation existantes et entretenir la mémoire du risque	30
1.3a.2 Développer les pratiques économes dans les collectivités	18	3.3.1 Faciliter la finalisation, révision des PPRI et harmonisation des PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1)	31
1.3b.1 Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau	19	3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI	32
1.3b.2 Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau	20	3.4a.2 Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière	33
1.3b.3 Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques	21	3.4a.3 Restaurer les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE en cohérence avec la restauration de l'espace de mobilité (Enjeu 8 Dynamique fluviale)	34

3.4a.3bis Instauration des champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE en cohérence avec la restauration de l'espace de mobilité (Enjeu 8 Dynamique fluviale)	35	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant	47
3.4b.1 Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales	36	4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)	48
3.4b.2 Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le ruissellement en zone agricole	37	4.3a.5 Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale	49
3.4b.3 Identifier les zones naturelles d'infiltration et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme	38	4.3a.6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)	50
3.4b.4 Promouvoir le développement des schémas directeurs d'eaux pluviales dans les communes de plus de 5000 habitants	39	4.3a.7 Mettre en place des solutions d'aménagement pour les voies routières et ferrées présentant un risque de pollution pour la nappe	51
3.4c.1 Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures organisationnelles en entreprise/dans les services selon leur vulnérabilité	40	4.3b.1 Améliorer les contrôles de la qualité de la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable	52
3.4c.2 Favoriser et accompagner les communes inférieures à 2000 habitants pour l'élaboration et la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	41	4.3b.2 Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque	53
4.1a.1 Faire émerger des plans d'actions visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires	42	4.3b.3 Synthétiser la communication sur les données de la qualité de la nappe alluviale	54
4.1b.1 Identifier des captages les plus stratégiques, outre ceux déjà identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et mettre en place un programme d'actions sur leur aire d'alimentation	43	5.1.1 Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie)	55
4.2.1 Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise	44	5.1.2 Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire	56
4.3a.1 Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale	45	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries)	57
4.3a.2 Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate	46		

5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux	58	5.2c.2 Informer les particuliers, les collectivités et les professionnels sur l'usage des produits phytosanitaires	71
5.2a.3 Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités de traitement et les niveaux de traitement des stations	59	5.2c.3 Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route	72
5.2a.3bis Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités de traitement et les niveaux de traitement des stations	60	5.2c.4 Développer des techniques alternatives de traitement par les collectivités et les agriculteurs	73
5.2a.4 Favoriser la prise de compétence des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) en matière de mise aux normes	61	5.2d.1 Etudier l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du SAGE et mieux connaître leur mode de transfert	74
5.2a.5 Sensibiliser les particuliers et les collectivités sur l'assainissement et les rejets polluants	62	5.2d.2 Réhabiliter et confiner les sites contaminés par des micropolluants	75
5.2b.1 Préserver et restaurer les haies et la ripisylve	63	5.3a.1 Améliorer le dispositif de suivi existant	76
5.2b.2 Mettre en place des dispositifs enherbés (fossés enherbés, bandes enherbées)	64	5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue	77
5.2b.3 Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables	65	5.3b.1 Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires	78
5.2b.4 Inciter l'installation d'abreuvoirs et limiter les accès aux cours d'eau par les animaux d'élevage dans les secteurs sensibles	66	5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées	79
5.2b.5 Améliorer le stockage, la gestion des effluents, envisager des systèmes alternatifs et mettre aux normes les bâtiments d'élevage.	67	5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve	80
5.2b.6 Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur	68	5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes	81
5.2b.6bis Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur	69	5.3b.5 Renaturation des cours d'eau en zone urbaine	82
5.2c.1 Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018"(SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires	70	5.3b.6 Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve	83

5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité	84	5.3e.6 Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion des obstacles à la continuité écologique	95
5.3c.2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement	85	6.1a.1 Définir, inventorier les têtes de bassin versant et leurs modalités de gestion (SDAGE 11A-1)	96
5.3c.3 Favoriser, informer et former les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion des étangs	86	6.1b.1 Assurer une cohérence des financements publics mis en place pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des têtes de bassin versant	97
5.3c.4 Cibler les programmes de contrôle des plans d'eau sur les secteurs prioritaires	87	6.1b.2 Étudier la possibilité et envisager l'instauration de nouvelles sources de financements (liées au loisir et au tourisme)	98
5.3c.5 Analyse des impacts cumulés significatifs de la création des plans d'eau d'une taille < 1000 m2 (seuil de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau) avant la création	88	6.1c.1 Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de BV (SDAGE 11 A-2)	99
5.3c.6 Limiter la création de plans d'eau dans les secteurs à forte densité ou suivant la sensibilité du milieu	89	6.1c.2 Favoriser l'émergence de gestionnaires ou de structures porteuses sur les zones non couvertes par les politiques de gestion	100
5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau	90	6.2f.1 Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage	101
5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle	91	6.2g.1 Sensibiliser la population, les élus et les collectivités aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant	102
5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique	92	6.3a.1 Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation et les sources de pollution au sein des bassins d'alimentation des lacs	103
5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages	93	6.3a.2 Mise en place de zones tampons (pour le phosphore, les nitrates, et les sédiments) juste en amont du lac	104
5.3e.5 Limiter la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique lorsque le taux d'étagement ou d'autres indicateurs de densité d'ouvrages sont déjà importants (nombre, hauteur de chute)	94	7.1a.1 Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire promouvoir des outils sur des zones où ils seraient nécessaires (notamment les zones humides)	105
		7.1b.1 Développer des actions d'éducation à l'environnement spécifiques à l'eau en cohérence avec le plan biodiversité de la région Auvergne	106

7.1b.2 Informer, sensibiliser les propriétaires et les usagers sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité	107	7.3a.2 Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées	117
7.2a.1 Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes en assurant l'application des dispositions du SDAGE concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole (9C-1 à 9C-5) et réviser les plans de gestion piscicole le cas échéant	108	7.3a.3 Améliorer les connaissances concernant la contamination et la prolifération des espèces envahissantes existantes et potentiellement à risque	118
7.2b.1 Sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques d'exploitation respectueuses des espèces et des milieux aquatiques et humides	109	7.3b.1 Sensibiliser les commerçants au risque d'invasion des milieux naturels par les espèces exotiques mises en vente pouvant passer par la rédaction d'une charte	119
7.2b.2 Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production (notamment résineux) et les écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)	110	7.3b.2 Sensibiliser le grand public sur les risques de l'introduction d'espèces végétales envahissantes	120
7.2b.3 Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)	111	7.4b.1 Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme les corridors biologiques existants (milieux aquatiques, humides, ripisylves) afin de les préserver et les maintenir	121
7.2b.4 Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements	112	7.4b.2 Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique (prendre en compte la notion de corridor dans l'étude d'impact)	122
7.2b.5 Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier	113	7.5a.1 Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE	123
7.2c.1 S'assurer que les remises en état prévues pour les sites encore exploités ou les nouveaux respectent la préservation du milieu naturel et la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8	114	7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme	124
7.2c.2 Réhabiliter les anciennes gravières, maintenues en eau, dans un souci de préservation du milieu naturel et de la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8	115	7.5a.3 Garantir la protection des zones humides en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer (notamment du drainage)	125
7.3a.1 Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces envahissantes en s'appuyant sur le GRAPEE existant	116	7.5a.4 Favoriser l'acquisition foncière des zones humides par les collectivités ou les associations	126
		7.5a.5 Mettre en place une analyse de l'incidence des projets sur les zones humides (même en-dessous des seuils de déclaration)	127

7.5b.1 Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial,...) (SDAGE 8B)	128	7.6b.1bis Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire (assainissement, économie d'eau) , à aménager les sites avec pour objectif la préservation des sites en canalisant la fréquentation	139
7.5b.2 Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets	129	7.6b.2 Information du public in situ et notamment sur les anciennes gravières réhabilitées (en lien avec mesures de l'Enjeu 3 Crues & Enjeu 8 Dynamique fluviale)	140
7.5c.1 Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides	130	8.1.1 Préserver l'espace de mobilité optimum	141
7.6a.1 Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme (fréquentation, pratiques, offres, etc...)	131	8.1.2 Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public	143
7.6a.1bis Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme (fréquentation, pratiques, offres, etc...)	132	8.1.3 Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires	144
7.6a.2 Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu	133	8.1.4 Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE	145
7.6a.2bis Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu	134	8.1.5 Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)	146
7.6a.3 Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles	135	8.1.5bis Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)	147
7.6a.3bis Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles	136	8.1.6 Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale	148
7.6a.4 Canaliser la fréquentation motorisée voire l'interdire sur les secteurs sensibles (accompagner les maires pour la prise d'arrêtés municipaux)	137	8.1.7 Informer et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive	149
7.6b.1 Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire (assainissement, économie d'eau) , à aménager les sites avec pour objectif la préservation des sites en canalisant la fréquentation	138	8.2.1 Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum	150
		8.2.2 Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire	151
		8.2.3 Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration	152

8.3.1 Accompagner le transfert de propriété du Domaine Public Fluvial et de la compétence gestion à une collectivité et établir les principes de gestion du Domaine Public Fluvial	153
8.4.1 Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières	154
8.4.2 Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières (protection, comblement, capture par la rivière, etc....)	155

Nom de la mesure	1.1.1 Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par la commission Inter-SAGE Allier aval / Sioule (SDAGE 6E-2)		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.1 Maîtriser les prélèvements		

Lien avec SDAGE ou PDM	6E-2 (SDAGE) : Des schémas de gestion peuvent être élaborés pour les masses d'eau des NAEP afin de préciser les prélèvements autres que pour l'alimentation en eau potable par adduction publique qui peuvent être permis à l'avenir	Type(s) de mesure	C. ORG. REG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. La ressource de la Chaîne des Puys constitue une des ressources stratégique du bassin. Sa gestion doit faire partie des priorités du SAGE pour assurer une gestion durable de la ressource en eau pour le territoire (SDAGE 6E-2).	Socle	
Secteur géographique	Masse d'eau n°4099		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels		

Description de l'action	<p>La nappe souterraine de la Chaîne des Puys est classée par le SDAGE comme nappe réservée à l'eau potable. La mise en place d'un schéma de gestion NAEP nécessite :</p> <ol style="list-style-type: none"> d'organiser une commission inter-SAGE qui décidera des modalités d'élaboration du plan de gestion de la NAEP Chaîne des Puys (groupe de travail et travail de l'animateur) ; l'élaboration du schéma de gestion. Il sera réalisé à partir de l'étude CETE Lyon-BRGM (2009) et de l'étude des Débit Minimum Biologique réalisée par ECOGEA 2009. <p>Pour rappel, ce schéma vise à préciser les prélèvements autres que pour l'alimentation en eau potable par adduction publique qui peuvent être permis à l'avenir. En absence de ce schéma de gestion, les nouveaux prélèvements pouvant être autorisés seront exclusivement destinés à l'alimentation par adduction publique. Ce schéma analysera également l'évolution prévisible des prélèvements et leurs impacts à moyen terme sur l'équilibre quantitatif de la nappe.</p> <p>Remarque : cette mesure ne concerne que la masse d'eau n°4099 qui est prioritaire. Il existe 3 autres masses d'eau en NAEP Chaîne des Puys (ME° 4098, 4097, 4096). Par la suite des études complémentaires seront menées sur ces 3 masses d'eau pour savoir s'il est nécessaire de réaliser un schéma ou non sur ces masses d'eau.</p>
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : -

A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Commission inter-SAGE	Partenaires	Collectivités territoriales, syndicats d'eau, Agence de l'eau, BRGM, entreprises de distribution d'eau, chambres consulaires
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût moyen d'une étude permettant d'élaborer le schéma de gestion + Coût supplémentaire éventuel pour mettre en place un outil permettant de simuler les impacts de scénarios de prélèvements sur la ressource en eau à partir des travaux réalisés par CETE Lyon-BRGM et par ECOGEA Animation de la mesure estimé à 1/10 d'ETP par an			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen pour l'étude (schéma + scénarios)	20000 €	1 étude (s)	20000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,042 ETP 18 an(s)	1932 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la gestion durable de la ressource en eau en maîtrisant les prélèvements par rapport à la ressource disponible dans la nappe de la Chaîne des Puys.
---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Gestion intégrée et durable de la ressource	-
Économique	Possibilité d'autoriser des activités d'embouteillage.	-
Environnemental	Préservation de l'état des eaux souterraines de la Chaîne des Puys	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.1.2 Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.1 Maîtriser les prélèvements		

Lien avec SDAGE ou PDM	09E1 (Pdm) : Mettre en place une gestion volumétrique collective	Type(s) de mesure	C. ORG. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Pour satisfaire l'enjeu, il est nécessaire de définir des règles de partage de la ressource en eau, basées sur une connaissance fine de la demande des milieux (DMB) et des usages du bassin	Socle	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Tous les usages préleveurs		

Description de l'action	<p>1. Réaliser une étude de définition des volumes prélevables par unités de gestion selon des méthodes existantes pour tous les affluents de l'Allier. Il s'agit d'estimer le volume qui peut être prélevé par les activités humaines afin de maintenir un débit supérieur au Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) 4 années sur 5. Ces études devront prendre en compte les Débits Minimum Biologiques (DMB) - définis par sous-bassin - et la demande actuelle et futures des usages préleveurs (pouvant être évaluée à l'échelle du SAGE). REMARQUES : a- Le débit de l'Allier étant soutenu par le barrage de Naussac, la pertinence d'une gestion volumétrique est à étudier (gestion par débit potentiellement plus adaptée). Il est proposé de rattacher ce point de débat à la mesure 1.2.1. b- Une étude des volumes prélevables a été menée par la DREAL Auvergne sur le département de l'Allier.</p> <p>2. Attribuer en pourcentage les volumes prélevables par usage (cf. Guide SAGE publié par le Ministère de l'Ecologie en 2008);</p> <p>3. Lorsque le débit est inférieur à certain seuils prédéfinis : règlementer les prélèvements selon des dispositions préétablies (voir mesure 2.2.1)</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Acceptabilité faible d'une réduction des autorisations de prélèvements par les usagers concernés. Les études volumes prélevables sont terminées dans le département de l'Allier. Elles sont révisées tous les 6 ans. <u>Préconditions</u> : -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE (pilotage des études préalables), Collectivités territoriales, Services de l'état, Etablissement Public Loire, Agence de l'eau, organismes professionnels agricoles
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure + potentiellement assurer la maîtrise d'ouvrage pour les études préalables (DMB, demande en eau des usages)		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	<p>D'après le catalogue des coûts de l'AERMC et références ACTeon/Asconit : Définition des DMB : 8 500€/bassin, étude "besoin future des usages" : 20000€, définition des volumes prélevables : 60000€/bassin Une étude sur le département de l'Allier ayant déjà été réalisée, seule une étude complémentaire sur le Puy de Dôme et une homogénéisation sur l'ensemble du BV est nécessaire. Estimation du suivi et du pilotage de l'étude = 1/2 ETP</p>			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen pour une étude	88500 €	1 étude (s)	88500 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation interdépartementale de la mesure	70000 €	0,5 ETP 1 an(s)	35000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la gestion durable de la ressource en eau en ajustant les prélèvements à la ressource disponible par bassin versant.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	? Prise en compte des enjeux du territoire et des besoins environnementaux ? Recherche du principe d'égalité entre usagers du territoire ? Maintien d'une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la ressource en eau	Source de tensions par rapport à certains usages préleveurs
Économique	-	Manque à gagner pour certains usages préleveurs. Coût des études.
Environnemental	Permet d'optimiser la répartition de la quantité d'eau disponible par sous-bassin	-

Liens potentiels avec d'autres actions	<p>1.2.1. Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes hors du SAGE Allier Aval.</p> <p>2.1.1. Elaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements</p>
--	---

Nom de la mesure	1.1.3 Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.1 Maîtriser les prélèvements		

Lien avec SDAGE ou PDM	09E1 (Pdm) : Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	Type(s) de mesure	C. ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Aucun		

Description de l'action	<p>1. Diagnostic le réseaux de stations non suivies à ce jour, afin de savoir si elles peuvent ou non être remises en service.</p> <p>2. Définir de nouveaux points de références et les objectifs associés à ces stations.</p> <p>3. Suivre les stations.</p> <p>Remarque : a- Les anciennes stations de pompage pourraient être réhabilitées en nouveaux points nodaux. Il s'agira dans un premier temps de faire le diagnostic des anciennes stations de pompage.</p> <p>- b Le réseau ROCA (réseau d'observatoire de crise des asscs) - prochainement remplacer par le réseau ONDE pourrait également être pris en compte dans cette mesure surtout pour satisfaire l'enjeu 2 (préparer la crise en cas d'étiage sévère).</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre :</u> Pas de contrainte particulière. La couche SIG du réseau ROCA et les précisions sur son fonctionnement sont accessibles auprès des services de l'Etat DREAL, DDT.</p> <p><u>Préconditions :</u> -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Pas d'étude supplémentaire, l'identification des besoins en termes de réseau de suivi supplémentaire sera intégrée dans l'étude de définition des volumes maximums prélevables (mesure 1.1.2) Coût moyen d'une station de suivi : 5 000 €. Le nombre de stations nécessaire est à ajuster en fonction des résultats de la mesure 1.1.2 Coût de fonctionnement : 1 agent des services de l'état pour le suivi du réseau à temps plein (ou 1 mi-temps sur 2 départements) : 1 ETP = 32 000€			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	coûts des stations hydrographiques (5 000€)	5000 €	10 stations	50000 €
Fonctionnement (annuel)	Frais de suivi du réseau	32000 €	1 ETP 18 an(s)	32000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la gestion durable de la ressource en eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration de la connaissance	-
Économique	-	Coût des suivis
Environnemental	Meilleure gestion de la quantité d'eau disponible	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.1.4 Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.1 Maîtriser les prélèvements		

Lien avec SDAGE ou PDM	09E1 (Pdm) : Améliorer l'animation / coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 1	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture et éventuellement les autres usages préleveurs		

Description de l'action	Un organisme unique est déjà présent pour gérer les demandes d'irrigation dans le département de l'Allier (Chambre d'agriculture). Il est proposé ici de soit : - Faire émerger un organisme unique à l'échelle du SAGE Allier Aval pour les demandes en eau d'irrigation. - Créer un autre organisme unique pour les autres départements du SAGE (Puy de Dôme notamment)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Il existe aujourd'hui peu d'organismes pouvant se porter candidat pour assurer ce rôle à l'échelle du SAGE <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Organismes professionnels agricoles (ADIRA pour le Puy de Dôme)	Partenaires	Agence de l'eau, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Fonctionnement : 1 ETP à 70 000€ pour les 2,5 départements (catalogue des coûts AERMC "Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations")				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de l'organisme unique	70000 €	1 ETP	6 an(s)	70000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du SAGE		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Meilleure coordination, simplification des démarches administratives	-	
Économique	-	-	
Environnemental	Meilleure gestion de la quantité d'eau disponible	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.1.4bis Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.1 Maîtriser les prélèvements		

Lien avec SDAGE ou PDM	09E1 (Pdm) : Améliorer l'animation / coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture et éventuellement les autres usages préleveurs		

Description de l'action	Un organisme unique est déjà présent pour gérer les demandes d'irrigation dans le département de l'Allier (Chambre d'agriculture). Il est proposé ici de soit : - Faire émerger un organisme unique à l'échelle du SAGE Allier Aval pour les demandes en eau d'irrigation. - Créer un autre organisme unique pour les autres départements du SAGE (Puy de Dôme notamment) - D'étudier la possibilité de faire émerger un organisme pour gérer les demandes en eau de tous les usages (industries, collectivités, ...).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Il existe aujourd'hui peu d'organismes pouvant se porter candidat pour assurer ce rôle à l'échelle du SAGE <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Organismes professionnels agricoles (ADIRA pour le Puy de Dôme)	Partenaires	Agence de l'eau, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Animateur pour contrôler et gérer les autorisations de prélèvements tous usages sur les 2,5 départements = 1ETP à 70 000€ (le premier animateur engagé pour mettre en œuvre la mesure 1.1.4 se chargerait uniquement de la répartition de la ressource pour l'usage agricole)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de l'organisme unique	70000 €	1 ETP	6 an(s)	70000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du SAGE		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Meilleure coordination, simplification des démarches administratives	-	
Économique	-	-	
Environnemental	Meilleure gestion de la quantité d'eau disponible	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.2.1 Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.2 Construction d'une vision à long terme pour les importations et exportations de la ressource en eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. L'évolution de la demande en eau des territoires voisins peut avoir des implications fortes pour le territoire du SAGE Allier Aval (en particulier l'évolution des prélèvements du Haut-Allier et de la Loire Moyenne). En outre, le territoire du SAGE lui-même présente des sous-bassins déficitaires en eau dont l'approvisionnement en AEP peut être sécurisé via le transfert d'eau depuis des sous-bassin excédentaires.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	<p>1. Mettre en place une structure de réflexion et de planification "inter-bassins" (Allier Aval, Haut-Allier, Loire Moyenne, autres). Cette structure devra en particulier :</p> <p>a. Etudier les interconnexions possibles entre les réseaux de distribution d'eau potable du bassin Allier Aval et ceux limitrophes afin d'établir un projet technique précis de raccordement (schéma d'interconnexion - cf. travaux réalisés par le SMEA sur le département de l'Allier)</p> <p>b. Assurer que la gestion du barrage de Naussac pour maintenir un objectif de débit à Gien n'impacte pas les usages préleveurs du bassin Allier Aval. Pour rappel: la CLE du SAGE Allier aval n'a pas d'autorité sur la gestion des lâchers du barrage de Naussac. Il s'agit d'un enjeu du niveau du bassin Loire-Bretagne, qui relève d'une décision du Préfet coordonnateur de bassin. De même, les points nodaux et leurs objectifs de débits sont définis dans le SDAGE qui a été validé par le Comité de bassin Loire-Bretagne et approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin.</p> <p>c. Evaluer le potentiel de développement des prélèvements sur l'Axe Allier (quantités d'eau, périodes, etc.) à partir notamment de la mise en place d'un suivi du battement de la nappe alluviale</p>				
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Coordination de la stratégie et des actions avec les territoires voisins <u>Préconditions</u> : -				
A réaliser avant	<table border="0"> <tr> <td>2012</td> <td>2015</td> <td>2021</td> <td>2027</td> </tr> </table>	2012	2015	2021	2027
2012	2015	2021	2027		

X			
Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Commission inter-SAGE (Allier aval, Haut allier), EP Loire, DREAL Auvergne (suivi du battement de la nappe)	Partenaires	Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Agence de l'eau, Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et Villereest et des Etiages Sévères, commune de Gien, BRGM (battement de la nappe)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	<p>Forte incertitudes sur le coût d'une étude globale sur l'ensemble des territoires de SAGE intégrés dans la planification à 180 000€ : schéma d'interconnexion (50 000€), scénarios de gestion de Naussac (30 000€), suivi du battement de la nappe alluviale de l'Allier (100 000€)</p> <p>Forte incertitude liée à la répartition des coûts de l'étude entre les SAGE, le SAGE paierait 50% de l'investissement</p> <p>Animation inter-SAGE de la mesure (organisation, animation de réunions inter-SAGE) estimée à 1/5 d'ETP</p>			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude de planification de gestion	180000 €	0,5 étude (s)	90000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,2 ETP 6 an(s)	9200 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la sécurisation et l'optimisation des prélèvements d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	? Solidarité amont - aval des bassins versants en cohérence avec la logique hydrographique ? Synergie entre les acteurs	-
Économique	-	-
Environnemental	Meilleure gestion de la quantité d'eau disponible	-

Liens potentiels avec d'autres actions	1.2.2. Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable
---	--

Nom de la mesure	1.2.2 Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.2 Construction d'une vision à long terme pour les importations et exportations de la ressource en eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	A partir des résultats du schéma d'interconnexion réalisé dans la mesure 1.2.1. , connecter les réseaux pour sécuriser la quantité (et la qualité) de la ressource AEP. Dans un premier temps, il sera utile de résorber les fuites, puis de créer des canalisations d'interconnexion, renforcer des canalisations, bâtir de nouveaux réservoirs, construire des bâtiments de forages, ... Remarque : Les interconnexions réalisées ne devront pas pallier à une mauvaise gestion des équipements existants. Il est nécessaire aussi que les syndicats s'harmonisent entre eux.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : De nombreuses interconnexions ont déjà été mises en place par le SMEA pour le département de l'Allier <u>Pré-conditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				X

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités territoriales (SATEA), Syndicats d'eau	Partenaires	-
-----------------------------------	--	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Schéma d'interconnexion réalisé dans la mesure 1.2.1, pas de surcoût d'investissement étude. Coût non estimable à ce stade, dépend des résultats du schéma d'interconnexion (mesure 1.2.1) : prévoir plusieurs millions d'€ Estimation du coût d'une interconnexion : entre 100 et 200€ par mètre linéaire			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût			
Investissement (travaux)	Non estimable			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de l'action à la sécurisation et l'optimisation des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable	
---	--	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Assurance d'une disponibilité en eau potable de qualité en toutes circonstances	Augmentation du prix de la facture d'eau des usagers : L'écart de prix apparaissant entre commune interconnectée et commune isolée est en moyenne de 16%. (Source : « Les données de l'environnement », n°71, IFEN, nov-déc 2001)
Économique	-	Coût des aménagements
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	1.2.1. Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes hors du SAGE Allier Aval.
---	---

Nom de la mesure	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	7B (SDAGE) - Economiser l'eau	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Cette action permettra de prioriser et optimiser les actions entreprises pour économiser l'eau telle que demandé par le SDAGE (disposition 7B)	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	<p>1. Réaliser des diagnostics</p> <p>a. des réseaux d'AEP (repérer les éventuelles fuites, évaluer l'état des canalisations et leur vieillissement, ...)</p> <p>b. des principales industries consommatrices en eau (identifications des postes où des économies d'eau sont encore réalisables)</p> <p>c. des réseaux d'irrigation</p> <p>d. des collectivités et autres bâtiments publics. Eléments à analyser : Arrosage des espaces verts, lavages des voiries, bâtiments...</p> <p>2. Prioriser les actions à mener pour économiser l'eau</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Demande d'avoir accès à données parfois difficilement disponibles (ex : industries) ou non connues (ex : réseaux d'irrigation ou d'AEP) <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités	Partenaires	Chambres consulaires, Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Le diagnostic du réseau AEP constitue l'investissement le plus important dans cette mesure. Estimation du coût de l'étude par l'AERMC à 60 000€ pour l'AEP. Estimation de l'étude diagnostic et de la priorisation des actions à mener par département à 100 000€ (AEP mais également les autres usagers)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude (diagnostic et priorisation des actions)	100000 €	1 étude (s)	100000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préalable pour cibler le plus efficacement les autres mesures d'économies d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	Optimisation de l'usage de l'eau	Coût de la mesure
Environnemental	(indirect)	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.3a.1 Améliorer les performances des réseaux AEP selon les objectifs du SDAGE 7B-3		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3a Réaliser des économies d'eau par les collectivités et les syndicats d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	7 B-3 (SDAGE) : L'objectif à atteindre avant 2012 pour le rendement primaire des réseaux d'eau potable est au minimum de 75% en zone rurale et de 85 % en zone urbaine	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Il s'agit d'un objectif du SDAGE Loire Bretagne qui doit donc être poursuivi.	Socle	
Secteur géographique	SAGE et en priorité sur les zones fragiles : Montagne Bourbonnaise et Thiernoise et Livradois		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	1. Poursuivre le programme d'entretien, de remise en état et de renouvellement des canalisations les plus anciennes ; 2. Mettre en place un programme de surveillance, d'évolution des rendements et de contrôle des pressions d'eau dans le réseau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Contrainte financière forte pour certaines collectivités Mise en œuvre de la mesure 1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				X

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités ou Syndicats d'eau	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités territoriales (Conseil Général), Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les collectivités pour atteindre les objectifs de rendement fixés		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Le manque de données homogènes sur le territoire ne permet pas de dimensionner le linéaire de réseau à renouveler. Les coûts de travaux dépassant les millions d'€ aucune donnée chiffrée n'est affichée dans cette fiche.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût			
Investissement (travaux)	Non estimable	100 €	mètres linéaire	0 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau prélevés pour l'AEP	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Inscription de la collectivité dans une démarche de développement durable	Augmentation de la facture d'eau pour financer les investissements
Économique	Diminution des coûts d'exploitation de la ressource	Coûts des aménagements (détection de fuite et renouvellement de réseau)
Environnemental	Réduction des prélèvements AEP	Perte de l'effet positif des fuites : recharge d'une nappe, alimentation d'une zone humide, etc.

Liens potentiels avec d'autres actions	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval
---	---

Nom de la mesure	1.3a.2 Développer les pratiques économes dans les collectivités		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3a Réaliser des économies d'eau par les collectivités et les syndicats d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités et autres bâtiments publics		

Description de l'action	Inciter et mettre en place des pratiques permettant de faire des économies d'eau dans les collectivités et les services de l'Etat. 1. Proposer des améliorations afin de diminuer la consommation d'eau (arrosages communaux par exemple). 2. Sensibiliser aux éco-gestes afin de diminuer les volumes d'eau consommés (réalisation d'un guide) 3. Promouvoir les process et techniques alternatives permettant de récupérer et recycler l'eau (y compris récupération des eaux de pluies) en prenant en compte la réglementation existante			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Mise en œuvre de la mesure 1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités et services de l'Etat	Partenaires	Agence de l'eau, ADEME
----------------------------	-------------------------------------	-------------	------------------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Journées de formation collective à 1000€/journée (ressources humaines, supports, animation). Equipements économes en eau : 14000€/collectivités (sur la base d'un dimensionnement réalisé pour le SAGE Huisne et le SAGE Loire en Rhône Alpes) dont: 3000€ pour récupérer les eaux pluviales avec un réservoir et un branchement au réseau sanitaire 9000€ pour un système économe de consommation d'eau en collectivité 2000€ pour un système d'arrosage automatique pour les espaces publics Incertitudes concernant le nombre de collectivités à équiper : estimation d'équipement de 10% des collectivités				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Pas de surcoût				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Formations groupées réalisées sur 2 ans (100 collectivités visitées dont 46 CC, 3 CA, 51 syndicats)	1000 €	50 Journée s	2 an(s)	50000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau consommés par les collectivités et autres bâtiments publics	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Rôle d'exemplarité des services publics	-
Économique	Economie d'eau et baisse de la facture	Coûts de la sensibilisation et de l'installation de nouveaux équipements
Environnemental	Réduction de la consommation (réduction des prélèvements et des rejets)	-

Liens potentiels avec d'autres actions	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval
--	---

Nom de la mesure	1.3b.1 Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3b Réaliser des économies d'eau en agriculture		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. L'agriculture étant un consommateur en eau important du bassin, la sensibilisation à des pratiques économes peut permettre de faire des économies importantes		Socle
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	Diffuser des conseils d'irrigation. Exemple : diffusion gratuite, avant la campagne d'irrigation, d'un bulletin hebdomadaire (type "irriginfo") à l'ensemble des exploitations irrigant sur le bassin versant. Ce bulletin contient des données sur la climatologie locale, l'état de la ressource, les restrictions éventuellement prises et des consignes (non obligatoires) concernant le démarrage ou l'arrêt de l'irrigation ainsi que les doses d'irrigation à apporter pour la semaine en cours.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté d'atteindre les agriculteurs pas ou peu intéressés par le conseil <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes professionnels agricoles	Partenaires	Arvalis - institut du végétal (institut de recherche appliquée en agriculture)	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Réalisation d'une plaquette de communication à destination des exploitations irriguées avant chaque campagne pendant 5 ans (812 exploitations selon le RGA 2000) Réalisation de 900 plaquettes pendant 5 ans pour une large diffusion : 3 600 plaquettes Coût de fonctionnement : un animateur à raison d'2/3 ETP dans le Puy-de-Dôme et 1/3 ETP dans l'Allier (2/3 des terres irriguées se trouvant dans le Puy-de-Dôme)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Réalisation d'une plaquette de communication à destination des exploitations irriguées avant chaque campagne pendant 5 ans (812 exploitations selon le RGA 2000) Réalisation de 900 plaquettes pendant 5 ans pour une large diffusion : 3 600 plaquettes	4 €	3600 Plaquettes	14400 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,75 ETP	6 an(s)	34500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation pouvant atteindre 10 et 20% pour les irrigants qui suivent la démarche, soit une économie de 200 à 400 m3 par hectare irrigué. L'action sera d'autant plus efficace qu'elle s'inscrit dans un cadre de gestion collective (gestion volumétrique notamment).				
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'une bonne image de l'agriculture Réduction de la consommation en eau sans impact significatif sur le rendement 		-		
Économique	Économie d'eau et diminution des charges liées à l'irrigation		-		
Environnemental	Réduction des prélèvements d'eau pendant la période d'étiage		-		
Liens potentiels avec d'autres actions	-				

Nom de la mesure	1.3b.2 Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3b Réaliser des économies d'eau en agriculture		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM. ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Il existe de nombreux outils, parfois trop méconnus, pour organiser les économies d'eau en agriculture au niveau local	Socle	
Secteur géographique	En priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	1.Promouvoir et favoriser la contractualisation de mesures agro-environnementales ou l'émergence de Contrats Territoriaux ayant pour objectif la réduction des volumes consommés pour l'irrigation. Exemples de MAE T : « MAE T – réduire les doses d'irrigation à l'hectare » ; « MAE T - Limiter l'irrigation sur les grandes cultures et les cultures légumières" 2. Mettre en place des stations météo spécifiques au territoire pour aider les agriculteurs à adapter les besoins en arrosage.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure mais le montant des aides doit être suffisamment élevés pour être incitatif <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Opérateur de la MAE, structure porteuse d'un contrat territorial	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Agence de l'eau
----------------------------	--	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (catalogue de coûts AERMC) Nombre de stations météo spécifiques au territoire nécessaires : 54 stations météo France dans le SAGE, dont 15 stations automatiques avec transmission des données quotidienne, dont seulement 4 stations en secteur de forte activités agricole (Grande Limagne et Limagne Bourbonnaise). Nombre de stations supplémentaires dans les secteurs à forte activité agricole estimé à 10 pour une gestion optimisée de la ressource. Animation : 1,5 ETP dans le Puy-de-Dôme et 0,5 ETP dans l'Allier (2/3 des terres irriguées se trouvant dans le Puy-de-Dôme)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	stations météo	5000 €	10 stations	50000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	2 ETP 6 an(s)	92000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau prélevés selon le contrat signé (-10%, -25%, -50%, etc.)
----------------------------------	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diffusion d'une bonne image de l'agriculture	-
Économique	Economie d'eau et diminution des charges liées à l'irrigation Montant de la MAE	Perte de production pour le producteur Impact sur les organismes stockeurs du maïs et les acteurs avals lié à la diminution de la production
Environnemental	Réduction des prélèvements d'eau pendant la période d'étiage	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	1.3b.3 Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3b Réaliser des économies d'eau en agriculture		

Lien avec SDAGE ou PDM	08B3 (Pdm) : Réaliser des diagnostics d'exploitation	Type(s) de mesure	COM. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	1. Proposer un diagnostic en exploitation individuel combinés à des actions de conseils pour améliorer les pratiques et diminuer les impacts de la production sur la gestion quantitative de la ressource (économies d'eau, amélioration de l'efficience de l'irrigation, récupération des eaux pluviales, etc.) 2. Proposer des conseils techniques en groupe sur les modifications de pratiques volontaires.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté d'atteindre les agriculteurs ne bénéficiant actuellement pas de conseils. Cibler tous les irrigants dans les bassins concernés. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes professionnels agricoles, Agence de l'eau	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Hypothèse de calcul du fonctionnement : Diagnostic et conseil individuel estimé à 1,5 à 2 jours par exploitation soit 1,75 ETP sur 5 ans pour réaliser les 900 diagnostics			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Diagnostic et conseils	46000 €	1,75 ETP 5 an(s)	80500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation pouvant atteindre 20 et 30%, soit une économie de 400 à 600 m3 par hectare irrigué concerné.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	· Diffusion d'une bonne image de l'agriculture · Réduction de la consommation en eau sans impact significatif sur le rendement	-
Économique	Optimisation des performances des systèmes d'exploitation	Coût de la mesure
Environnemental	Réduction des prélèvements d'eau pendant la période d'étiage	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	1.3b.4 Améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3b Réaliser des économies d'eau en agriculture		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	En priorité sur les sous-bassins présentant une hydrologie fragile et de l'irrigation		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	1. Réhabilitation des réseaux d'irrigations défectueux si les conditions le permettent et le justifient. 2. Investir dans du matériel d'irrigation efficace			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Implique des investissements que les agriculteurs proches de la retraite ne sont pas nécessairement prêts à faire <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Agriculteurs	Partenaires	Organismes agricoles	professionnels
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les agriculteurs pour améliorer leur systèmes en mobilisant des financements (via les collectivités ou les plans existants tels que le Document Régional de Développement Rural)			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Pas de surcoût pour une étude préalable, diagnostic déjà réalisé (mesure 1.3b.3) Matériel d'irrigation : système "retour lent" ou "gun corner" : 1000€/enrouleur (1 enrouleur pour 25 ha irrigué environ). 18 446ha irrigués (RGA 2000), soit 738 enrouleurs. Estimation du taux de renouvellement à 40%, soit 300 enrouleurs Forte incertitude par rapport au dimensionnement des investissements, dépend des résultats des diagnostics d'exploitation			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût			
Investissement (travaux)	Matériel d'irrigation : système "retour lent" ou "gun corner" : 1000€ (1 enrouleur pour 25 ha irrigué environ). 22981 ha irrigués en 2005 (Données AELB)	1000 €	300 enrouleurs	300000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation pouvant atteindre 10 et 20% pour les irrigants qui suivent la démarche, soit une économie de 200 à 400 m3 par hectare irrigué.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'une bonne image de l'agriculture Réduction de la consommation en eau sans impact significatif sur le rendement 	-
Économique	Optimisation des performances des systèmes d'exploitation	Augmentation éventuelle des charges de structure (investissement en matériel spécialisé complémentaire)
Environnemental	Réduction des prélèvements d'eau pendant la période d'étiage	-

Liens potentiels avec d'autres actions	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval
--	---

Nom de la mesure	1.3b.5 Recourir à des baux environnementaux "irrigation"		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3b Réaliser des économies d'eau en agriculture		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	En priorité sur les sous-bassins présentant une hydrologie fragile et de l'irrigation		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	Rachat par les pouvoirs publics de terrains localisés sur des zones stratégiques (bord de cours d'eau, zone à intérêt environnemental particulier, etc.). Mise en place de baux à taux avantageux (voire gratuit) sous la condition de ne pas irriguer sur ces parcelles.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Accès à l'achat des parcelles visées par les services publics - Risque de transferts de l'irrigation sur d'autres parcelles de l'exploitation <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Structure de type Conservatoire, Conseil	Partenaires	SAFER
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'achat des terres : 3000 euros/ha labourable – source RGA 2000. Fortes incertitudes sur le nombre d'hectare concerné par les baux. Gestion des baux : 1/10 ETP d'un technicien pour le territoire du SAGE (Coûts pour un 1 ETP : 42 000 €/an)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Baux environnementaux	3000 €	100 Surface (ha)	300000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	42000 €	0,1 ETP 6 an(s)	4200 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Arrêt de l'irrigation sur les hectares concernés, soit une économie d'environ 2000 m3/ha
---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	Baux à prix intéressants	? Coût de la mesure ? Impact sur les organismes stockeurs du maïs et les acteurs avals lié à la diminution de la production
Environnemental	Réduction des prélèvements d'eau pendant la période d'étiage	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	1.3c.1 Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3c Réaliser des économies d'eau dans le secteur industriel		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Industriels		

Description de l'action	Promouvoir les économies d'eau en : a. Proposant des pratiques concrètes et du matériel (robinetterie, mitigeur, etc.) via du conseil et des plaquettes d'information b. constituant des réseaux entre fabricant et installateurs Remarque : il sera nécessaire de diagnostiquer également les établissements de type stations de ski et les golfs.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, la CCI réalise déjà des diagnostics auprès des hôtels et il existe déjà le Label Natitude. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Estimation du nombre de structures concernées : 25 000 Supports de communication : 4€/plaquette ; 1/2 journées de formation groupée pour 10 à 15 structures, soit 1 ETP pendant 5 ans Effets de la mesure sur 5 ans.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	plaquettes de communication	4 €	25000 Structures	100000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Formation groupée et communication	46000 €	1 ETP 5 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Impact indirect par la promotion de bonnes pratiques		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	-	-	
Économique	-	Coût de la mesure	
Environnemental	Réduction des prélèvements industriels	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies d'eau dans tous les secteurs
--	--

Nom de la mesure	1.3d.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau		
Enjeu du SAGE	1. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3d Réaliser des économies d'eau par la population et les propriétaires de droits d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	15B. (SDAGE). Favoriser la prise de conscience	Type(s) de mesure	COM. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. L'eau potable représente la plus grande demande en eau du bassin versant (69 Mm3/an en moyenne). L'amélioration des habitudes de consommation de la population peut donc permettre de réaliser des économies d'eau significatives.	Socle	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Population		

Description de l'action	1. Sensibiliser la population aux gestes et aux équipements économes à travers la réalisation de supports de communication (articles de journaux, prospectus, bulletin d'information du SAGE, etc.) 2. Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et la réutilisation des eaux pluviales dans les orientations d'aménagement et le plan d'aménagement et de développement durable des documents d'urbanisme (SCoT, PLU), à appliquer dans les zones urbanisables. Promouvoir une activité touristique économe en eau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté de faire ressortir l'enjeu « gestion de l'eau » parmi la grande quantité d'information envoyée à chaque citoyen. Diminution des recettes pour les syndicats d'eau et les collectivités (peut nécessiter d'augmenter le prix de l'eau). Préconditions : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Utilisation de supports de communication excitants (communiqués de presse, bulletins, recommandations dans les documents d'urbanisme, etc.) Animateur : 1/10 ETP				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,1 ETP	6 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau consommés par la population. Une économie de 5% de la consommation d'AEP du bassin représente 3.5 Mm3				
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Opportunité pour communiquer sur le SAGE auprès de la population		-		
Économique	-		-Coûts de la sensibilisation (réalisation de plaquette, animation....) et de l'installation de systèmes de récupérations d'eau de pluie -Diminution des recettes pour les syndicats d'eau et les collectivités (peut nécessiter d'augmenter le prix de l'eau)		
Environnemental	Réduction des prélèvements pour l'AEP		-		

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	2.1.1 Elaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements		
Enjeu du SAGE	2. Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	1.3 Economiser l'eau 1.3d Réaliser des économies d'eau par la population et les propriétaires de droits d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	15B. (SDAGE). Favoriser la prise de conscience	Type(s) de mesure	COM. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion quantitative à long terme (enjeu 1) permettront de diminuer la fréquence des périodes de crise mais de telles périodes pourront tout de même survenir (en particulier sur les bassins hydrologiquement fragiles). L'élaboration d'un protocole de gestion de crise homogène à l'échelle du bassin est un outil indispensable et demandé par le SAGE (disposition 7E) pour organiser le partage de la ressource entre les usages (y compris les milieux) lors de ces périodes critiques.	Socle	
Secteur géographique	Tout le SAGE et en priorité les bassins présentant une hydrologie fragile		
Usage(s) concerné(s)	Population		

Description de l'action	En complément de l'orientation fondamentale 7E du SDAGE, cette mesure vise à harmoniser au niveau du SAGE les protocoles existants au niveau départemental. Il s'agit de : 1. Définir des seuils de déclenchement des mesures de crise (Débit seuil d'alerte (DSA) et Débit de crise(DCR)) 2. Définir les niveaux de priorité des usages en cas de restrictions (lorsque le DOE est respecté 8 années /10 (par rapport à l'enjeu1) et lorsque le DOE n'est pas respecté 2 années/10 (par rapport à l'enjeu 2)) 3. En cas de franchissement du premier seuil : mettre en place un protocole d'avertissement et de sensibilisation aux économies d'eau de l'ensemble de la population et usagers de l'eau 4. En cas de franchissement du second seuil : mettre en place un protocole de restriction des usages selon le niveau de priorité
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Difficulté de faire ressortir l'enjeu « gestion de l'eau » parmi la grande quantité d'information envoyée à chaque citoyen. Diminution des recettes pour les syndicats d'eau et les collectivités (peut nécessiter d'augmenter le prix de l'eau).

	<u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Utilisation de supports de communication excitants (communiqués de presse, bulletins, recommandations dans les documents d'urbanisme, etc.) Animateur : 1/10 ETP			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné	€		0 €
Investissement (travaux)	Non concerné	€		0 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,1 ETP 6 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduction des volumes d'eau consommés par la population. Une économie de 5% de la consommation d'AEP du bassin représente 3.5 Mm3
---	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Opportunité pour communiquer sur le SAGE auprès de la population	-
Économique	-	-Coûts de la sensibilisation (réalisation de plaquette, animation...) et de l'installation de systèmes de récupérations d'eau de pluie -Diminution des recettes pour les syndicats d'eau et les collectivités (peut nécessiter d'augmenter le prix de l'eau)
Environnemental	Réduction des prélèvements pour l'AEP	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	3.1.1 Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.1 Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant (dans l'optique du plan de gestion de la directive inondation)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Répond aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur les inondations.	Socle	
Secteur géographique	Bassin versant de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	En application de la Directive européenne inondations, cette mesure propose d'assurer une coordination à l'échelle du territoire du Sage. Il faudra également assurer une cohérence amont-aval au-delà des limites du Sage au niveau du bassin versant de l'Allier. Cette mesure s'articule autour des actions suivantes : - Définir l'échelle pertinente du « bassin versant » ; - Favoriser la gestion à l'échelle du bassin versant ; - Mettre en place un outil de planification et de mise en cohérence des actions à l'échelle du territoire (par exemple PAPI ou outil équivalent) et définir une structure coordinatrice. - Lien avec l'étude 3P du bassin Allier: Action d'amélioration de la prévention n°23: Amélioration de la coordination entre les différents gestionnaires de réseaux			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Cette mesure sera à préciser en fonction des circulaires d'application de la Directive. La mise en commun de bonnes pratiques à travers l'échange entre structures porteuses d'un PAPI sur les difficultés rencontrées et les solutions apportées, pourrait permettre, à chacun, de gagner en temps et en efficacité.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Commission InterSAGE, EPLoire	Partenaires	Services de l'Etat, Collectivités territoriales, Etablissement Public Loire
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitudes sur le coût d'investissement étude. Une partie du contenu du dossier PAPI est inclus dans les études d'autres mesures (exemple mesure 3.2.1)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen pour la réalisation d'un plan de gestion à l'échelle du bassin versant de l'Allier	50000 €	1 étude	50000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Mise en place de l'outil et animation et coordination du programme	46000 €	1 ETP 18 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Plus-value en matière de gouvernance, pour mettre en place un plan cohérent à l'échelle du bassin versant.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Diminution du risque lié aux inondations ; - Synergie entre les acteurs.	-
Économique	Réduction des dommages en cas de crues.	Coût de la mesure
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010)
---	---

Nom de la mesure	3.1.2 Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.1 Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant (dans l'optique du plan de gestion de la directive inondation)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 1	
Secteur géographique	Bassin versant de la Limagne (notamment BV Clermont -FD, Riom et les Couzes)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	<p>Selon les préconisations de l'étude 3P Allier, le système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier reposerait sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un radar bande X pour une couverture spécifique des bassins de Clermont-Ferrand et de Riom (Etude 3P bassin allier aval: Actions de prévision n°2: Mise en place d'un Radar bande X, pour une couverture spécifique des bassins de Riom et Clermont-Ferrand, n°16: Mise en œuvre d'un dispositif de prévision adapté sur l'Agglomération de Clermont-Ferrand, n°17: Mise en œuvre d'un dispositif de prévision adapté sur l'Agglomération de Riom) ; - -Densification du réseau des capteurs au sol sur certains affluents : bassins versant sur Clermont-Fd, Riom, et les Couzes. (Etude 3P bassin allier aval: Actions de prévision n°3: Densification du réseau de capteurs au sol sur certains affluents secondaires) 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : A voir si les régimes hydrologiques de certains affluents permettent ou non une prévision à partir d'une station hydrologique (notamment temps de réaction suffisant). <u>Préconditions</u> : S'assurer de la pertinence de l'emplacement des nouvelles stations.</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	SPC, Collectivités, EPLoire, Météo France
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	8 stations supplémentaires sont prévues : 5 sur les affluents BV ClermontFd, Riom + 3 sur les Couzes: estimation à partir de l'étude 3P. Hypothèse des coûts d'investissement : Coût d'un radar (investissement et exploitation) : 150K€HT + coût d'un limnimètre couplé à 1 pluviomètre (coût très variable suivant le site) : 15000€HT.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Aménagement des stations de prévision des crues	570000 €	1 (Forfait pour les 8 stations)	570000 €
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût de fonctionnement. Les services gestionnaires des données hydrologiques sont déjà existants (SPC, DREAL, etc...).			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration de la prévision de l'alerte et de la gestion du risque (sur les affluents).	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Amélioration de l'alerte à la population ; - Diminution du risque lié aux inondations.	-
Économique	Réduction des dommages en cas de crues.	Coût d'investissement.
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010)
--	---

Nom de la mesure	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010)		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.2 Mettre en place une communication pour "la culture du risque" des acteurs, des particuliers, des entreprises SDAGE 12A-1		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Cette amélioration de la connaissance sera nécessaire pour affiner le plan d'action sur les bassins versants.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Citoyens, Entreprises		

Description de l'action	Les premières conclusions du diagnostic de l'étude 3P (Prévention, Prédiction, Protection du risque inondation sur le bassin de l'Allier -EPL-2010) indiquent que la connaissance est limitée notamment sur les Bassin versant des affluents. Il s'agit donc de: 1. Améliorer les connaissances de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant notamment par le suivi des débits sur les affluents en particulier à proximité des agglomérations ; 2. Améliorer les connaissances sur la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du bassin versant et mettre à jour les zonages inondables et de la vulnérabilité notamment sur l'agglomération Clermontoise où il existe une forte imprécision de ces documents.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Pas de contrainte majeure. Préconditions : La connaissance des débits est une étape préalable.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, Collectivités, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, EPLoire	Partenaires	Services de l'Etat, EPLoire, Météo France
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'étude pour compléter l'étude 3P sur le territoire du SAGE (à définir à partir du volet proposition d'amélioration et de gestion de l'étude 3P)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût de l'étude (à définir à partir du volet proposition d'amélioration et de gestion de l'étude 3P)	50000 €	1 étude	50000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration de l'ensemble de la connaissance et notamment de la vulnérabilité.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Précision de la vulnérabilité de la population et des entreprises.	-
Économique	Réduction des dommages en cas de crues.	-
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.1.2 Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier et 3.4c.1 Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures organisationnelles en entreprise/dans les services selon leur vulnérabilité
---	---

Nom de la mesure	3.2.2 Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation, les mesures d'organisation existantes et entretenir la mémoire du risque		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.2 Mettre en place une communication pour "la culture du risque" des acteurs, des particuliers, des entreprises SDAGE 12A-1		

Lien avec SDAGE ou PDM	12A-1 (SDAGE) : Les Sage concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comporte un volet culture du risque permettant à la population d'avoir accès à l'information existante.	Type(s) de mesure	ORG. COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. Rôle donné par le SDAGE au SAGE.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens, Entreprises, Collectivités		

Description de l'action	<p>Selon les actions d'amélioration proposées dans l'étude 3P Allier, cette mesure reposerait sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation: journée dédiée à la prise en compte des inondations (Action de prévention n°7) - Mise en œuvre de guide à l'attention des communes non couvertes par un zonage réglementaire (Mesure 8, Etude 3P), Sensibilisation à partir de documents graphiques représentant l'inondation (Action de prévention n°1 6) - Mise en œuvre de guide à l'attention des communes sensibles aux inondations torrentielles (Action de prévention n°11) - Elaboration d'un atlas d'analyse des enjeux et, dans la mesure du possible, de leur vulnérabilité (Action de prévention n°14) - Diffusion de la connaissance du risque : Valorisation de la base de données du diagnostic et des cartographies de l'étude 3P (Actions de prévention n°12 et 13) - Entretien la mémoire du risque : Pose physique de repères de crues dans le cadre de l'obligation réglementaire (Action de prévention n°8) et démarche volontaire pour pose et recensement de repères de crues (Action de prévention n°15) 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. L'Etablissement public Loire porte une action collective - à l'échelle du bassin versant de la Loire et de ses affluents - d'assistance aux communes pour le recensement et la pose des repères de crue.</p> <p><u>Préconditions</u> : Réalisation des PCS et des DICRIM (voir 3.4c.2).</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, Collectivités, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Etat, Communes ou leurs groupements, EPL, Collectivités territoriales
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	<p>Mise en place d'un plan de communication reposant sur : - l'élaboration et la diffusion d'une plaquette d'information à tous les ménages situés en zone à risque (même si la diffusion de plaquettes apparaît comme un moyen peu adapté, le coût global apparaît cohérent) à 4 euros/plaquette ;</p> <p>- mise en place de repères de crue sur les 258 communes exposées au risque d'inondation (coût variable suivant le type de support et le nombre – (Exemple EPL-SICALA : 600€ TTC/repères)</p> <p>- animation de la mesure (réalisation d'un guide,).</p>			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen d'une plaquette de communication	4 €	97000 ménages	388000 €
Investissement (travaux)	Aménagement de repères de crue	600 €	258 communes	154800 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure pour mettre en œuvre le plan de communication	46000 €	1 ETP 18 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribue à la prévention et à l'acceptation du risque.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Accès de la population à l'information.	-
Économique	-	Coûts des outils de sensibilisation et de relais d'information.
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.1.1. Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant et 3.4c.2 Favoriser et accompagner les communes inférieures à 2000 habitants pour l'élaboration et la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
---	---

Nom de la mesure	3.3.1 Faciliter la finalisation, révision des PPRI et harmonisation des PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1)		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.3 Arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables		

Lien avec SDAGE ou PDM	12B et 12B-1 (SDAGE) Orientations concernant la compatibilité des PPRI prescrits à compter de l'approbation du SDAGE.	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. Répond aux objectifs du SDAGE.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens, Collectivités		

Description de l'action	Il paraît important que le Sage recommande de couvrir en documents réglementaires le maximum de communes soumises au risque inondation. Cette mesure passe donc par la finalisation des PPRI, la mise à jour du PSS (Plan des Surfaces Submersibles) dans le Puy de Dôme, la révision des PPRI les plus anciens. (Etude 3P bassin Allier, action d'amélioration de la prévention n°3 : Mise en cohérence et actualisation de certains règlements de PPRI)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Délai de réalisation. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Etat, collectivités	Partenaires	Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, EPLoire
-----------------------------------	---------------------	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.
--	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Permet de maîtriser efficacement les constructions en zone inondable (PPRI opposable au PLU).
---	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		- Nécessite une prise de conscience de la part des élus et habitants du risque inondation. - Peut être considéré comme un frein au développement de la commune ;
Économique	Réduction des dommages en cas de crues.	- Coût de la réalisation d'un PPRI : environ 80 000 € pour 20 communes soit environ 4 000 €/commune. Sur les 258 communes concernées par le risque inondation, environ 40% ont engagé la mise en place d'un PPRI, il reste donc environ 150 communes qui doivent engager cette démarche : soit un total de 600 000€
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI
---	---

Nom de la mesure	3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4a Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues		

Lien avec SDAGE ou PDM	Le SDAGE mentionne la préservation du caractère naturel des zones d'expansion de crue (Disposition 12C3) . Il définit également les règles d'installation de nouvelles digues ainsi que les conditions de création d'un ouvrage précisées dans les dispositions 12C4 à 12C7.	Type(s) de mesure	C. REG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. Disposition 12 C.3, 12 C4. et 12 C.7 du SDAGE.	Socle	
Secteur géographique	Bassins versants des affluents de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs, Industriels		

Description de l'action	<p>Cette mesure permet d'identifier les champs d'expansion de crues pour conserver leur effet tampon lors des périodes de crues (même lorsque les communes ne sont pas concernées par les PPRI, en amont de BV par exemple).</p> <p>1. Identifier les parcelles intéressantes sur le cadastre dans les zones d'expansion de crues potentielles ;</p> <p>2. Engager des actions de préservation de zones d'expansion de crues.</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Convaincre les riverains et les agriculteurs ;</p> <p>- Convaincre les collectivités.</p> <p><u>Préconditions</u> : -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités notamment structure porteuse du plan de gestion des inondations	Partenaires	Services de l'Etat et notamment ONEMA, Organismes agricoles professionnels, Agriculteurs, FDAAPPMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	<p>- Coût moyen de la restauration des zones d'expansion de crues : 31700€/ha (d'après le catalogue de mesure AERMC).</p> <p>- Incertitude importante pour le dimensionnement de la mesure, dépendra des études initiales</p>			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen d'une étude identifier les champs d'expansion de crues	50000 €	1 étude	50000 €
Investissement (travaux)	Préservation des champs d'expansion des crues	31700 €	125 ha	3962500 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,5 ETP 6 an(s)	23000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Empêche l'augmentation du risque plus en aval.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminution du risque lié aux inondations.	-
Économique	Réduction des dommages en cas de crue plus en aval.	Peut être considéré comme un frein au développement de la commune.
Environnemental	<p>- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des milieux humides ;</p> <p>- Augmentation des zones de frayères à brochet.</p>	-

Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures de restauration espace de mobilité (cf. Enjeu Dynamique Fluviale) et 3.3.1. Faciliter la finalisation, révision des PPRI et harmonisation des PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1) et 3.4a.2 Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière
---	---

Nom de la mesure	3.4a.2 Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4a Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues		

Lien avec SDAGE ou PDM	12C2 (SDAGE) La CLE doit être associée à la définition de la liste des obstacle à l'écoulement des eaux ...	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application de la disposition 12C2 du SDAGE.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs, Industriels		

Description de l'action	La CLE doit être associée pour toute définition de la liste des ouvrages ou travaux (soumis à déclaration préalable) de nature à créer un obstacle à l'écoulement des eaux dans les zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement et dans les zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau en amont des zones urbanisées (SDAGE 12C-2).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	Commission locale de l'eau, collectivités notamment, structure porteuse du plan de gestion des inondations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Pas de coût direct (intégré dans les procédures administratives et le fonctionnement de la CLE) ;			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	-	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	-
Environnemental	- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des milieux humides ; - Mobilité de la rivière.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures de restauration espace de mobilité (cf. Enjeu Dynamique Fluviale) et 3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI
---	--

Nom de la mesure	3.4a.3 Restaurer les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE en cohérence avec la restauration de l'espace de mobilité (Enjeu 8 Dynamique fluviale)		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4a Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Axe Allier et bassins versant des affluents		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs, Industriels		

Description de l'action	A partir du travail d'identification des champs d'expansion de crues et en lien avec la définition des espaces de mobilités : 1) Restaurer des champs d'expansion de crues : enlèvement des divers remblais, de merlons de curage, curage des zones envasées, etc. , Inciter à la reconversion des terres agricoles, etc. 2) Réduire la vulnérabilité des zones agricoles et favoriser l'acceptation des zones d'expansion de crue par des aménagements facilitant la décrue. La loi du 30/07/2003 donne une définition précise de ce concept. Cette action s'appliquera prioritairement sur le champ d'application de cette loi mais elle pourra aussi être élargie.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Convaincre les riverains et les agriculteurs ; - Convaincre les collectivités. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	Services de l'Etat et notamment ONEMA, Agriculteurs, Organismes agricoles professionnels, FDAAPPMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et des résultats de la mesure ou accompagnement des collectivités.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Coût de l'étude pour définir les champs d'expansions inclus dans la mesure 3.4a.1 ; - Coût moyen de la restauration des zones d'expansion de crues : 31700€/ha (d'après le catalogue de mesure AERMC). - Incertitude importante pour le dimensionnement de la mesure, dépendra des études initiales			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût, les coûts sont inclus dans la mesure 3.4a.1			
Investissement (travaux)	Restauration de champs d'expansion des crues	31700 €	125 ha	3962500 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,25 ETP 6 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduit le risque d'inondation plus en aval.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminution du risque lié aux inondations.	Réticence des agriculteurs pour céder des terrains.
Économique	Réduction des dommages en cas de crue.	Peut être considéré comme un frein au développement de la commune.
Environnemental	- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des milieux humides ; - Augmentation des zones de frayères à brochet ; - Mobilité de la rivière.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures de restauration espace de mobilité (cf. Enjeu Dynamique Fluviale) et 3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPR1
--	--

Nom de la mesure	3.4a.3bis Instaurer les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE en cohérence avec la restauration de l'espace de mobilité (Enjeu 8 Dynamique fluviale)		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4a Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Axe Allier et bassins versant des affluents		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs, Industriels		

Description de l'action	A partir du travail d'identification des champs d'expansion de crues et en lien avec la définition des espaces de mobilités : 1) Etablir des champs d'expansion de crues 2) Réduire la vulnérabilité des zones agricoles et favoriser l'acceptation des zones d'expansion de crue par des aménagements facilitant la décrue. La loi du 30/07/2003 donne une définition précise de ce concept. Cette action s'appliquera prioritairement sur le champ d'application de cette loi mais elle pourra aussi être élargie.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Convaincre les riverains et les agriculteurs ; - Convaincre les collectivités. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	Services de l'Etat et notamment ONEMA, Agriculteurs, Organismes agricoles professionnels, FDAAPPMA
-----------------------------------	---------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et des résultats de la mesure ou accompagnement des collectivités.
--	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Coût de l'étude pour définir les champs d'expansions inclus dans la mesure 3.4a.1. ; - Coût moyen de la restauration des zones d'expansion de crues : 31700€/ha (d'après le catalogue de mesure AERMC). - Incertitude importante pour le dimensionnement de la mesure, dépendra des études initiales			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût, les coûts sont inclus dans la mesure 3.4a.1			
Investissement (travaux)	Instauration de champs d'expansion des crues	31700 €	50 ha	1585000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,1 ETP 6 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduit le risque d'inondation plus en aval.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminution du risque lié aux inondations.	Réticence des agriculteurs pour céder des terrains.
Économique	Réduction des dommages en cas de crue.	Peut être considéré comme un frein au développement de la commune.
Environnemental	- Amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des milieux humides ; - Augmentation des zones de frayères à brochet ; - Mobilité de la rivière.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures de restauration espace de mobilité (cf. Enjeu Dynamique Fluviale) et 3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPR1
---	--

Nom de la mesure	3.4b.1 Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4b. Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le risque de ruissellement (en zone agricole et urbaines)		

Lien avec SDAGE ou PDM	3D-2 (SDAGE) Le SDAGE évoque la réduction des rejets d'eaux pluviales (réseaux séparatifs collectant uniquement des eaux pluviales) qui doivent être opérés dans le respect des débits acceptables par les réseaux et le milieu naturel. Pour cela, le SDAGE fixe un débit maximal de rejet suivant la superficie d'aménagement et l'hydro-écorégions dans laquelle se situe le projet.	Type(s) de mesure	OPER. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Disposition 3D.2 du SDAGE.	Socle	
Secteur géographique	Au droit des agglomérations riomoise et clermontoise		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels, Entreprises		

Description de l'action	Des actions pour limiter le ruissellement peuvent être préconisées. Leur réussite dépend également du volume d'eau pluvial tamponné. 2 types de mesures : 1. Règles sur débit de fuite -Se conformer à la disposition 3D-2 (SDAGE). le Sage peut rappeler les seuils qui s'appliquent sur son territoire et communiquer ; - Préconiser des conditions plus strictes de débit de fuite sur les surfaces imperméabilisées si nécessaire au vu des connaissances sur les bassins versants. 2. Propositions d'aménagement - Favoriser la réalisation des travaux résultant des plans de zonage pluvial et des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales (Etude 3 P bassin Allier, proposition d'amélioration de protection n°4: Extension de la r éalisation des schémas d'assainissement pluvial avec zones de rétention/infiltration) - Développer les aménagements privilégiant l'infiltration des eaux de pluies en recommandant d'étudier pour chaque aménagement la possibilité de gérer les eaux pluviales à la source (infiltration) ; - Favoriser la création de noues et fossés enherbés, de dispositif d'épuration si nécessaire, pour limiter le ruissellement et favoriser l'épuration de l'eau.
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les entrepreneurs. <u>Préconditions</u> : Expertise nécessaire pour analyser la limite du débit de fuite imposée dans le SDAGE et ses effets.

A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	L'hypothèse de calcul est basée sur une étude récente portant sur l'eau pluviale. On retient qu'environ 450 000 habitants sont concernés dans l'agglomération riomoise et clermontoise et un coût unitaire par habitant de 430 € (d'après le catalogue des coûts AERMC). Ces coûts incluent les études, l'investissement et le fonctionnement.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Inclus dans les coûts d'investissement "étude"			
Investissement (travaux)	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	430 €	450000 habitants	193500000 €
Fonctionnement (annuel)	Inclus dans les coûts d'investissement "étude"			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Empêche l'augmentation du risque dans le futur.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminution du risque lié aux inondations.	-
Économique	-	Coût de d'investissement & d'entretien pour les solutions alternatives.
Environnemental	- Réduction des pollutions dues aux lessivages des sols imperméabilisés.	Risque de multiplier les infiltration d'eaux polluées dans les sols.

Liens potentiels avec d'autres actions	Lien avec l'enjeu 5 "Restaurer les masses d'eau dégradées" 3.4b.4 Promouvoir le développement des schémas directeurs d'eaux pluviales dans les communes de plus de 5000 habitants
---	--

Nom de la mesure	3.4b.2 Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le ruissellement en zone agricole		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4b. Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le risque de ruissellement (en zone agricole et urbaines)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Zones de coteaux		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	<p>Cette mesure vise à mettre en place au niveau de l'exploitation agricole des actions favorisant le ralentissement des écoulements sans réduire la production des parcelles. Différents actions peuvent être mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver et/ou restaurer les zones humides, pour leur rôle de régulation des débits (Etude 3P bassin Allier, action d'amélioration de la prévention n°26); - Généraliser les fossés enherbés ; - Mise en œuvre de mesure agro-environnementales territorialisées en tête de bassins versants pour ralentir les eaux de ruissellement et augmenter les zones de stockage naturelle (Etude 3P bassin Allier, action d'amélioration de la protection n°6) - Créer des noues enherbées en aval des parcelles drainées ou des fossés enherbés afin de récupérer les eaux de ruissellement des surfaces drainées ; - Entretien, voire implanter de nouvelles haies ou de talus ; - Planter et gérer des couverts végétaux dans les secteurs sensibles au ruissellement. 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs. <u>Préconditions</u> : Intégrer dans les diagnostics agricoles ce volet "ruissellement".</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Agriculteurs, Propriétaires fonciers	Partenaires	Organismes agricoles professionnels, Agence de l'Eau, Services de l'Etat, Collectivités, PNR
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Estimation grossière de 317 ha concerné (5% du territoire du SAGE) ; - Coûts annuels d'entretien et de maintenance des aménagements = environ 100 €/ha (estimation basée sur : Implantation de couvert à l'interculture = 100€/ha)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Entretien et de maintenance des aménagements	100 €	317,2 ha 18 an(s)	31720 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Permet de réduire le ruissellement en zone agricole céréalière.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Améliore le paysage.	Peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs.
Économique	Réduction des dommages en cas de crue.	Coût d'investissement ou de modifications des pratiques.
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau ; - Diminution du risque d'inondation ; - Favorise la biodiversité et la création de zones humides. 	-
Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures développées dans les enjeux 5 "restaurer les milieux dégradés pour atteindre le bon état"	

Nom de la mesure	3.4b.3 Identifier les zones naturelles d'infiltration et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4b. Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le risque de ruissellement (en zone agricole et urbaines)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Limagne et Chaîne des Puys		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs		

Description de l'action	Le développement de l'urbanisation, entraînant l'augmentation des surfaces imperméables, la suppression des haies, talus et forêts provoquent une réduction significative des zones naturelles d'infiltration du bassin. Cette mesure consiste à réaliser : - une étude pour identifier les zones naturelles d'infiltration ; - intégrer ces zonages dans les documents d'urbanisme.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Convaincre les collectivités. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Commission interSAGE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE ou structure porteuse du plan de gestion	Partenaires	Collectivités, Organismes agricoles professionnels, Services de l'Etat, Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels, Centres Régionaux de la Propriété
----------------------------	---	-------------	---

			Forestière, Régionaux	Parcs	Naturels
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure				

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'une étude d'identification des zones naturelles entre 60 000 et 100 000 €.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen pour l'étude d'identification des zones naturelles d'infiltration	80000 €	1 étude	80000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Empêche l'augmentation du risque dans le futur.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Manque à gagner si mesure conduit à l'inconstructibilité de certaines parcelles.
Environnemental	- Favorise la recharge des nappes ; - Réduction des pollutions dues aux lessivages des sols imperméabilisés.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	Mesures développées dans les enjeux 5 "restaurer les milieux dégradés pour atteindre le bon état"
--	---

Nom de la mesure	3.4b.4 Promouvoir le développement des schémas directeurs d'eaux pluviales dans les communes de plus de 5000 habitants		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4b. Définir et accompagner des mesures permettant de limiter et réduire le risque de ruissellement (en zone agricole et urbaines)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC. COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Limagne et Chaîne des Puys Agglomérations non couvertes		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels, Entreprises		

Description de l'action	Prescrire la mise en place de ces schémas directeurs d'ici un délai donné sur les zones à fort enjeu ruissellement. Mise en place d'une animation pour favoriser la réalisation des plans de zonage pluvial et des schémas directeurs des eaux pluviales sur certaines communes du SAGE et les travaux en découlant.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. Etude diagnostic inondation en cours au niveau de l'Agglomération de Vichy. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du plan de gestion des inondations, Collectivités, Etablissement Public Loire, Service de l'Etat	Partenaires	Agence de l'eau, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement des porteurs de projet et suivi de la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Une vingtaine de communes seraient concernées par cette mesure. L'hypothèse d'animation des communes est basée sur 4 jours par communes.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation des communes	46000 €	0,4 ETP 6 an(s)	18400 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Empêche l'augmentation du risque dans le futur ; - Améliore la connaissance pour envisager des mesures de gestion des eaux pluviales.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	- Coût d'animation ; - Coûts de réalisation des études : Coût d'une étude d'un zonage pluvial (50000 et 200 000€HT). La communauté d'agglomération de de vichy val d'Allier a été financée à 50% par l'agence de l'eau pour la réalisation de l'étude diagnostique eaux pluviales/eaux usées - risque inondation dont le montant global s'élève à 600 000€)
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.4b.3 Identifier les zones naturelles d'infiltration et les prendre en compte dans les documents d'urbanisme
--	---

Nom de la mesure	3.4c.1 Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures organisationnelles en entreprise/dans les services selon leur vulnérabilité		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4c Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables		

Lien avec SDAGE ou PDM	Orientation du SDAGE Mesure transversale du programme de mesures qui fixe un objectif de 900 entreprises à "aménager" sur le bassin Loire Bretagne	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Objectif de réduction de la vulnérabilité de 900 entreprises sur le bassin Loire-Bretagne.	Socle	
Secteur géographique	Zone prioritaire définie dans l'étude 3P		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs, Industriels, Energie, Tourisme		

Description de l'action	La mesure consiste à mettre en œuvre des mesures organisationnelles et structurelles pour réduire les conséquences négatives d'une crue dans une entreprise ou chez des particuliers. Cette démarche s'accompagne d'actions d'informations et de sensibilisation sur ce thème (notamment catalogue des bonnes pratiques limitant la vulnérabilité des bâtiments aux risques inondations.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les entrepreneurs. <u>Préconditions</u> : Préalablement un diagnostic de vulnérabilité aux inondations est à réaliser.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, entreprises, Partenaires (privés)	Services de l'Etat, Etablissement Public Loire, Collectivités, Structure porteuse du plan de gestion
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure.	

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Coût global mesures effectives et prioritaires de réduction de vulnérabilité entreprise sur le territoire d'EPL est de 13,5M€ pour 900 réalisations (d'après EPL) soit environ 15 000 € par réalisation. - L'objectif est de 900 réalisation à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Ce qui revient à environ 36 réalisations au prorata de la superficie du bassin.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné, compris dans les coûts d'investissement travaux			
Investissement (travaux)	Coût global mesures effectives et prioritaires de réduction de vulnérabilité	15000 €	36 réalisations	540000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,2 ETP 12 an(s)	9200 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Permet de réduire les dommages.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Protection des biens et des personnes.	-
Économique	Réduction des dommages en cas de crues.	Coût d'investissement.
Environnemental	Limitation des pollutions accidentelles en cas de crue.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010)
---	---

Nom de la mesure	3.4c.2 Favoriser et accompagner les communes inférieures à 2000 habitants pour l'élaboration et la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)		
Enjeu du SAGE	3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations 3.4c Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Zone prioritaire définie dans l'étude 3P (Prévention / Prévision / Précaution)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	Cette mesure propose de favoriser l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde et l'information préventive des populations. En plus des obligations réglementaires qui imposent leur réalisation dans les communes dotées d'un PPR, le Sage pourrait préconiser une harmonisation des plans communaux de sauvegardes pour garantir une cohérence de bassin versant. Cela peut être facilité par exemple par la mise en place de groupements de communes pour réaliser ces documents avec identification préalable d'une structure coordinatrice. (Etude 3P bassin Allier, action d'amélioration de la prévention n°5 : Favoriser la réalisation des PCS et le recours à une logique intercommunale)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. L'Etablissement public Loire fournit depuis 2007 un appui technique aux communes du bassin de la Loire et de ses affluents, pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur le volet "risque inondation". Cette assistance est gratuite pour les communes. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du plan de gestion des inondations, Collectivités, Etablissement Public Loire	Partenaires	Etat, Etablissement Public Loire
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Coût unitaire de révision des PCS et DICRIM : 5 000€ (coût à affiner) - Environ 200 communes de moins de 2000 habitants seraient concernées; L'Hypothèse de dimensionnement prend en compte la réalisation d'un PCS pour 4 communes.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Externalisation de la rédaction d'un PCS et d'un DICRIM par commune	5000 €	50 PCS	250000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,2 ETP 12 an(s)	9200 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la gestion de crise.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Améliore la "culture du risque".	Nécessite une prise de conscience de la part des élus du risque inondation.	
Économique	-	-	
Environnemental	-	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	3.2.2 Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation , les mesures d'organisation existantes et entretenir la mémoire du risque
--	--

Nom de la mesure	4.1a.1 Faire émerger des plans d'actions visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.1 Améliorer et préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable 4.1a. Accompagner la démarche "captages prioritaires"		

Lien avec SDAGE ou PDM	6C (SDAGE) : Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. L'état des lieux sur le bassin Loire-Bretagne a mis en évidence que les pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires étaient les causes premières de dégradation des eaux souterraines. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité nationale pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant la distribution de l'eau. Vu l'ampleur du problème (et les moyens financiers nécessaires), les efforts sont à concentrer en premier lieu sur les 507 captages prioritaires français (ou captages Grenelle) impliquant la mise en place d'ici 2012 de plans d'action pour les protéger.	Socle	
Secteur géographique	Aires d'alimentation des 12 captages prioritaires		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, agriculteurs, particuliers		

Description de l'action	<p>1. Aider à l'identification des surfaces à protéger, c'est à dire délimiter les aires d'alimentation de captages (AAC) et évaluer leur sensibilité aux pollutions diffuses. Rappel : L'Aire d'alimentation de captage est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. L'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement, cette ressource étant actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur.</p> <p>2. Proposer un plan d'action et inciter les agriculteurs situés dans les AAC, les collectivités et les particuliers à modifier leurs pratiques ou à mettre en place des actions visant la réduction des pollutions.</p> <p>Concrètement, la maîtrise foncière et les changements des pratiques agricoles par le biais des mesures agro-environnementales sont les deux principaux moyens identifiés pour restaurer la qualité des eaux brutes.</p> <p>Pour rappel, le contenu des plans d'actions n'est pas défini dans le SDAGE. Les plans d'actions sont en cours de définition pour certains captages.</p>
--------------------------------	---

Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Pas de contrainte majeure, 11 captages sont arrivés à la délimitation des « aires d'alimentation de captage » (7 dans l'Allier et 4 dans le Puy de Dôme). L'étape de délimitation de l'aire d'alimentation est en cours en Haute-Loire. Préconditions : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicats des eaux et/ou communes responsables des captages prioritaires	Partenaires	Organismes agricoles professionnels, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure. - Accompagner financièrement la mise en place des actions correctives ou préventives dans les aires d'alimentation des captages. - Accompagner techniquement l'émergence des projets via une animation globale ou sur une thématique particulière (pollutions diffuses des collectivités, particuliers, artisans, industriels, etc.), profitant à un réseau d'animateurs locaux. 		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	La délimitation des AAC est réalisée ou en cours pour les 12 captages ainsi seul les coûts pour la réalisation du plan d'action et l'animation de celui-ci sont évalués. - Il est prévu 1 animateur pour 3 captages.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	4 ETP 6 an(s)	184000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Répondre aux exigences réglementaire du code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1993 ; - Renvoi à une valeur qualitative, sécurité sanitaire.	-
Économique	Diminution des surcoûts de traitement de l'eau potable	- Manque à gagner pour les agriculteurs ; - Coût éventuel des acquisitions foncières et des indemnités.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	Risque de banalisation de la biodiversité si l'entretien du milieu est trop strict.

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant
---	--

Nom de la mesure	4.1b.1 Identifier des captages les plus stratégiques, outre ceux déjà identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et mettre en place un programme d'actions sur leur aire d'alimentation		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.1 Améliorer et préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable 4.1b. Lutter contre les pollutions diffuses et les pollutions ponctuelles sur les périmètres de protection et les AAC		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Zones à enjeux forts de la nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, agriculteurs, particuliers		

Description de l'action	<p>1. Identifier les captages les plus stratégiques (autres que les captages prioritaires) ; Nota : La méthodologie utilisée pour définir les "captages secondaires" devra être correctement établie pour que ne soient pas pris en compte que les captages les plus "stratégiques". Les captages abandonnés devront aussi être pris en compte dans cette mesure.</p> <p>2. Aider à l'identification des surfaces à protéger, c'est à dire délimiter les aires d'alimentation de captages (AAC) et évaluer leur sensibilité aux pollutions diffuses ; Rappel : L'Aire d'alimentation de captage est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. L'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement, cette ressource étant actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur.</p> <p>3. Proposer un plan d'action et inciter les agriculteurs situés dans les AAC, les collectivités et particuliers à modifier leurs pratiques ou à mettre en place des actions visant la réduction des pollutions.</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Convaincre les collectivités (communes, SIAEP, etc.) ; - Convaincre les propriétaires fonciers, agriculteurs, industriels, riverains de captage. Remarque : la Chambre d'agriculture de l'Allier a déjà mis en place des conventions avec les SIVOM concernés sur 2 captages situées dans la nappe alluviale de l'Allier. <u>Préconditions</u> : -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicats des eaux	Partenaires	Services de l'Etat, Agence de l'eau, Organismes agricoles professionnels, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	<p>Suivre la mise en place de la mesure. Accompagner financièrement la mise en place des actions correctives ou préventives dans les aires d'alimentation des captages. Accompagner techniquement l'émergence des projets via une animation globale ou sur une thématique particulière (pollutions diffuses des collectivités, particuliers, artisans, industriels, etc.), profitant à un réseau d'animateurs locaux.</p>		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	<p>- Coût pour une étude de délimitation des AAC = entre 50 000 et 100 000 euros + Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages = entre 30 000 et 100 000 euros (d'après le catalogue des coûts AERMC). - Incertitude forte sur le dimensionnement de la mesure (nombre de captages concerné à définir collectivement). - Il est prévu 1 animateur pour 3 captages (réalisation et l'animation du plan d'action).</p>			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude de délimitation des AAC et diagnostic de pressions dans les AAC-	80000 €	5 études	400000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1,6 ETP 6 an(s)	73600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans la nappe alluviale.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	- Répondre aux exigences réglementaire du code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1993 ; - Renvoi à une valeur qualitative, sécurité sanitaire.	-	
Économique	-	- Coût de l'animation de la mesure et des indemnités ; - Manque à gagner pour les agriculteurs.	
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	Risque de banalisation de la biodiversité si l'entretien du milieu est trop strict.	

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant
---	--

Nom de la mesure	4.2.1 Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.2 Mettre en place un réseau d'alerte en cas de pollution accidentelle		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Les pollutions de la nappe peuvent être à l'origine de coupures d'alimentation en eau potable. Cette mesure permet alors d'anticiper ces coupures et de garantir la distribution en eau potable à l'ensemble des usagers du territoire.		Socle
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, particuliers		

Description de l'action	1. Identifier les sources de pollution accidentelle (sur la base de la mesure 4.3a.4 et 4.3a.6). 2. Organiser une alerte cohérente à partir de stations existantes, et le cas échéant, mettre en place de nouvelles stations à l'amont des champs captants (lien avec la mesure 4.3b.1 et 4.3b.2) ; 3. Prévoir un dispositif de sécurisation des champs captant en cas d'alerte (mise en place de barrière hydraulique...); 4. Gérer la crise de manière coordonnée (en cas de pollution détectée, permettre d'assurer le service en eau potable grâce à des captages périphériques).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Souci de coordination entre les syndicats d'eau potable. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicats des eaux ou structure coordinatrice (syndicat de syndicats)	Partenaires	Services de l'Etat, Agence de l'eau
----------------------------	---	-------------	-------------------------------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût et dimensionnement des éventuels dispositifs de sécurisation des champs captant, non estimable - Animation de la mesure (coordination et gestion de la crise) estimé à 1 animateur à l'échelle du SAGE, structure porteuse non définie.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné, inclus dans les mesures 4.3a.4 et 4.3a.6			
Investissement (travaux)	à prévoir éventuellement si nécessité de créer des dispositifs de sécurisation	Non estimable €		
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1 ETP 18 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à assurer l'alimentation en eau potable.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Renvoi à une valeur qualitative ; - Sécurité sanitaire.	-
Économique	Permet une meilleure réactivité face aux mesures à mettre en œuvre en cas de pollution (prélèvement de captages périphériques par exemple).	Coût de la mesure.
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) 4.3a6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) 4.3b.1 Exercer des contrôles sur la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable 4.3b.2 Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque
--	---

Nom de la mesure	4.3a.1 Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution d'origine industrielle		

Lien avec SDAGE ou PDM	15B (SDAGE) : Favoriser la prise de conscience	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. Les actions de sensibilisation favorise l'adhésion aux autres mesures proposées et induit des comportements allant dans le sens de la préservation de la ressource en eau.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Elaborer et diffuser des communiqués de presse (informer des bonnes pratiques) ; 2. Partager les retours d'expériences ; 3. Communiquer sur les résultats des mesures à travers des communiqués de presse, etc			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté d'atteindre les agriculteurs ne bénéficiant actuellement pas de conseils. Actions déjà menées en ce sens dans le cadre du programme Ferti-mieux <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes agricoles professionnels	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, Services de l'Etat, PNR, Organismes agricoles professionnels
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Comprend la réalisation de journées d'information, l'élaboration de document communicant, etc.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	2 ETP	6 an(s)	92000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de l'utilisation de phosphates, nitrates et phytosanitaires.				
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Induire des comportements qui correspondent à une saine gestion de la ressource. ex : effet bénéfique sur les pratiques agricoles		-		
Économique	-		Coûts de la sensibilisation (réalisation de plaquette, ..).		
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau (diminution du taux de phosphate).		-		

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant
---	--

Nom de la mesure	4.3a.2 Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution d'origine industrielle		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Le programme d'action nitrate permet l'amélioration de la qualité de la ressource en eau. Cette mesure permet de renforcer l'efficacité de ce programme.		Socle
Secteur géographique	Zone vulnérable ou zone à forts enjeux		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	Concourir à la mise en œuvre du programme d'action nitrate en : 1. Réalisant des diagnostics d'exploitation (mesure 1.3b.1) ; 2. Accompagnant financièrement certaines mesures (implantation de bandes enherbées par exemple...) ; 3. Renforçant les contrôles ; 4. Coordonnant les programmes d'action concernés par le SAGE ; 5. Elaborant des prochains programmes d'action (exemple de nouvelle mesure : optimiser la fertilisation des sols)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes agricoles professionnels	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Eventuellement prévoir une enveloppe financières pour la mise en place du plan d'action nitrate, incertitude sur le dimensionnement et le chiffrage de cette mesure. Les 18 000 ha correspondant à environ 16% de la SAU en zone vulnérable.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Accompagnement des mesures du programme d'action nitrate	100 €	18000 ha	1800000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	2 ETP 6 an(s)	92000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la préservation de la qualité de l'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Accompagnement des agriculteurs ; - Induire des comportements qui correspondent à une saine gestion de la ressource ex : effet bénéfique sur les pratiques agricoles.	-
Économique	Indemnités pour compenser les éventuels manques à gagner pour les agriculteurs.	Coût de la mesure.
Environnemental	- Concours à la reconquête de la qualité de l'eau (diminution du taux de nitrate) ; - Favorise la biodiversité ordinaire.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution d'origine industrielle		

Lien avec SDAGE ou PDM	08 E30 (Pdm) : Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Type(s) de mesure	COM. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier (enjeu4) et tête de bassin (enjeu 5)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Informer les agriculteurs des outils, méthodes et des aides existantes pour ajuster la quantité de produits phytosanitaires et d'intrants au minimum (agriculture raisonnée, mesures agro-environnementales, agriculture biologique) ; 2. Accompagner les conversions sur certaines parcelles en facilitant les modalités (achat de foncier, convention d'exploitation, bail environnemental...), mettre en place des MAE, favoriser l'agriculture raisonnée, etc.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté d'atteindre les agriculteurs ne bénéficiant actuellement pas de conseils. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes agricoles	Partenaires	Auvergne biologique - Centre des Groupements des Agrobiologistes
----------------------------	----------------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1,5 ETP 6 an(s)	69000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Maintien des emplois.	-
Économique	Indemnités pour compenser les éventuels manques à gagner pour les agriculteurs.	- Coûts d'investissement pour les agriculteurs ; - Impact sur la filière agricoles : éventuellement diminution des unités fourragères produites à l'hectare + coûts de compléments, + modification de l'organisation du travail (surveillance des animaux...) ? Impact sur les organismes stockeurs du maïs et les acteurs avals lié à la diminution de la production.
Environnemental	- Favorise la biodiversité ; - Eventuellement réduction des sources potentielles de pollutions des eaux souterraines.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.1 Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale
--	---

Nom de la mesure	4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution d'origine industrielle		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Améliorer la connaissance est une phase préalable à la définition éventuelle d'actions ciblées permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau.	Socle	
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Industriels		

Description de l'action	1. Réaliser une étude mettant en avant les risques de pollutions des industriels (anciens et actuels) ; 2. Sur les sites préalablement identifiés, suivre le respect de la réglementation.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Services de l'Etat et Chambre de Commerces et d'Industries (CCI)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Estimation du coût d'une étude entre 30 000 et 75 000 euros en fonction du cahier des charges			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude pour l'identification des sites industriels source de pollution	50000 €	1 étude	50000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoûts, inclus dans les autres missions des services de l'Etat			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Réduction de l'impact sur l'environnement.	-
Économique	-	- Coût de la mesure ; - Coût des éventuelles mises aux normes.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	4.3a.5 Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution d'origine industrielle		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Industriels		

Description de l'action	1. Réhabiliter les anciennes carrières afin de limiter leur impact sur la nappe alluviale (fixer des objectifs) ; 2. Prévoir des dispositions prévoyant de limiter l'impact des futures carrières sur la nappe alluviale.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités ou propriétaires des carrières	Partenaires	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitude sur le dimensionnement : Nombre de sites à aménager à définir sur les bases de la mesure 4.3a.5. A noter que 78 carrières (ICPE) ont été recensées sur le territoire du SAGE dans l'Etat des lieux. Coût des aménagements très variable en fonction des cas			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude préalable	10000 €	78 carrières	780000 €
Investissement (travaux)	Coût des aménagements	10000 €	78 carrières	780000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait) 1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
----------------------------------	---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Réduction de l'impact sur l'environnement.	-
Économique	-	- Coût de la mesure ; - Coût des éventuelles mises aux normes.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)
--	--

Nom de la mesure	4.3a.6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3. Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution du secteur public" réseaux routier, ferroviaire, STEP, décharges...		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Améliorer la connaissance est une phase préalable à la définition éventuelle d'actions ciblées permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau.		Socle
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	1. Réaliser une étude mettant en avant les risques de pollutions des infrastructures et aménagements publics ; 2. Sur les sites préalablement identifiés, suivre le respect de la réglementation.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Estimation du coût d'une étude entre 30 000 et 75 000 euros en fonction du cahier des charges			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude pour l'identification des sites publics source de pollution	50000 €	1 étude	50000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Réduction de l'impact sur l'environnement.	-	
Économique	-	- Coût de la mesure ; - Coût des éventuelles mises aux normes.	
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	4.3a.7 Mettre en place des solutions d'aménagement pour les voies routières et ferrées présentant un risque de pollution pour la nappe		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3. Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3a. Mettre en place un programme de réduction et de lutte des pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier -Pollution du secteur public" réseaux routier, ferroviaire, STEP, décharges....		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	1. Identifier les sites où la mise en place de solutions d'aménagement (type bassins tampons, désherbage raisonné pour les voies ferrées) est pertinente ; 2. Mettre en place ces aménagements pour les voies routières (captage antipollution par exemple...). Les nouveaux tracés de route devront automatiquement inclure ces aménagements.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires des voies routières et des voies ferrées.	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitude sur le dimensionnement : Nombre de sites à aménager à définir sur les bases de la mesure 4.3a.7 Coût des aménagements en prenant les hypothèses suivantes : 1) coût de bassins tampons = entre 70 et 700 euros /m3 (après catalogues des coûts AERMC)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude préalable		Non estimable projets	
Investissement (travaux)	Coût des aménagements	385000 €	Non estimable m3	
Fonctionnement (annuel)	Entretien et maintenance de ces aménagements		Non estimable m3	18 an(s)

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Réduction de l'impact des routes sur l'environnement.	-	
Économique	-	Coût de la mesure.	
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)
--	---

Nom de la mesure	4.3b.1 Améliorer les contrôles de la qualité de la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3b. Améliorer la connaissance (nombre de stations de mesure, spectre des molécules enregistrées).		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. L'essentiel des stations de mesure de la qualité de la nappe alluviale de l'Allier correspond à des points de captage pour l'AEP. Or ces captages sont alimentés (partiellement ou parfois en quasi totalité) par les eaux de la rivière qui traversent les alluvions sous l'influence de l'appel du pompage. Par conséquent, la qualité de l'eau mesurée sur ces stations AEP n'est pas uniquement représentative des eaux de la nappe mais dépend également des apports par les eaux de l'Allier. Les teneurs en nitrate dans les eaux superficielles étant moins importantes (teneur comprise entre 5 et 15 mg/l), les résultats observés sur les stations proches de l'Allier intègrent la dilution apportée par les eaux de l'Allier et sont donc moins représentatifs de la qualité de la nappe alluviale que les stations moins influencées par les eaux de l'Allier.		Socle
Secteur géographique	Nappe alluviale de l'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	1. Définir les stations de mesure. Eventuellement, les anciens puits de captages peuvent servir de points de mesures de la qualité de la nappe ; 2. Réaliser des contrôles de qualité de la nappe hors des périmètres de captages (paramètres à contrôler : pharmaceutiques, phytosanitaires, nitrates, phosphores....).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027

	X		
Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat des eaux	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitudes sur le dimensionnement (ici 12 stations correspondant aux 12 captages prioritaires sont visés). Affiner le dimensionnement			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)				
Fonctionnement (annuel)	Réalisation des suivis	250 €	12 stations 12 an(s)	3000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la préservation de la qualité de l'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Renvoi à une valeur qualitative ; - Sécurité sanitaire.	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	-	-
Liens potentiels avec d'autres actions	4.2.1 Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise	

Nom de la mesure	4.3b.2 Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3b. Améliorer la connaissance (nombre de stations de mesure, spectre des molécules enregistrées).		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Améliorer la connaissance est une phase préalable à la définition éventuelle d'actions ciblées permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	1. Définir les stations de mesure ; 2. Définir les paramètres à mesurer ; 3. Suivre les informations produites par les stations.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités type conseil	Partenaires	Collectivités, Agence de l'Eau, Service de l'Etat, Phyt'Eauvergne
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,15 ETP 12 an(s)	6900 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration de la connaissance	-
Économique	-	- Coût des études ; - Coût des mesures à éventuellement mettre en place suite aux résultats de l'étude.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) 4.3a.6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)
--	--

Nom de la mesure	4.3b.3 Synthétiser la communication sur les données de la qualité de la nappe alluviale		
Enjeu du SAGE	4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Moyenne
Objectif	4.3 Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale 4.3b. Améliorer la connaissance (nombre de stations de mesure, spectre des molécules enregistrées).		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	1. Centraliser à l'échelle du territoire du SAGE les données de qualités d'eau (les données existent mais ne sont pas harmonisées et collectées à l'échelle du SAGE). 2. Diffuser les résultats, éventuellement utiliser les bulletins d'informations des mairies pour communiquer sur la qualité de l'eau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,15 ETP 6 an(s)	6900 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la préservation de la qualité de l'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Induire des comportements qui correspondent à une saine gestion de la ressource. ex : effet bénéfique sur les pratiques agricoles.	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	5.1.1 Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie)		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.1 Assurer une gouvernance adaptée et faire émerger des porteurs de projets		

Lien avec SDAGE ou PDM	non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Préalable aux actions de restauration	Socle	
Secteur géographique	Territoires non couverts actuellement par ces outils : Secteurs du Bourbonnais et Limagne		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	1. Identifier les secteurs prioritaires par rapport aux paramètres déclassants les objectifs de Bon Etat (physico-chimie, morphologie, hydrologie, etc..) ; 2. Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des élus ; 3. Etudier l'opportunité des actions de restauration et de la mise en place de "contrats" ; 4. Etudier la faisabilité de la prise de compétences par une collectivité.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Incertitude liée à la réforme des collectivités territoriales <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Services de l'Etat, Collectivités, Agence de l'Eau, EPLoire	Partenaires	Collectivités
----------------------------	---	-------------	---------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage
---------------------------------------	------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Coût moyen pour une étude de faisabilité ou d'opportunité sur un territoire entre 35 000 et 60 000 €	47500 €	1 étude	47500 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,15 ETP	2 an(s)	6900 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Assurer une cohérence de l'action en faveur des milieux aquatiques ; - Préalable incontournable pour mener les actions de restauration.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Assurer une cohérence d'intervention sur le territoire ; - Appropriation des enjeux par la population ; - Transparence sur le rôle de chacun ; - Maintien des emplois.	-
Économique	Mutualiser les financements.	- Coût des outils de sensibilisation ; - Coût des études et éventuellement d'un technicien de rivière.
Environnemental	Permettre la réalisation d'actions plus ambitieuses en faveur de la restauration des milieux aquatiques.	Emissions de CO2 pour l'organisation des journées d'échange.

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3b.2 : Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées 5.3b.3 : Restaurer et entretenir la ripisylve et 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes ainsi que toutes les mesures 5.3e : Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire
--	---

Nom de la mesure	5.1.2 Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.1 Assurer une gouvernance adaptée et faire émerger des porteurs de projets		

Lien avec SDAGE ou PDM	non	Type(s) de mesure	ORG. COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 1	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	1. Mettre en place une animation et des rencontres entre les acteurs ; 2. Poursuivre la mise en commun des données via une plateforme d'échange.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Tous les acteurs du SAGE	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1 ETP	6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans le SAGE.			
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs		
Social	-Assurer une cohérence d'intervention sur le territoire ; - Mettre en relation les acteurs et les motiver dans leurs démarches.	-		
Économique	-	Coût de la mesure		
Environnemental	-	Emissions de CO2 pour l'organisation des journées d'échange.		

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries)		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES)		

Lien avec SDAGE ou PDM	non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Etre en conformité avec la Directive Eaux Résiduaires Urbaines	Socle	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution", amonts des plans d'eau eutrophisés, et/ou SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels		

Description de l'action	1. Identifier les secteurs où des mises aux normes sont encore à effectuer ; 2. Fixer des objectifs ambitieux : normes de rejets plus strictes dans certains contextes: étiages sévères, cumul des rejets, amont de zones eutrophisés, etc. ; 3. Planifier les moyens nécessaires pour réaliser les travaux ; 4. Favoriser la mise en place de conventions de raccordement entre collectivités et industriels.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, mise à part les financements possibles pour la réalisation des travaux. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE), Collectivités, Syndicat des eaux usées et Industries	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1 ETP	2 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau.			
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs	
Social	Améliore l'efficacité du traitement.		-	
Économique	-		Coût de la mesure et des travaux nécessaires de mise aux normes	
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.		-	

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux
---	--

Nom de la mesure	5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES)		

Lien avec SDAGE ou PDM	3D (SDAGE) : Améliorer les transferts des effluents collectés à la station épuration et maîtriser les rejets d'eaux pluviales	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Cette mesure est identifiée par les acteurs locaux comme étant le principal gisement de la réduction de la pression urbaine	Socle	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution", amonts des plans d'eau eutrophisés, et/ou SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels		

Description de l'action	1. Identifier les secteurs où les réseaux doivent être améliorés (y compris les bassins d'orage) ; 2. Fixer des objectifs ambitieux pour la réhabilitation des réseaux (réseau défaillant + réduction de la surcharge en eaux claires parasites et en eaux pluviales dans les réseaux) ; 3. Gérer les bassins d'orage pour limiter la pollution arrivant dans le milieu récepteur.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, mise à part les financements possibles pour la réalisation des travaux <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE), Collectivités, Syndicat des eaux usées et Industries	Partenaires	-
-----------------------------------	--	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Investissement : Création / amélioration des réseaux d'assainissement collectif : < 3 ml / EH raccordé = 1357 € / EH assaini et > 3 ml / EH raccordé = 1866 € / EH assaini soit en moyenne 1600 € / EH assaini Fonctionnement = 1,5% x investissement soit en moyenne 21€/EH/an. - Incertitude forte sur le dimensionnement de la mesure (à affiner en fonction du diagnostic initial).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'une étude diagnostic	80000 €	1 étude	80000 €
Investissement (travaux)	Travaux sur les réseaux et bassins d'orage	1600 €	50000 Equivalents habitants	80000000 €
Fonctionnement (annuel)	Frais de fonctionnement	21 €	50000 Equivalents habitants 18 an(s)	1050000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Augmentation du rendement des traitements	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Améliore l'efficacité du traitement.	-
Économique	-	Coût de la mesure (mais Coût minime par rapport au Coût de la STEP)
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries)
---	---

Nom de la mesure	5.2a.3 Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités de traitement et les niveaux de traitement des stations		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES) - Réduire les rejets de l'assainissement collectif		

Lien avec SDAGE ou PDM	02C3 (Pdm) : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations <2000 eq hab.	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution" (enjeu 5) ; amonts des plans d'eau eutrophisés en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels		

Description de l'action	1. S'assurer du bon fonctionnement des stations d'épuration ; 2. Former les agents communaux pour améliorer l'entretien des équipements.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'état, Conseils généraux	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	3 ETP	6 an(s)	138000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Améliore l'efficacité du traitement.	-	
Économique	Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau.	Coût de la mesure (mais Coût minime par rapport au Coût de la STEP)	
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; ? Réduit l'impact des rejets sur la vie biologique ; ? Peut permettre la récréation de zones humides.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries) 5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux
---	---

Nom de la mesure	5.2a.3bis Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités de traitement et les niveaux de traitement des stations		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES) - Réduire les rejets de l'assainissement collectif		

Lien avec SDAGE ou PDM	02C3 (Pdm) : Améliorer le traitement des rejets collectifs des agglomérations <2000 eq hab.	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution" (enjeu 5) Amonts des plans d'eau eutrophisés en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Industriels		

Description de l'action	Dans la continuité de la mesure 5.2a.3 : 1. Mettre en place des traitements tertiaires (en amont des lacs prioritairement) ; 2. Créer des systèmes tampons pour réduire l'impact du rejet sur le milieu naturel (exemples : zones de dissipation végétalisées)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, éventuellement financière <u>Préconditions</u> : Identifier les secteurs où la mise en œuvre de cette mesure est pertinente			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat des eaux usées, Industries, Collectivités	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitude sur le dimensionnement de cette mesure. Calcul des coûts unitaires basé sur l'estimation suivante : mise en place de traitements tertiaires des effluents : (biofiltration, traitement avec culture fixée sur support) : entre 25 K€/projet et 400 K€/projet (fonction linéaire du coût des effluents à traiter) d'après le catalogue coût AERMC.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	7500 €	50 études	375000 €
Investissement (travaux)	Mise en place de traitement tertiaire	212500 €	50 projets	10625000 €
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoûts, inclus dans les autres missions d'entretien et de maintenance des stations (ciblée par la mesure 5.2a.3)			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau : Efficacité du traitement tertiaire : >=10 000 EH; <20 000 EH : 55%->70%; >=20 000 EH; <50 000 EH : 50% -> 81%	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Améliore l'efficacité du traitement.	-
Économique	Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau.	Coût de la mesure (mais Coût minime par rapport au Coût de la STEP) : répercussions des coûts sur différents usagers dont les particuliers.
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; ? Réduit l'impact des rejets sur la vie biologique ; ? Peut permettre la récréation de zones humides.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries) 5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux
--	---

Nom de la mesure	5.2a.4 Favoriser la prise de compétence des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) en matière de mise aux normes		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES) - Réduire les rejets de l'assainissement non collectif		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution", amonts des plans d'eau eutrophisés, et/ou SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités , Particuliers		

Description de l'action	Inciter la prise de compétence des SPANC pour le contrôle des installations obligatoires et l'entretien et la rénovation de l'assainissement non collectif.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, le diagnostic précise d'ailleurs que la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est bien avancée. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (incitation à la prise de compétence)	46000 €	0,25 ETP	6 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Facilite le suivi et la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs.	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; ? Réduit l'impact des rejets sur la vie biologique.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2a.5 Sensibiliser les particuliers et les collectivités sur l'assainissement et les rejets polluants		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif (nitrate, phosphore, MES) - Réduire les rejets de l'assainissement non collectif		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités , Particuliers		

Description de l'action	1. Sensibiliser les habitants et les collectivités aux pollutions diffusées par les réseaux d'assainissement et pouvant générer des conséquences importantes sur les unités de traitements et sur le milieu ; 2. Informer les habitants et les collectivités des actions à entreprendre pour réduire les rejets polluants dans les réseaux et améliorer l'entretien des stations ; 3. Selon les secteurs, mettre en place un plan de communication sur les risques et perturbations des installations d'assainissement non collectif non conformes.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Service d'Assainissement Collectif (SPANC) et Syndicat des eaux usées	Public Non Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	15 Journées	6 an(s)	15000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments et de polluants qui arrivent dans les cours d'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Implication du grand public et des collectivités pour la préservation de la ressource en eau.	-
Économique	-	Coût des actions de sensibilisation.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la toxicité des rejets et en améliorant et corrigeant les erreurs de branchements.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2b.1 Préserver et restaurer les haies et la ripisylve		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire tout type de pollution		

Lien avec SDAGE ou PDM	4B (SDAGE) : Limiter les transferts de phytosanitaires vers les cours d'eau 08 E30 (Pdm) : Limiter les transferts par des dispositifs tampon	Type(s) de mesure	C. COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. Réduire d'avantage le lessivage et le ruissellement des polluants en dehors des zones vulnérables	Socle	
Secteur géographique	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	<p>1. Mieux connaître le maillage bocager (haies et ripisylve) sur les secteurs sensibles à l'érosion. Cet inventaire sera élaboré sur la base d'un travail de photo interprétation relevant les structures arborées fonctionnelles ou d'un traitement d'images satellitiques conforté par une reconnaissance rapide de terrain, à l'échelle du bassin versant. « Densité - répartition topographique » seront particulièrement étudiées sur des critères de classification qui auront été définis et motivés.</p> <p>2. Établir et mettre en œuvre un plan d'intervention pour la création de haies et de ripisylve (Cibler les secteurs sensibles au ruissellement et à l'érosion et proche du réseau hydrographique ;</p> <p>3. Veiller à ce que la plantation aille de paire avec la limitation de l'arrachage de haies et de ripisylve ;</p> <p>4. Conseiller les agriculteurs pour l'entretien du bocage et de la ripisylve.</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Peut être perçu comme une contrainte par les agriculteurs. Le développement d'une filière permettant la valorisation du bois peut aider à argumenter en faveur de cette mesure. Aussi à partir de 2010, les haies seront comptabilisées dans les " particularités topographiques et éléments pérennes du paysage » de la déclaration PAC.</p> <p>- Des actions visant la replantation des haies existent déjà dans le département du Puy de Dôme et du Cantal (Mission Haie).</p> <p><u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs.</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Association, Parcs naturels régionaux	Partenaires	Agriculteurs, Organismes agricoles professionnels, Services de l'Etat, Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) et entreprises de travaux agricoles.
-----------------------------------	---------------------------------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Coût moyen pour l'étude de l'inventaire du bocage	30000 €	1 étude	30000 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	5 journées	6 an(s)	5000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	<p>- Diminution de la quantité de nutriments qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale. Le pourcentage de rabattement des pertes se situe entre 50 et 100% selon la largeur de la bande boisée (d'après l'AERM).</p> <p>- L'efficacité de l'action est augmentée si elle est combinée à d'autres actions (type "bande enherbées").</p>			
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs	
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure image de l'agriculture et améliore la qualité du paysage ; - Préservation d'un paysage attractif ; - Réduction des inondations et de l'érosion des sols ; - Valorisation du paysage ; - Protège les animaux du froid et créé de l'ombre ; - Isole les bâtiments d'élevage 		Source de conflits éventuelle avec les agriculteurs.	
Économique	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des sinistres dû aux inondations ; - La haie modifie le micro-climat de la parcelle, et permet ainsi d'augmenter le rendement des grandes cultures et cultures maraichères de 5 à 30% (Fabien Liagre, 2005, Les haies rurales, rôles création, entretien) ; - Possibilité de valoriser le bois décheté issu de l'entretien des haies. Par exemple, proposer des actions de développement durable en cohérence avec les impératifs environnementaux, économiques et sociaux : (Compost (technique BRF), copeaux pour la litière, bois de chauffage. 		<ul style="list-style-type: none"> - Coût des études diagnostic ; - Coût des plantations et de l'entretien des haies (environ 13€/ml pour la plantation et 1€/ml/an pour l'entretien) ; - Perte de surface exploitable due à l'emprise de la haie : implantation + entretien + perte de marge brute = entre 1.83 et 2.44 €/m/an (d'après coût de référence AERM). 	
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; - Meilleure agronomie des sols ; - Participe à l'épuration de l'eau ; - Augmentation de la biodiversité ; - Stockage du carbone (0,1tC/ha/an pour 100ml de haie /ha) - INRA. 		-	

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3b3 Restaurer et entretenir la ripisylve
---	--

Nom de la mesure	5.2b.2 Mettre en place des dispositifs enherbés (fossés enherbés, bandes enherbées)		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire tout type de pollution		

Lien avec SDAGE ou PDM	08 E30 (Pdm) : Limiter les transferts par des dispositifs tampons	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Réduire d'avantage le lessivage et le ruissellement des polluants en dehors des zones vulnérables	Socle	
Secteur géographique	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	Implanter des bandes enherbées ou des couverts végétaux dans les secteurs sensibles au transfert de polluants (nutriments, phytosanitaires) dans le milieu hydrographique. Ex : en bordure de cours d'eau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs. - Dans certains cas c'est de savoir si on a vraiment à faire à un cours d'eau qui peut être problématique. <u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Agriculteurs	Partenaires	Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) et entreprises de travaux agricoles (ETA)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Dimensionnement de la mesure à affiner. Coût d'implantation d'une bande de 10 m sur chaque rive = 450 euros/ha/an (source = catalogue des coûts AERMC)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Coût de l'implantation d'une bande enherbée	450 €	500 ha 18 an(s)	225000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Diminution de la quantité de polluants qui arrivent dans les cours d'eau. Les bandes enherbées absorbent le flux polluants d'une surface agricole 8 fois supérieure. Ce la permettrait au moins un rabattement des unités d'azote de 24kgN/ha. - Pour une efficacité optimale de la mesure : une largeur de 5 mètres est souvent avancé comme minimum à mettre en place en condition de sol filtrant et 10 mètres en cas de sols hydromorphes (Fabien Liagre, 2005, Les haies rurales, rôles création, entretien).
----------------------------------	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	? Respect de la réglementation ; ? Meilleure image de l'agriculture ; ? Diminution des sinistres dus aux inondations et à l'érosion des sols.	Source de conflits éventuelle avec les agriculteurs.
Économique	Diminution des sinistres dû aux inondations.	? Coût du semis et de l'entretien des bandes enherbées ; ? Perte de surface exploitable due à l'emprise de la bande enherbée.
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; ? Participe à l'épuration de l'eau ; ? Augmentation de la biodiversité.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	5.2b.3 Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) -Réduire les pollutions par les nitrates		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. Mieux gérer la fertilisation des sols et limiter les risques de transferts des nitrates vers les eaux	Socle	
Secteur géographique	SAGE et prioritairement en Limagne et dans le Bourbonnais		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	En complément de la mesure 4.3a.2 : "Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate" de l'enjeu "Qualité de la nappe alluviale" , il est proposé ici de communiquer sur le code des bonnes pratiques en dehors de la zone vulnérable : 1. Sensibiliser les agriculteurs au code des bonnes pratiques ; 2. Suivre et évaluer la mise en œuvre du code des bonnes pratiques.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté d'atteindre les agriculteurs ne bénéficiant actuellement pas de conseils. <u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes professionnels agricoles	Partenaires
-----------------------------------	-------------------------------------	-------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure : réalisation des diagnostics + journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	46000 €	1 ETP 6 an(s)	46000 €/an	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Induire des comportements qui correspondent à une saine gestion de la ressource. ex : effet bénéfique sur les pratiques agricoles	-	
Économique	Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau	Coût de la mesure.	
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau ; ? Favorise la biodiversité ordinaire.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.2 Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate
---	--

Nom de la mesure	5.2b.4 Inciter l'installation d'abreuvoirs et limiter les accès aux cours d'eau par les animaux d'élevage dans les secteurs sensibles		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire les pollution par le phosphore et les MES		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Masses d'eau dont la qualité est "fortement altérée par cette pollution", Amonts des plans d'eau eutrophisés en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Inciter les agriculteurs à mettre en place des abreuvoirs et clôturer les cours d'eau dans les secteurs sensibles. Remarque : la mise en place d'abreuvoirs ne doit pas avoir d'effet néfaste sur l'aspect quantitatif. Il s'agit bien de ne pas capter d'autres nouvelles sources pour favoriser la mise en place des abreuvoirs.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs. <u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes agricoles professionnels	Partenaires	Collectivités, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE
----------------------------	-------------------------------------	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure : réalisation des diagnostics + journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	46000 €	1 ETP	6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de phosphore qui arrive dans les cours d'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Contraignant pour les agriculteurs.
Économique	-	? Coût de la mesure ; ? Coûts des investissements : Pose de clôture = 8 €/ml Pose d'abreuvoir = 5 €/ml
Environnemental	? Améliore la stabilité des berges ; ? Réduit les apports au cours d'eau (physico-chimie, matières en suspension) ; ? Réduit le colmatage des habitats aquatiques.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	5.2b.5 Améliorer le stockage, la gestion des effluents, envisager des systèmes alternatifs et mettre aux normes les bâtiments d'élevage.		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire les pollution par le phosphore et les MES		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE et prioritairement dans les têtes de bassin et en amont des lacs eutrophisés (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Réaliser des diagnostics d'exploitation ; 2. Proposer des solutions pour améliorer la gestion des effluents d'élevage (augmentation de la capacité de stockage des fosses...); 3. Aller au delà de la mise au norme des bâtiments d'élevage dans certains cas et proposer la création de bâtiments d'élevage exemplaires.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs. <u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Organismes professionnels agricoles	Partenaires	Collectivités
-----------------------------------	-------------------------------------	-------------	---------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût des diagnostics d'exploitation compris dans la mesure 1.3b3.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	15 Journées	6 an(s)	15000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de phosphore qui arrive dans les cours d'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleure image de l'agriculture.	-
Économique	Utilisation des effluents comme engrais et non comme déchets.	? Coût de la mesure ; ? Coûts des investissements : Modification des équipements des agriculteurs (en moyenne 40 000 €/agriculteur).
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2b.6 Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur
---	---

Nom de la mesure	5.2b.6 Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire les pollution par le phosphore et les MES		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	En tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Etudier les filières permettant la meilleure valorisation du lactosérum (sur la base des études déjà menées dans le cadre du contrat de rivière de la Haute-Dordogne ; 2. Mettre en place des actions de communication, d'informations et des sites pilotes ; 3. Proposer des diagnostics aux agriculteurs et les conseiller sur la gestion à choisir.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs, car cela nécessite des investissements de la part des agriculteurs. - Des retours d'expériences peuvent faciliter la mise en œuvre de la mesure : voir le contrat de rivière de la Haute-Dordogne. <u>Préconditions</u> : - Etudier les filières possible et les profils des exploitations. - Convaincre les agriculteurs.*			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat porteur d'un contrat de rivière par exemple	Partenaires	Organismes professionnels agricoles
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût des diagnostics d'exploitation compris dans la mesure 1.3b3.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen d'une étude globale	20000 €	1 étude	20000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	5 Journées 6 an(s)	5000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Maintien des emplois.	-
Économique	Source de revenue complémentaire.	? Coût de la mesure ; ? Coûts des investissements : Modification des équipements des agriculteurs (en moyenne 40 000 €/agriculteur).
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2b.5 Améliorer la gestion des effluents d'élevage et mettre aux normes les bâtiments d'élevage.
--	---

Nom de la mesure	5.2b.6bis Améliorer la gestion des effluents chez les producteurs fromagers pour supprimer les rejets directs de lactosérum dans le milieu récepteur		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires) - Réduire les pollution par le phosphore et les MES		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Rivières du Massif de Sancy (Veyre, Monne et Couzes) + en amonts des plans d'eau eutrophiés (enjeu 5) et en tête de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs		

Description de l'action	1. Etudier les filières permettant la meilleure valorisation du lactosérum (sur la base des études déjà menées dans le cadre du contrat de rivière de la Haute-Dordogne ; 2. Mettre en place des actions de communication, d'informations et des sites pilotes ; 3. Proposer des diagnostics aux agriculteurs et les conseiller sur la gestion à choisir.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs, car cela nécessite des investissements de la part des agriculteurs. - Des retours d'expériences peuvent faciliter la mise en œuvre de la mesure : voir le contrat de rivière de la Haute-Dordogne. <u>Préconditions</u> : - Etudier les filières possible et les profils des exploitations. - Convaincre les agriculteurs.*			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Syndicat porteur d'un contrat de rivière par exemple	Partenaires	Organismes professionnels agricoles
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Nombre de journées supplémentaires par an par rapport à la mesure 5.2b.6				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût, les coûts sont les mêmes que ceux de la mesure 5.2b.6				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	10 Journées	6 an(s)	10000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de la quantité de nutriments qui arrivent dans les cours d'eau et la nappe alluviale.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Maintien des emplois.	-
Économique	Source de revenue complémentaire.	? Coût de la mesure ; ? Coûts des investissements : Modification des équipements des agriculteurs (en moyenne 40 000 €/agriculteur).
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2b.5 Améliorer la gestion des effluents d'élevage et mettre aux normes les bâtiments d'élevage.
--	---

Nom de la mesure	5.2c.1 Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecopyto 2018" (SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2c Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)		

Lien avec SDAGE ou PDM	4A 2 (SDAGE) : Les Sage comporte un plan de réduction des pesticides	Type(s) de mesure	C. ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Inscrit dans le SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE et les zones identifiées par le plan de réduction de l'usage des pesticides (une attention particulière devra être portée sur le secteur de la nappe alluviale de l'Allier, en lien avec l'enjeu 4)		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs, Particuliers, Collectivités		

Description de l'action	Comme demandé dans le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE met en place un plan de réduction de l'utilisation des pesticides concernant les agriculteurs et les collectivités : 1. Améliorer les connaissances concernant les pollutions ponctuelles par les pesticides ; 2. Définir les molécules à interdire ; 3. Définir des objectifs à atteindre à une échelle de temps donnée ; 4. Identifier les zones sur lesquels des actions seront menées en priorité, par exemple, définir des zones sur lesquels il est interdit de désherber chimiquement, etc. 5. Décrire et appliquer les préconisations du plan de réduction des pesticides (mise en place de MAE...).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Convaincre les agriculteurs et les collectivités.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Groupe Phyt'eauvergne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Auvergne, Services de l'Etat, Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Agence de l'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	2 ETP 12 an(s)	92000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Réduit l'exposition des agriculteurs et particuliers aux produits chimiques et contribue à la préservation de leur santé.	-
Économique	- Economie de désherbants chimiques. - Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau.	Coût de la mesure.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau (diminution de l'usage des phytosanitaires).	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2c.2 Informer les particuliers, les collectivités et les professionnels sur l'usage des produits phytosanitaires		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2c Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I. Communiquer pour induire des comportement allant de le sens des objectifs fixés	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs, Particuliers, Collectivités		

Description de l'action	1. Informer des risques concernant la mauvaise utilisation des phytosanitaires ; 2. Développer la formation continue et l'information sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits ; 3. Organiser des journées d'échange.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, des actions sont déjà menées par le groupe Phyt'eauvergne. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Groupe Phyt'Eauvergne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	Partenaires	-
-----------------------------------	--	-------------	---

	(FREDON), Association		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure : journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	46000 €	1 ETP	6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Réduit l'exposition des agriculteurs et particuliers aux produits chimiques et contribue à la préservation de leur santé.	-
Économique	-	Coût des actions de sensibilisation.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2c.3 Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2c Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)		

Lien avec SDAGE ou PDM	08B6 (Pdm) : Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE et plus particulièrement dans les zones identifiées par le plan de réduction de l'usage des pesticides		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	Mettre en place des plans de désherbage. Le plan de désherbage consiste à classer les zones à désherber en fonction des risques d'entraînement du désherbant dans l'eau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure, des plans de désherbage sont déjà réalisés par le Conseil Général. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités (CG)	Partenaires	
-----------------------------------	--------------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Nombre de communes concernées à définir plus précisément. Coût moyen d'un plan de désherbage = 12000 € pour une commune de taille moyenne (d'après étude BRGM-AERM).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'un plan de désherbage	12000 €	35 plans de désherbage (commune)	420000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleure image de la collectivité.	-
Économique	- Economie de désherbants chimiques. - Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau.	Coût de la mesure.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau (diminution du taux de phytosanitaires).	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2c.4 Développer des techniques alternatives de traitement par les collectivités et les agriculteurs		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2c Réduire les pollutions par les phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole)		

Lien avec SDAGE ou PDM	08B6 (Pdm) : Réduire les apports en pesticides par les collectivités et par les infrastructures publiques 08E30 (Pdm) : Améliorer les pratiques agricoles pesticides et/ou utiliser les techniques alternatives 08D2(Pdm) : Equiper des exploitations agricoles pour maîtriser des pollutions ponctuelles aux pesticides	Type(s) de mesure	COM. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE et plus particulièrement dans les zones identifiées par le plan de réduction de l'usage des pesticides		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Agriculteurs		

Description de l'action	1. Réaliser des diagnostics auprès des collectivités et proposer des solutions pour améliorer les pratiques (éventuellement proposer des équipements aux collectivités : désherbeurs thermiques et autres équipements alternatifs aux produits phytosanitaires) ; 2. Réaliser des diagnostics auprès des agriculteurs et proposer des solutions pour améliorer les pratiques et éventuellement proposer des équipements pour remplacer le désherbage chimique par un désherbage mixte (chimique + mécanique) ou mécanique ; 3. Organiser des journées de démonstration pour favoriser l'appropriation par les acteurs.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Mettre en place une convention avec une université pour développer un programme de recherche.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Universitaire, Phyt'Eauvergne	Groupe	Partenaires	
-----------------------------------	-------------------------------	--------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement).				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure : réalisation des diagnostics + journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	46000 €	2 ETP 6 an(s)	92000 €/an	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Réduit l'exposition des personnes aux produits chimiques et contribue à la préservation de leur santé.	-
Économique	- Economie de désherbants chimiques. - Limite les coûts éventuels liés au traitement de potabilisation de l'eau.	? Coûts de la mesure ; ? Coûts d'investissement : Investissement dans du matériel alternatif (Achat d'une desherbineuse = entre 12 000 et 15 000€/unité et un désherbeur thermique = 17 000€/unités ; ? Temps de travail allongé (2 h/ha) soit quatre fois plus que le désherbage chimique.
Environnemental	? Concours à la reconquête de la qualité de l'eau (diminution du taux de phytosanitaires) ; ? Réduction voir absence de résidus d'herbicides dans le sol, les eaux et les aliments.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.2d.1 Etudier l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du SAGE et mieux connaître leur mode de transfert		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2d Améliorer les connaissances et éventuellement maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses (répond aux dispositions du SDAGE)		

Lien avec SDAGE ou PDM	4F (Améliorer la connaissance [Pesticides]) 5A (Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances [des substances dangereuses]) 6G (Mieux connaître les rejets et le comportement dans l'environnement des substances médicamenteuses (SDAGE))	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Améliorer la connaissance pour mener des actions ciblées et efficaces.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs, Industriels, Collectivités, Particuliers		

Description de l'action	1. Réaliser une étude sur la base des résultats des actions 4.3a.5 et étudier les transferts et les impacts des pollutions chroniques et ponctuelles sur les milieux aquatiques.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de l'étude "recherche des sources de pollution de substances dangereuses" = 60 000€ L'étude comprend un état des lieux des usages par substances ; l'acquisition de connaissance sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ; l'analyse de rejets ponctuels en routine (d'après le catalogue des coûts AERMC).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût de l'étude	60000 €	1 étude	60000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la préservation de la qualité de l'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration de la connaissance.	-
Économique	-	Coût des études.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	4.3a.5 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) dont les anciennes décharges et les collectivités pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses)
---	--

Nom de la mesure	5.2d.2 Réhabiliter et confiner les sites contaminés par des micropolluants		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau 5.2d Améliorer les connaissances et éventuellement maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses (répond aux dispositions du SDAGE)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Industriels		

Description de l'action	1. Identifier les sites contaminés par des micropolluants 2. Dépolluer ces sites			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Eventuellement financière et de maîtrise d'ouvrage. D'après l'état des lieux, une majorité des sites est traitée et surveillée (66%), un nombre important est en cours d'évaluation (28%), et seuls deux sites (6%) doivent encore lancer un diagnostic. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				X

Maître d'ouvrage potentiel	Industriels	Partenaires	
-----------------------------------	-------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Nombre de sites à réhabiliter à définir. La base de données BASOL du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable recense 32 sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif sur le territoire du SAGE (source : EDL p153 et voir carte 11.39) - Investissements très variables d'un site à un autre : coût moyen de la dépollution : 150 000 €/par site. Le coût de la dépollution de 11 sites égale environ 1 650 000 euros			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût de l'étude préalable	20000 €	32 sites	640000 €
Investissement (travaux)	Réhabilitation des sites	150000 €	32 sites	4800000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la préservation de la qualité de l'eau.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Préservation de la ressource en eau.	-
Économique	-	Coût des aménagements.
Environnemental	Concours à la reconquête de la qualité de l'eau.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.3a.1 Améliorer le dispositif de suivi existant		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3a Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et de leurs perturbations		

Lien avec SDAGE ou PDM	1G (SDAGE): Améliorer la connaissance	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Action déjà bien engagée. Amélioration de la connaissance si nécessaire sur certains secteurs	Socle	
Secteur géographique	SAGE (bassins versants du Bourbonnais et du Livradois)		
Usage(s) concerné(s)	-		

Description de l'action	Les réseaux de suivi RCO et RCS permettent d'augmenter le nombre de stations suivies sur le territoire du SAGE. Envisager éventuellement des réseaux de suivi complémentaires notamment sur des petits cours d'eau, il peut être intéressant de mettre des conventions pour compléter les réseaux de suivi départementaux.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	FDAAPPMA, Syndicats de rivières et autres Collectivités	Partenaires	FDAAPPMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	- Nombre de stations de mesures à suivre (pour compléter le réseau) sur les cours d'eau non suivi (/station) = 5 à 10 stations à ajouter (Veyre/Auzon/Couze d'ardes/affluents rive droite de l'Allier dans le département de l'Allier) ; - Sur 1 station, suivi de la qualité porte annuellement sur : Biologie (1 IBD : 300€, 1 IBGN 500€), 6 analyses physico-chimie (200€ pour 1 prélèvement/analyse de 28 paramètres analysés) d'après norme en vigueur			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Sur 1 station, suivi de la qualité porte annuellement sur : Biologie (1 IBD : 300€, 1 IBGN 500€), 6 analyses physico-chimie (200€ pour 1 prélèvement/analyse de 28 paramètres analysés) d'après norme en vigueur	1000 €	10 nouvelles stations de suivi 6 an(s)	10000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Amélioration de la connaissance ; - Permet de préciser le plan d'actions.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	Amélioration de la connaissance de l'état des milieux.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue
---	---

Nom de la mesure	5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3a Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et de leurs perturbations		

Lien avec SDAGE ou PDM	1G (SDAGE): Améliorer la connaissance	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Amélioration de la connaissance nécessaire sur certains secteurs	Socle	
Secteur géographique	SAGE (masses d'eau en risque ou en doute pour les paramètres hydrologie et/ou morphologie)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	Il s'agit de réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficulté de trouver des maîtres d'ouvrage. <u>Préconditions</u> : Existence de données disponibles.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, FDAAPPMA, Agence de l'Eau	Partenaires	Collectivités, structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, ONEMA
-----------------------------------	--	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage ou accompagnement des porteurs
--	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Les coûts peuvent soit être des coûts d'investissement = coût de l'étude diagnostic (1 par masse d'eau en risque ou en doute pour le paramètre hydrologie et/ou morphologie). Soit des coûts internalisés et dans ce cas correspondant à 1 animateur pour réaliser ce travail de diagnostic. Ces études peuvent aussi être intégrées dans les études préalables aux contrats territoriaux par exemple.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût de l'étude diagnostic des ouvrages (1 par sous-bassin)	5000 €	75 études (masses d'eau)	375000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Amélioration de la connaissance ; - Permet de préciser le plan d'actions.
---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	Amélioration de la connaissance de l'état des milieux.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3a.1 Améliorer le dispositif de suivi existant
---	--

Nom de la mesure	5.3b.1 Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM	1A. SDAGE (non-détérioration des milieux)	Type(s) de mesure	ORG. C. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE (notamment Limagne et Chaîne des Puys où les pressions futures sont les plus importantes)		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires, Collectivités, Aménageurs		

Description de l'action	1) Informer la CLE en amont des projets (pas uniquement lors de la procédure Loi sur l'eau) ; 2) Mettre en place une centralisation interdépartementale des procédures ; 3) Veiller à ce que le projet étudie la faisabilité de mesures alternatives, le cumul des impacts à l'échelle du bassin versant et la sensibilité du milieu ; 4) Refus des projets ne permettant pas de compenser les impacts.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	ONEMA et autres Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,25 ETP 2 an(s)	11500 €/an	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Réduit l'impact des activités humaines et de nouveaux projets sur les milieux aquatiques.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	-	-	
Économique	-	Coût des mesures compensatoires.	
Environnemental	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM	13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques (PdM)	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Nécessaire pour l'atteinte du bon état/du bon potentiel	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires, Agriculteurs, Pêcheurs		

Description de l'action	Il s'agit de restaurer les habitats piscicoles par des actions simples d'entretien et de restauration de rivières ce qui inclut : - diversification des habitats par des petits aménagements piscicoles - aménagement de points d'abreuvement Ce niveau se déclinera donc différemment selon les cours d'eau du SAGE selon les problématiques rencontrées.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Nécessite l'existence d'une structure intercommunale compétente et/ou d'un contrat de rivière.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure intercommunale d'aménagement de rivières ou collectivité ayant compétence, FDAAPPMA,	Partenaires	Agence de l'eau, Collectivités, FDAAPPMA, ONEMA, Agriculteurs, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, PNR
----------------------------	--	-------------	--

	Propriétaires		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement des structures porteuses ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitude sur le dimensionnement de la mesure. Il sera à affiner en lien avec la mesure 5.2a.2. Le coût moyen dans le département de l'Allier de l'ensemble des actions de restauration identifiées dans le PDPG est estimé à entre 4 000 et 20 000 €/km de rivière.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	5000 €	50 projets	250000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux	12000 €	100 kilomètres de rivière	1200000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Restaure les milieux - efficacité moyenne (différente selon les cours d'eau et leur état) : cette action ne sera pas suffisante partout à atteindre le bon état/le bon potentiel.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Résorbe les conflits d'usage.	Difficile acceptation par les agriculteurs parfois.
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	Restauration des habitats aquatiques.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve, 5.3b.5 Renaturation des cours d'eau en zone urbaine, 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes, et 5.3b.6 Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve
--	---

Nom de la mesure	5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM	13BA1 : Intervenir sur les berges et la ripisylve (PdM)	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Nécessaire pour l'atteinte du bon état/du bon potentiel	Socle	
Secteur géographique	SAGE en priorité sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires, Agriculteurs, Pêcheurs		

Description de l'action	Mettre en place des programmes de restauration et de récréation des ripisylves (plantations et gestion).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure intercommunale d'aménagement de rivières ou collectivité ayant compétence	Partenaires	ONEMA, autres Services de l'Etat, FDAAPPMA, Agence de l'Eau, PNR, EPL, Collectivités
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement des structures porteuses ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Sont principalement concernées les cours d'eau du SAGE selon les préconisations des PDPG, et notamment sur les affluents en Limagne. Linéaire concerné à affiner Coût moyen d'une plantation (€/km) entre 6000 et 1000 €/km (D'après Catalogue couts AERM, 2006) Coût moyen de travaux d'entretien classique (gestion de la ripisylve, gestion des embâcles) entre 1 000 et 15 000 €/km (D'après Catalogue couts AERM, 2006)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Coût moyen d'une plantation	8000 €	200 kilomètres de rivière	1600000 €
Fonctionnement (annuel)	Coût moyen de travaux d'entretien classique (gestion de la ripisylve, gestion des embâcles)	6000 €	200 kilomètres de rivière	1200000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Restauration des habitats aquatiques et préservation voire restauration des corridors écologiques.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Substitution à propriétaires qui n'assure pas leurs devoirs d'entretien.	Ne sensibilise pas les propriétaires aux bonnes pratiques.
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	Restauration des habitats aquatiques et préservation voire restauration des corridors écologiques.	Risque de pollutions ponctuelles et de dissémination d'espèces indésirables si certaines actions d'entretien non adaptée.

Liens potentiels avec d'autres actions	5.2b.1 : Préserver et restaurer les haies et la ripisylve 5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées, 5.3b.5 Renaturation des cours d'eau en zone urbaine, 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconexion des annexes, et 5.3b.6 Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve
--	--

Nom de la mesure	5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM	13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques (PdM)	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Nécessaire pour l'atteinte du bon état	Socle	
Secteur géographique	Sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie (hors MEFM)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires, Agriculteurs, Pêcheurs		

Description de l'action	Mise en place d'opérations de restauration fonctionnelle (reméandrement, renaturation,...) adaptées à chaque tronçon de cours d'eau. Définition au cas par cas du niveau d'ambition : R1, R2, R3 (selon Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau, AESN 2007) Actions peuvent porter sur : - du reméandrage, de la dérectification - de la lutte contre l'incision du lit - de la reconnexion d'annexes (connexion du bras mort en aval).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Nécessite l'existence d'une structure intercommunale compétente et/ou d'un contrat de rivière.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Structure intercommunale d'aménagement de rivières ou collectivité ayant compétence	Partenaires	Agence de l'eau, Collectivités, FDAAPPMA, ONEMA, agriculteurs, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, communes et leurs groupements, PNR
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement des structures porteuses ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Sont concernées l'ensemble des cours d'eau du SAGE et en priorité sur le Livradois-Forez – Bourbonnais – affluents rive gauche de l'Allier de l'Auzon à la Morge Pour la reconnexion des annexes : zone prioritaire Allier Coût moyen par kilomètre de rivière restaurée très variable: Pour restaurer l'état physique des cours d'eau : à titre indicatif : Reméandrage entre 148 000€ et 430 000€/km (d'après recueil hydromorpho_ONEMA_2010) Pour la reconnexion d'annexe : 25000 à 30000 €/site ou entre 4000 et 120000 euros/km			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	15000 €	15 projets	225000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux par kilomètre de rivière (comprenant le coût de la maîtrise d'œuvre correspondant à 10% du montant des travaux)	300000 €	100 kilomètres de rivière	30000000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Restaure les milieux et leur fonctionnalité: efficacité forte (différente selon les cours d'eau et leur état) : cette action ne sera pas suffisante partout pour atteindre le bon état.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Revalorisation paysagère des rivières.	-
Économique	-	- Coût de la mesure ; - Moins de foncier disponible pour les activités économique (agriculture et autres).
Environnemental	- Amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau ; - Restauration des habitats aquatiques ; - Amélioration de la capacité d'autoépuration ; - Retrouver un "effet tampon" significatif.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve, 5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue, et 5.1.1 Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie), 5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées, 5.3b.5 Renaturation des cours d'eau en zone urbaine, 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes
--	--

Nom de la mesure	5.3b.5 Renaturation des cours d'eau en zone urbaine		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM	13A2 : Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques (PdM)	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE en priorité sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie (à discuter pour les MEFM)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Agriculteurs, Sylviculteurs		

Description de l'action	Restaurer la morphologie des cours d'eau en réalisant des actions ambitieuses de restauration sur des linéaires plus altérés. Cette mesure ambitieuse peut viser un projet plus large que la seule renaturation écologique du cours d'eau : retalutage des berges pour augmenter les capacités d'écoulement en crues, amélioration paysagère et de la qualité de vie, mise en place de voies vertes en ville.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : La faisabilité réside souvent dans les contraintes latérales. <u>Préconditions</u> : Réflexion à mener dans le cadre de projets de requalification urbaine.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				X

Maître d'ouvrage potentiel	Structure intercommunale d'aménagement de rivières ou collectivité ayant compétence	Partenaires	Agence de l'eau, FDAAPPMA, ONEMA, agriculteurs, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, Collectivités, PNR
----------------------------	---	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement des structures porteuses ou suivi de la mise en œuvre
---------------------------------------	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitude sur le dimensionnement de la mesure. 15 projets sont proposés dans le chiffrage (mais sans fondement). Sont concernées les principales agglomérations (Clermont- Vichy –Moulins) et leur périphérie. – linéaire à préciser Coût moyen des travaux très variable : à titre indicatif : Réouverture de cours d'eau enterré = 7000 €/ml. Création d'un lit d'étiage = entre 150 et 500€/ml Remarque les travaux en zone urbaine sont souvent inférieur à 1 km.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	15000 €	15 projets	225000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux par km de rivière	70000 €	15 projets	1050000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Restaure les milieux, et leur fonctionnalité : efficacité forte. A un impact bénéfique sur d'autres enjeux.		
----------------------------------	---	--	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	- Restauration des habitats aquatiques ; - Amélioration du cadre de vie ; - Augmente les capacités d'écoulement.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve, 5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue, et 5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées, 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes
--	--

Nom de la mesure	5.3b.6 Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3b Préserver et Restaurer la qualité morphologique et les fonctionnalités des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques		

Lien avec SDAGE ou PDM		Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE en priorité sur les masses d'eau dégradées par rapport à la morphologie (à discuter pour les MEFM)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Agriculteurs, Sylviculteurs		

Description de l'action	Mettre en place une communication auprès des riverains sur la nécessité de préserver les ripisylves existantes notamment en têtes de bassin versant.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités porteuses de contrats territoriaux	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, Organismes agricoles professionnels, FDAAPPMA
----------------------------	--	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage
---------------------------------------	------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Supports de communication à 4€/plaquette (Action test : reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour - 8000 euros pour 2000 exemplaires). Effets de la mesure sur 5 ans.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation) + réalisation de communiqués de presse, d'article dans les magazines locaux)	1000 €	15 Journées	6 an(s)	15000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Renforce l'efficacité d'autres mesures.
----------------------------------	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Induire des comportements qui correspondent à un respect de la ressource et du patrimoine naturel.	-
Économique	-	Coûts des outils de sensibilisation.
Environnemental	Préservation des milieux et des corridors par une prise de conscience du public.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	1C : Limiter et encadrer la création de plan d'eau (SDAGE)	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Sylviculteurs		

Description de l'action	1) Il s'agit de réaliser un inventaire exhaustif des plans d'eau quelque soit leur taille (< 1000 m2 par exemple) et de les caractériser : densité des plans d'eau, connexion au réseau hydrographique, éventuels impacts ; 2) Définir le cas échéant des secteurs à forte densité.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Pêcheurs, propriétaires de plan d'eau, FDAAPPMA, ONEMA, autres Services de l'Etat, Collectivités, PNR
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût estimatif (en €/km2 de BV) : d'après SAGE Huise 45 000€ pour un territoire de 2396km ² soit 19€/km ² .			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût estimatif d'une étude (en €/km ² de BV)	19 €	6344 km ²	120536 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Amélioration de la connaissance ; - Permet de préciser le plan d'actions.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	-
Environnemental	- Amélioration de la connaissance ; - Permet de préciser le plan d'actions.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c.2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement
---	---

Nom de la mesure	5.3c.2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Sylviculteurs		

Description de l'action	1) Mettre en place des aménagements pour limiter l'impact des plans d'eau sur les débits et lors des vidanges ; 2) Obliger les propriétaires à supprimer les plans d'eau non régularisés (notamment en cas d'impact fort sur les milieux/ et en cas de refus d'aménager).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Coût pour le propriétaire de ces aménagements. <u>Préconditions</u> : Une animation locale renforcerait la sensibilisation et faciliterait la réalisation des aménagements.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires d'étangs (ou par délégation un syndicat d'aménagement de rivières)	Partenaires	Agence de l'eau, FDAAPPMA, ONEMA, autres services de l'Etat, pêcheurs, syndicats de rivières, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou accompagner les maîtres d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitudes sur le dimensionnement de la mesures. Les coûts des travaux sont très variables. Des retours d'expériences montrent des effacement de plans d'eau pour 1200€. D'autres expériences sont plus chères surtout si un aménagement paysager est réalisé de paire. La moyenne des coûts se situe autour de 30 000€ d'après quelques retour d'expériences issu du recueil d'expérience de restauration hydromorphologique des cours d'eau (Onema 2010).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	10000 €	30 plans d'eau	300000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux d'aménagement des plans d'eau (contournement, suppressions)	30000 €	30 plans d'eau	900000 €
Fonctionnement (annuel)	Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur du conseil technique pour la réalisation des travaux (peut être réalisé en interne ou inclus dans les missions de l'Onema et de l'Agence de l'eau)	46000 €	0,5 ETP 6 an(s)	23000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Restaure et améliore, les conditions hydrologiques ; - Limite l'impact des activités humaines sur les milieux.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coût de la mesure.
Environnemental	- Réduction des rejets polluants dans les cours d'eau et zones humides ; - Limitation de la propagation d'espèces indésirables ; - Permet le maintien des débits réservés.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité
--	---

Nom de la mesure	5.3c.3 Favoriser, informer et former les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion des étangs		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6).		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Sylviculteurs		

Description de l'action	<p>1) Renforcer en complément des actions des services de l'Etat la communication auprès des propriétaires de plans d'eau ;</p> <p>2) Informer les propriétaires de leurs obligations, leur préconiser les bonnes pratiques de vidange de leurs plans d'eau (récupération des poissons et des sédiments, s'assurer d'une température fraîche) ;</p> <p>3) Rédiger et faire appliquer une charte de bonnes pratiques pour la gestion des plans d'eau.</p> <p>Les plans d'eau dédiés à la pratique de la pêche sont nombreux en Sologne Bourbonnaise, Montagne Bourbonnaise et Bocage Bourbonnais. Les plans d'eau dédiés à la baignade sont nombreux en Monts Dore et Cézallier.</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Connaître les propriétaires des plans d'eau.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Agence de l'eau, FDAAPPMA, ONEMA, autres Services de l'Etat, Agriculteurs, Organismes agricoles professionnels, pêcheurs, riverains, syndicats de rivières, Collectivités, PNR, associations de propriétaires de plans d'eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Supports de communication à 4€/plaquette (Action test : reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour - 8000 euros pour 2000 exemplaires). Effets de la mesure sur 5 ans.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen d'une plaquette de communication	4 €	500 plaquettes	2000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	5 Journées 6 an(s)	5000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Favorise l'application de la réglementation.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Sensibilise les propriétaires.	-
Économique	-	-
Environnemental	- Réduction des rejets polluants dans les cours d'eau et zones humides ; - Limitation de la propagation d'espèces indésirables.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité
--	---

Nom de la mesure	5.3c.4 Cibler les programmes de contrôle des plans d'eau sur les secteurs prioritaires		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Sylviculteurs		

Description de l'action	1) Renforcer les contrôles sur les territoires prioritaires ; 2) Homogénéiser les programmes de contrôle à l'échelle interdépartementale.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Disponibilité des agents de l'Etat pour des actions de contrôle.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	Structures porteuses de contrats territoriaux/de rivière, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, FDAAPPMA
-----------------------------------	--------------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre
--	---------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût internalisé dans le salaire des agents de l'Etat			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Coût internalisé dans le salaire des agents de l'Etat			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Favorise l'application de la réglementation.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	-
Environnemental	- Réduction des rejets polluants dans les cours d'eau et zones humides ; - Limitation de la propagation d'espèces indésirables.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement, 5.3c.5 Analyse des impacts cumulés significatifs de la création des plans d'eau d'une taille < 1000 m2 (seuil de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau) avant la création, et 5.3c.6 Interdire la création de plans d'eau dans les secteurs à forte densité ou suivant la sensibilité du milieu
---	---

Nom de la mesure	5.3c.5 Analyse des impacts cumulés significatifs de la création des plans d'eau d'une taille < 1000 m2 (seuil de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau) avant la création		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	REG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Agriculteurs, Sylviculteurs		

Description de l'action	<p>Le règlement peut prévoir des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables aux opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements et de rejets dans le sous-bassin versant (article R. 212-47 du même code). Selon la circulaire du 21 avril 2008 du MEEDDAT, la règle concerne notamment les petits prélèvements et rejets qui sont en dessous des seuils de nomenclature. A ce titre, les plans d'eau dont la superficie est inférieure à 0,1 hectares peuvent être réglementés par le règlement du SAGE à condition cependant d'être en mesure de démontrer que les opérations visées entraînent des « impacts cumulés significatifs ».</p> <p>Il s'agit alors de prévoir une « règle particulière d'utilisation de la ressource en eau » (règle de fond réglementant l'utilisation de l'eau ou règle de restriction).</p> <p>Cette mesure doit permettre de limiter l'incidence des petits plans d'eau notamment en prenant en compte les impacts cumulés dans des contextes où la densité des plans d'eau est importante ou les milieux sont sensibles.</p>
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. Par contre, il peut se poser des questions de faisabilité pratique pour les services de l'Etat pour vérifier la mise en pratique de cette mesure. Le contrôle et la sanction des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau concernant les opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements et de rejets, est effectué par l'autorité administrative compétente en matière de police de l'eau, même si ces opérations ne nécessitent aucune déclaration ou autorisation.</p> <p><u>Préconditions</u> : Il s'agira de s'interroger, éventuellement dans le cadre du SAGE, sur les moyens de sensibiliser les « porteurs » de projets sur la réglementation existante.</p>

A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Structures porteuses de contrats territoriaux/de rivière, FDAAPPMA, Commission locale de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite la création de nouveaux plans d'eau et préserve l'état des milieux.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	-
Environnemental	- Réduction des rejets polluants dans les cours d'eau et zones humides ; - Limitation de la propagation d'espèces indésirables.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité
---	---

Nom de la mesure	5.3c.6 Limiter la création de plans d'eau dans les secteurs à forte densité ou suivant la sensibilité du milieu		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3c Limiter l'impact des plans d'eau		

Lien avec SDAGE ou PDM	1C : Limiter et encadrer la création de plan d'eau (SDAGE)	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE, sur les zones prioritaires (pour l'enjeu 5) et sur les têtes de bassins versants (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Agriculteurs, Sylviculteurs		

Description de l'action	Le SDAGE (disposition 1C-2) définit les zones où l'implantation de nouveaux plans d'eau n'est pas autorisée : bassins classés en ZRE, en réservoirs biologiques, secteurs où la densité est déjà importante. La densité se caractérise par des critères localement pertinents par exemple : superficie cumulée des plans d'eau supérieur à 5% ou plus de 3 étangs par km ² (selon le SDAGE). Le Sage pourra rappeler l'interdiction de création de plans d'eau sur les secteurs « sensibles » (lit majeur, zones humides) et définir des secteurs où l'impact cumulé des plans d'eau est déjà important et empêcher la création de nouveaux plans d'eau dans ces secteurs à forte densité. Il pourra également aller au-delà et prévoir un seuil de densité plus strict que le SDAGE dès lors que les enjeux et objectifs généraux du sous-bassin versant fondent cette disposition.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Syndicats de rivières, Services de l'Etat, FDAAPPMA, Commission locale de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite la création de nouveaux plans d'eau et préserve l'état des milieux.	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	- Acceptabilité certainement difficile ; - Réduit les usages de loisirs et d'agrément.
Économique	-	-
Environnemental	- Réduction des rejets polluants dans les cours d'eau et zones humides ; - Limitation de la propagation d'espèces indésirables.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c.5 Analyse des impacts cumulés significatifs de la création des plans d'eau d'une taille < 1000 m ² (seuil de déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'eau) avant la création et 5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité
---	--

Nom de la mesure	5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	9A : Restaurer le fonctionnement des circuits de migrations (SDAGE) 9B : Assurer la continuité écologique des cours d'eau (SDAGE)	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Facilite la mise en œuvre de la réglementation	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires d'ouvrage		

Description de l'action	1) S'assurer que l'ensemble des cours d'eau à enjeux, font partie du classement ; 2) Centraliser les données sur les ouvrages et sur la continuité écologique (sédimentaire et biologique) et les mettre à la disposition des acteurs du SAGE ; 3) Mettre en œuvre une communication auprès des propriétaires d'ouvrage.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. Travail déjà initié par une stagiaire en 2010 et 2011 à l'EPL. La liste des cours d'eau proposés pour le classement figure dans ce rapport. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	ONEMA, LOGRAMI, FDAAPPMA, autres associations environnementales, CLE et ses membres, PNR, Services de l'Etat, Agence de l'Eau
-----------------------------------	--	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de la mesure
--	------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'un animateur pour la coordination, la centralisation, la mise à jour des données, et l'animation de journées de terrain.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Coût d'un animateur pour la coordination, la centralisation, la mise à jour des données, et l'animation de journées de terrain	45000 €	0,25 ETP	6 an(s)	11250 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Favorise l'application de la réglementation ; - Assure une cohérence de l'action publique et mutualise les moyens.
---	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Assurer une cohérence d'intervention sur le territoire ; - Permet une appropriation des enjeux par les propriétaires d'ouvrages.	Difficile acceptation des propriétaires de biefs, de droits d'eau
Économique	Assurer une mutualisation des moyens.	-
Environnemental	- Amélioration de la continuité écologique ; - Amélioration de la continuité sédimentaire ; - Amélioration de l'hydrologie ; - Amélioration des conditions de température.	Limitation éventuelle du potentiel de production hydroélectrique.

Liens potentiels avec d'autres actions	lien avec l'enjeu "Maintenir les biotopes et la biodiversité" et l'action 5.1.1 Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie)
---	---

Nom de la mesure	5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	13C2 : gérer, aménager ou supprimer des ouvrages existants (PdM)	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Action prioritaire à mener pour faciliter l'atteinte des objectifs Grenelle	Socle	
Secteur géographique	Ouvrages prioritaires listés dans le Grenelle		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires d'ouvrage		

Description de l'action	1) Accompagner et suivre systématiquement ces aménagements visant à restaurer la continuité biologique et/ou sédimentaire ; 2) Apporter le conseil nécessaire pour réaliser les travaux ; 3) Capitaliser ces expériences pour communiquer sur ce retour d'expériences.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Incertitude juridique sur le statut des ouvrages est un frein à l'arasement. <u>Préconditions</u> : Diagnostic de l'ouvrage.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaire d'ouvrage (ou par délégation un syndicat d'aménagement de rivières)	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Syndicats de rivière, Agence de l'eau, FDAAPPMA, PNR, Onema
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	En 2010 la liste des ouvrages prioritaires contient une quarantaine d'ouvrages. Coût des aménagements compris entre 3 000 et 60 000 €/ouvrage (SAGE Allier). Nécessité de prévoir également des coûts de maintenance et de gestion : 1/30 du cout des ouvrages (sauf en cas d'arasement).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût moyen des études préalables	10000 €	40 ouvrages prioritaires (grenelle)	400000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux d'aménagement des ouvrages (arasement, effacement)	37000 €	40 ouvrages prioritaires (grenelle)	1480000 €
Fonctionnement (annuel)	Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur du conseil technique pour la réalisation des travaux (peut être réalisé en interne ou inclus dans les missions de l'Onema et de l'Agence de l'eau)	46000 €	0,5 ETP 6 an(s)	23000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise l'application de la réglementation ; - Permet de capitaliser les expériences ; - Restaure l'état des milieux. - Arasement plus efficace que l'équipement. 	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Attachement des riverains à certains ouvrages.
Économique	Selon choix d'aménagement (effacement/arasement), le cout de la mesure peut être inférieur à celui de l'entretien ou de la consolidation d'un ouvrage.	Coût de la mesure.
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la continuité écologique ; - Amélioration de la continuité sédimentaire ; - Amélioration de l'hydrologie ; - Amélioration des conditions de température. 	Limitation éventuelle du potentiel de production hydroélectrique.

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau
--	---

Nom de la mesure	5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM		Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE (en priorité sur les masses d'eau prioritaires)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires d'ouvrage		

Description de l'action	Mettre en œuvre le diagnostic sur l'ensemble des ouvrages en diffusant la méthodologie testée dans le cadre de l'étude sur le SAGE Allier aval.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. Travail déjà initié par une stagiaire en 2010 à l'EPL. <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure intercommunale d'aménagement de rivières ou collectivité ayant compétence	Partenaires	Propriétaires, Collectivités, Agence de l'Eau, PNR, Structure porteuse, FDAAPPMA, ONEMA
----------------------------	---	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre
---------------------------------------	---------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Pas de surcoût. Les coûts sont compris dans les missions des services de l'Etat et au travail d'au moins 3-4 stagiaires. Ces études diagnostic peuvent aussi être intégrées dans les études préalables aux contrats territoriaux par exemple. Tout cela est coordonné par les missions de l'animateur SAGE compris dans la mesure 5.3e.1.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût			

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Améliore la connaissance ; - Permet de préciser le plan d'actions.
----------------------------------	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Prend en compte l'usage de l'ouvrage ; - Renforce la cohérence de l'action publique.	-
Économique	-	-
Environnemental	- Amélioration de la continuité écologique ; - Amélioration de la continuité sédimentaire ; - Amélioration de l'hydrologie ; - Amélioration des conditions de température.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages
--	---

Nom de la mesure	5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	13C2 : gérer, aménager ou supprimer des ouvrages existants (PdM)	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Facilite la mise en œuvre de la réglementation	Socle	
Secteur géographique	SAGE (en priorité sur les masses d'eau prioritaires)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Propriétaires d'ouvrage		

Description de l'action	1) Accompagner et suivre systématiquement ces aménagements visant à restaurer la continuité biologique et/ou sédimentaire ; 2) Apporter le conseil nécessaire pour réaliser les travaux en s'appuyant sur le diagnostic et la classification des ouvrages (se distingue de l'action 5.3e.2 par son niveau d'ambition plus élevé car va au-delà des seuls ouvrages prioritaires).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Incertitude juridique sur le statut des ouvrages est un frein à l'effacement. <u>Préconditions</u> : Diagnostic de l'ouvrage.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaire d'ouvrage (ou par délégation un syndicat d'aménagement de rivières)	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Syndicats de rivière, Agence de l'eau, FDAAPPMA, PNR, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Incertitudes sur le dimensionnement de la mesure. Actuellement 516 ouvrages ont été recensés et figurent dans la base Access du SAGE, parmi cela, au moins 247 ont été jugés infranchissables. Il est important de souligner que le nombre total de seuils présents sur le reste largement sous-estimé, car une grande partie du linéaire (cours d'eau principaux et secondaires) est encore inconnue. Coût des aménagements compris entre 3 000 et 60 000 €/ouvrage (SAGE Allier). Nécessité de prévoir également des coûts de maintenance et de gestion : 1/30 du coût des ouvrages (sauf en cas d'arasement).			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût des études préalables	10000 €	247 ouvrages	2470000 €
Investissement (travaux)	Coût moyen des travaux d'aménagement des ouvrages (arasement, effacement)	37000 €	247 ouvrages	9139000 €
Fonctionnement (annuel)	Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur du conseil technique pour la réalisation des travaux (peut être réalisé en interne ou inclus dans les missions de l'Onema et de l'Agence de l'eau)	46000 €	0,5 ETP 6 an(s)	23000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Favorise l'application de la réglementation ; - Restaure l'état des milieux ; - Arasement plus efficace que l'aménagement.
----------------------------------	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Prend en compte l'usage de l'ouvrage.	Attachement des riverains à certains ouvrages.
Économique	Selon choix d'aménagement (effacement/arasement), le coût de la mesure peut être inférieur à celui de l'entretien ou de la consolidation d'un ouvrage.	Coût de la mesure.
Environnemental	- Amélioration de la continuité écologique ; - Amélioration de la continuité sédimentaire ; - Amélioration de l'hydrologie ; - Amélioration des conditions de température.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique et 5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle
--	--

Nom de la mesure	5.3e.5 Limiter la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique lorsque le taux d'étagement ou d'autres indicateurs de densité d'ouvrages sont déjà importants (nombre, hauteur de chute)		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Cours d'eau non classés en liste 1 (au titre du L.214-17 du CE) et notamment dans les têtes de bassin versant		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Particuliers, Agriculteurs, Sylviculteurs		

Description de l'action	Définir des prescriptions qui limitent la création de nouveaux obstacles ou découragent la création de nouveaux ouvrages impactants. Le PAGD ne saurait prévoir de règles d'interdiction s'appliquant dans un rapport de compatibilité. Par ailleurs le règlement du SAGE ne peut prévoir une règle d'interdiction des projets soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans le PAGD, on retrouvera donc plutôt une rédaction en termes d'obligation de mise en compatibilité avec un objectif par exemple : Les ouvrages doivent être compatibles avec l'objectif de préservation de la continuité piscicole et sédimentaire, notamment au regard de l'importance du taux d'étagement ou d'autres indicateurs de densité d'ouvrages (nombre, hauteur de chute). A ce titre, le document d'incidence devra justifier (...) ». En complément du taux d'étagement, des indicateurs tels que "densité d'ouvrages sur 10 km" ou "hauteur cumulée des ouvrages sur 10km" pourraient être rajoutés. Ces indicateurs de densités paraissant adaptés pour évaluer l'impact cumulés des ouvrages sur le territoire.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : La mesure est inscrite dans la charte du PNR Volcan d'Auvergne où les têtes de bassin versant seront préservées de nouveaux ouvrages. Préconditions : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Commission locale de l'Eau, Agence de l'eau, ONEMA, Services de l'Etat		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Animation de la mesure				

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	-				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	- Efficacité limitée car la majorité des cours d'eau à enjeu déjà été classée en liste 1 ; il existe très peu de risque de création de nouveaux ouvrages (pas d'enjeu d'hydroélectricité) ; - Limite les risques de nouvelles altérations.
---	---

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Réduit les possibilités d'installation d'entreprise hydroélectrique.
Environnemental	- Amélioration de la continuité écologique ; - Amélioration de la continuité sédimentaire ; - Amélioration de l'hydrologie ; - Amélioration des conditions de température.	Limitation éventuelle du potentiel de production hydroélectrique.

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau
---	---

Nom de la mesure	5.3e.6 Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion des obstacles à la continuité écologique		
Enjeu du SAGE	5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques 5.3e Maintenir et/ou restaurer la continuité écologique et sédimentaire: Mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire (SDAGE: 1B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	15B. (SDAGE). Favoriser la prise de conscience	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Secteurs prioritaires par rapport à la continuité ou l'hydrologie		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires d'ouvrages ou de droits d'eau (particuliers mais aussi collectivités)		

Description de l'action	La sensibilisation des propriétaires d'ouvrages portera notamment sur les débits réservés et sensibilité du milieu à l'étiage, gestion des ouvrages pour assurer le transit sédimentaire etc... (les collectivités propriétaires d'ouvrages et les particuliers sont les principales cibles de cette mesure). 1. Elaborer et diffuser des plaquettes d'information (informer des bonnes pratiques) ; 2. Déclencher des mesures de communication et de sensibilisation (communiqués de presse...) dès que la tendance hydrologique montre un risque de crise à court ou moyen terme (+ rappel des bonnes pratiques) ; 3. Organisation de journée d'information ; 4. Eventuellement mise en place de convention de gestion.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure. <u>Préconditions</u> : Connaître les propriétaires de droits d'eau.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Agence de l'Eau, Services de l'Etat, Collectivités
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts pour un 1 ETP : 46 000 €/an (37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (ETP)	46000 €	0,5 ETP	6 an(s)	23000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration de la gestion des ouvrages Maintien des débits réservés dans les cours d'eau. Incite aux économies d'eau en période d'étiage		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Induit des comportements qui correspondent à une gestion responsable de la ressource.	-	
Économique	-	- Coûts de la sensibilisation (réalisation de plaquette, animation...) ; - Coût de maintenance et de gestion des ouvrages : 1/30 du cout des ouvrages.	
Environnemental	- Rétablit le transit sédimentaire ; - Diminue la pression sur les milieux en période d'étiage.	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	5.3c3 Favoriser, informer et former les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion des étangs
---	--

Nom de la mesure	6.1a.1 Définir, inventorier les têtes de bassin versant et leurs modalités de gestion (SDAGE 11A-1)		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant 6.1a Définir les spécificités des têtes de bassins (SDAGE 11A-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	11A-1(SDAGE) : Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application de la disposition du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Tourisme, Agriculture, Embouteillage, Sylviculture, Loisirs, Collectivités		

Description de l'action	1. Réalisation de l'inventaire et délimitation des têtes de bassin versant du territoire. 2. Caractérisation de ces territoires d'un point de vue des écologiques, hydrologiques et socio-économiques en vue d'identifier les atouts/faiblesses/opportunités/menaces de ce territoire 3. Définir des objectifs pour la gestion des têtes de bassin versant, en s'appuyant sur les éléments de diagnostic, une concertation et les pistes évoquées dans les scénarios contrastés			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Notion des têtes de bassin versant à préciser			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Massif Auvergne, Collectivités	Partenaires	Services de l'Etat, Collectivités, PNR, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de l'étude : réalisation de l'inventaire en cours, seule une étude sur les modalités de gestion doit être programmée Pas de surcoût de fonctionnement : concertation réalisée par l'animateur du SAGE inclut dans le fonctionnement de la mesure 6.1c.1			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût de l'étude des modalités de gestion	15000 €	1 étude (s)	15000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût d'animation de la mesure		1 an(s)	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet de préciser une stratégie collective pour ces espaces	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Prise en compte spécifique des contraintes de ces territoires	-
Économique	-	Coût des études Limites ou conditions au développement de certaines activités
Environnemental	Préservation des têtes de bassin versant	-
Liens potentiels avec d'autres actions	-	

Nom de la mesure	6.1b.1 Assurer une cohérence des financements publics mis en place pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des têtes de bassin versant		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant 6.1b S'assurer de la cohérence des financements publics pour prendre en compte les spécificités de ces zones (SDAGE 11A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	11A-2(SDAGE) : Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application de la disposition du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	Prendre en compte dans les règles de financement les spécificités de ces territoires (sensibilité des milieux, population relativement faible, saisonnalité démographique, rôle de "réservoir" pour d'autres territoires) par des systèmes de bonification, d'écoconditionnalité et d'aides spécifiques			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Agence de l'Eau, Services de l'Etat	Partenaires	Commission locale de l'Eau, Collectivités
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Temps nécessaire à l'élaboration des dispositifs d'intervention non pris en compte - coûts internalisés dans le salaire des chargés de mission des différents financeurs Besoin en animation et coordination du réseau : coût en fonctionnement négligeable, inclut dans le coût de la mesure 6.1c.1			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût d'animation de la mesure		18 an(s)	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Assure une cohérence de l'intervention publique Renforce le principe de solidarité Facilite la mise en œuvre des actions	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Assure une cohérence de l'intervention publique Renforce le principe de solidarité	-
Économique	-	Sélectivité plus forte éventuelle des aides en cas d'écoconditionnalité (projets touristiques)
Environnemental	Restauration de la qualité de l'eau Equilibre entre prélèvements et ressources	-

Liens potentiels avec d'autres actions	6.1a.3
--	--------

Nom de la mesure	6.1b.2 Étudier la possibilité et envisager l'instauration de nouvelles sources de financements (liées au loisir et au tourisme)		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant 6.1b S'assurer de la cohérence des financements publics pour prendre en compte les spécificités de ces zones (SDAGE 11A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	11A-2(SDAGE) : Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités/Associations/ Tourisme/Loisirs		

Description de l'action	Rechercher d'autres sources de financement pour préserver les milieux et mener des actions de restauration			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Faisabilité juridique à préciser			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Agence de l'Eau, Services de l'Etat	Partenaires	Commission locale de l'Eau, Collectivités, CRT, associations de loisirs, fédération des professionnels des activités de loisirs
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de la concertation : internalisé dans les coûts de la personne chargée de mission du SAGE (mesure 6.1c.1) Expertise de la faisabilité juridique sur les moyens possibles : 900€/jour			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Expertise juridique	900 €	2 coût forfaitaire d'une journée d'étude juridique	1800 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût d'animation de la mesure			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Assure les moyens de mettre en œuvre les actions de préservation	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Effet dissuasif des activités de loisirs
Économique	-	crainte d'un impact sur l'activité touristique
Environnemental	Restauration et préservation des têtes de bassin versant	-

Liens potentiels avec d'autres actions	6.1a.3
--	--------

Nom de la mesure	6.1c.1 Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de BV (SDAGE 11 A-2)		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant 6.1c Mettre en place une gouvernance sur ces zones ou à minima une coordination entre les différents contrats des affluents de l'Allier et les PNR		

Lien avec SDAGE ou PDM	11A -2(SDAGE): Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application de la disposition du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités		

Description de l'action	#NOM?			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	PNR, Associations environnementales ou Conservatoires, Commission interSAGE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités	Partenaires	DREAL, DDT, Collectivités, PNR, EPLOire, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Concertation et animation du réseau entre les partenaires : 1/4 d'ETP d'animateur de SAGE			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Assure la cohérence de l'intervention publique et assure les moyens de mettre en œuvre les actions	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Synergie entre les acteurs	-
Économique	-	-
Environnemental	Préservation et gestion des têtes de bassin versant	-

Liens potentiels avec d'autres actions	6.1a.3
--	--------

Nom de la mesure	6.1c.2 Favoriser l'émergence de gestionnaires ou de structures porteuses sur les zones non couvertes par les politiques de gestion		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant 6.1c Mettre en place une gouvernance sur ces zones ou à minima une coordination entre les différents contrats des affluents de l'Allier et les PNR		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 1	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, Associations, Conservatoires		

Description de l'action	S'assurer qu'une structure de gestion existe sur les têtes de bassin versant ; Faire émerger des porteurs de projets;			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Incertitude du fait de la réforme des collectivités territoriales <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	PNR, Associations environnementales ou Conservatoires, Commission interSAGE, DREAL, Agence de l'Eau, Structure porteuse	Partenaires	DDT, Communes ou leurs groupements, Conseil général, Conseil Régional,
----------------------------	---	-------------	--

	de la mise en œuvre du SAGE	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre	

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût moyen d'une étude de faisabilité ou d'opportunité sur un territoire (entre 35000 et 60000 €) = moyenne de 47 500 € Incertitude forte sur le nombre d'études à réaliser Temps nécessaire d'animation intégré dans le cout de fonctionnement de la mesure 6.1c.1			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude de faisabilité ou d'opportunité	47500 €	1 étude (s)	47500 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût d'animation de la mesure			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Assurer une cohérence de l'action en faveur des milieux aquatiques Préalable incontournable pour mener les actions de restauration ou de gestion	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Assurer une cohérence d'intervention sur le territoire	-
Économique	-	-
Environnemental	Préservation et gestion des têtes de bassin versant	-

Liens potentiels avec d'autres actions	en lien avec l'enjeu "Atteinte du bon état DCE" et l'enjeu "Biotopes et biodiversité"
--	---

Nom de la mesure	6.2f.1 Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.2 Concilier les enjeux socio-économiques spécifiques à ces territoires (tourisme, sylviculture, plans d'eau, etc.) avec l'enjeu de préservation des milieux 6.2f Concilier l'activité agricole d'élevage de montagne avec les enjeux de préservation des milieux		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C. COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	Rappeller la réglementation existante en matière de drainage Expérimenter les techniques d'entretien et de drainage (rigoleuse) et suivre la qualité des milieux Définir les bonnes pratiques et la sensibilisation			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, PNR, associations environnementales, conservatoires, Organismes agricoles professionnels	et Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités Universités ou laboratoires de recherche
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi du résultat		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût du contrôle par les services de l'Etat : non pris en compte Animation de réunion et de journée de formation sur le terrain, conduite d'expérimentations par un technicien : 1/10 d'ETP (1 ETP = 42 000€) Le coût de la mise en réseau des acteurs est internalisé dans le salaire de l'animateur du SAGE (mesure 6.1c.1)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	plaquettes de communication	4 €	1000 plaquettes	4000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de journées de terrain/formations	42000 €	0,1 ETP 6 an(s)	4200 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration de l'hydrologie Préservation des zones humides Favorise le maintien de milieux ouverts		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	-	-	
Économique	Permet l'exploitation des prairies	-	
Environnemental	Amélioration de l'hydrologie Préservation des zones humides Favorise le maintien de milieux ouverts	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	en lien avec l'enjeu "Maintenir les biotopes et la biodiversité"
--	--

Nom de la mesure	6.2g.1 Sensibiliser la population, les élus et les collectivités aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.2 Concilier les enjeux socio-économiques spécifiques à ces territoires (tourisme, sylviculture, plans d'eau, etc.) avec l'enjeu de préservation des milieux 6.2g Sensibiliser la population aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant identifiées sur le SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens, Entreprises, Agriculteurs, Collectivités		

Description de l'action	Mettre en place un plan de communication en direction de la population des élus et des collectivités sur les enjeux existants sur les têtes de bassin versant, par la diffusion de plaquettes, l'organisation de réunions publiques de rencontre dans les collectivités, ou d'événements grands publics			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Associations environnementales et conservatoires, PNR,	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, Organismes agricoles professionnels, Collectivités, CRT, associations de loisirs, fédération des professionnels des loisirs
----------------------------	--	-------------	---

	structures porteuses de contrats territoriaux		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Distribution de plaquettes de communication : 20 plaquettes par communes concernées par les têtes de BV Coût d'un événement grand public (préparation, location de salle, communication) : 1000€				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	plaquettes de communication	4 €	50000 plaquettes	200000 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Réunions grand public à la journée	1000 €	15 journée (s)	6 an(s)	15000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Induire des comportements qui correspondent à un respect de la ressource et du patrimoine naturel	-
Économique	-	Coûts des outils de sensibilisation
Environnemental	Préservation par une prise de conscience du public	Consommation importante de papier et augmentation des déchets

Liens potentiels avec d'autres actions	6.1c.1
--	--------

Nom de la mesure	6.3a.1 Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation et les sources de pollution au sein des bassins d'alimentation des lacs		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.3 Préserver, restaurer le bon état des masses voir rechercher l'atteinte du très bon état (voir enjeu "DCE") 6.3a Mettre en place des programmes de lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau et des lacs de montagne		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Nécessaire pour l'atteinte du bon état	Socle	
Secteur géographique	Lacs eutrophisés de montagne		
Usage(s) concerné(s)	Tourisme, Loisirs, Agriculture, Collectivités		

Description de l'action	Identifier les causes de l'eutrophisation Mesures des flux entrants et des flux sortants Etude du "fonctionnement" du lac			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités propriétaires des plans d'eau, Structures porteuses de contrats territoriaux	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, ONEMA, FDAAPPMA, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Universités et Laboratoires de recherche
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre ou accompagnement des porteurs de projet		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût des analyses d'eau (flux) : 250€ /plan d'eau + estimation du volume de sédiments (bathymétrie) : 2000€ + 1000€ coût ingénieur /plan d'eau Fonctionnement : coût de la surveillance physico-chimique du plan d'eau (frais de mission non inclus)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Identification des causes de l'eutrophisation (biblio + rencontre des acteurs)	5000 €	7 plans d'eau	35000 €
Investissement (travaux)	Coût des analyses d'eau (flux) et du volume de sédiments	3250 €	7 plans d'eau	22750 €
Fonctionnement (annuel)	coût de la surveillance physico-chimique	200 €	7 plans d'eau 6 an(s)	1400 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet de préciser la stratégie	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Pérennisation des activités de loisirs	-
Économique	Pérennisation de l'activité touristique	-
Environnemental	Restauration de la qualité trophique des plans d'eau	-

Liens potentiels avec d'autres actions	lien avec l'enjeu "Atteinte de la DCE"
--	--

Nom de la mesure	6.3a.2 Mise en place de zones tampons (pour le phosphore, les nitrates, et les sédiments) juste en amont du lac		
Enjeu du SAGE	6. Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant		
Niveau de priorité de l'enjeu	Moins essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	6.3 Préserver, restaurer le bon état des masses voir rechercher l'atteinte du très bon état (voir enjeu "DCE") 6.3a Mettre en place des programmes de lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau et des lacs de montagne		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Nécessaire pour l'atteinte du bon état	Socle	
Secteur géographique	Lacs eutrophisés de montagne		
Usage(s) concerné(s)	Tourisme, Loisirs, Agriculture, Collectivités		

Description de l'action	Mettre en place un aménagement favorisant la décantation des sédiments Restaurer une zone humide à l'entrée du lac pour favoriser le dépôt du phosphore et la dénitrification (mise en place d'épis, acquisition foncière, etc.)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités propriétaires des plans d'eau, Structures porteuses de contrats territoriaux	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, ONEMA, FDAAPPMA, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre ou accompagnement des porteurs de projet		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'entretien de la zone humide (€/ha) Incertitude sur le dimensionnement de la surface à aménager (dépend du BV amont, des flux entrants) : estimation de 2 hectares/plan d'eau			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Coût d'acquisition moyen du foncier /ha (1 à 10000 €/ha) - coût AERMC-BRGM + cout de travaux	6000 €	14 Surface (ha)	84000 €
Fonctionnement (annuel)	Coût d'entretien d'un hectare de zone humide	2400 €	14 Surface (ha) 18 an(s)	33600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'augmentation de l'eutrophisation en limitant les nouveaux apports	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coût des travaux
Environnemental	Restauration de la qualité trophique des plans d'eau	-

Liens potentiels avec d'autres actions	6.3a.1
---	--------

Nom de la mesure	7.1a.1 Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire promouvoir des outils sur des zones où ils seraient nécessaires (notamment les zones humides)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	7.1 Préserver la biodiversité "remarquable" et "ordinaire" des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques, humides et des ripisylves) 7.1a. Accompagner les acteurs et les démarches en cours sur le territoire		

Lien avec SDAGE ou PDM	13D- Renforcer la cohérence des politiques publiques	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II. Etape préalable à la conception et la mise en œuvre du programme d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire du SAGE	Socle	
Secteur géographique	Espace de mobilité optimum		
Usage(s) concerné(s)	Usagers situés dans l'espace de mobilité optimum		

Description de l'action	Suivre les actions de protection et les plans de gestion des habitats des espèces patrimoniales telles que les écrevisses à pattes blanches, la moule perlière et les populations endémiques de truites, sternes, etc...engagées par les acteurs Identifier les sites non couverts par des actions de gestion, préservation voir de restauration/renaturation et favoriser l'émergence de structures porteuses			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Identifier la maîtrise d'ouvrage porteuse de l'animation foncière, le reste de la mesure étant réglementaire ou des missions des services de l'Etat. Il s'agit aussi d'avoir des réserves financières pour pouvoir indemniser les propriétaires. <u>Préconditions</u> : Associer les élus à l'ensemble de la démarche pour assurer une appropriation de l'enjeu et de l'outil "servitudes de mobilité".			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	Services de l'Etat, collectivités territoriales, SAFER, Associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Selon l'étude Hydratec/Asconit (2007) : la zone d'érosion à 40 ans est d'environ 23 km2 dont 27% en propriété privée (DPF : 73%). Avec un coût moyen de 2500€/ha, et en fixant comme objectif 200 ha d'acquisition en 10 ans.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Indemnisation des propriétaires terriens (servitude)	2500 €	200 ha	500000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation foncière (ETP)	46000 €	1 ETP 6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette mesure permet de donner un cadre pour la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier à partir duquel d'autres mesures peuvent s'articuler (accompagnement des usagers concernés par les servitudes, etc.)	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Permet d'assurer la pérennité de la ressource "nappe Allier"	L'acceptabilité de l'érosion par les propriétaires terriens
Économique	A long terme : économie potentielle (ou coûts évités) pour les usagers préleveurs car non dégradation de la dynamique et du niveau de la nappe.	Coût des indemnités pour la collectivité
Environnemental	Concours à la préservation de la dynamique fluviale	-
Liens potentiels avec d'autres actions		

Nom de la mesure	7.1b.1 Développer des actions d'éducation à l'environnement spécifiques à l'eau en cohérence avec le plan biodiversité de la région Auvergne		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.1 Préserver la biodiversité "remarquable" et "ordinaire" des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques, humides et des ripisylves) 7.1b. Sensibiliser à la biodiversité des écosystèmes aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens		

Description de l'action	Mettre en place des interventions auprès des scolaires et du grand public : expositions, interventions en classe, etc...			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du Sage, Structures porteuses de contrats territoriaux, Collectivités, PNR, Association environnementale	Partenaires	Associations d'éducation à l'environnement et CPIE, Collectivités, Associations environnementales, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Réalisation de 4 expositions itinérantes : 2 expositions pour enfants (5 à 10 ans) et 2 expositions pour jeunes adolescents et adultes (11 à 77ans) + Interventions dans les écoles (1 ETP pour la région Auvergne)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Réalisation des supports des expositions (vidéos, panneaux, ateliers, ...)	5000 €	4 expositions	20000 €	
Fonctionnement (annuel)	Animateurs spécialisés dans la formation pour scolaires	46000 €	1 ETP	18 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Intérêt de la population et notamment des jeunes pour cette thématique; développement d'actions éducatives innovantes	-	
Économique	-	Coûts des outils de sensibilisation	
Environnemental	Préservation de la biodiversité par une prise de conscience du public	Consommation de papier et augmentation des déchets	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.1b.2, 7.2b.1, 7.3b.3, 7.5c.1, 7.6b.2
--	--

Nom de la mesure	7.1b.2 Informer, sensibiliser les propriétaires et les usagers sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.1 Préserver la biodiversité "remarquable" et "ordinaire" des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques, humides et des ripisylves) 7.1b. Sensibiliser à la biodiversité des écosystèmes aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens, Entreprises, Agriculteurs, Collectivités		

Description de l'action	Mettre en place un plan de communication en direction des propriétaires, usagers, sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité : Diffuser de plaquettes Organiser des réunions d'informations			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Associations environnementales et conservatoires, PNR, structures porteuses de contrats territoriaux	Partenaires	Agence de l'Eau, Collectivités, Organismes professionnels agricoles
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	1 journée de formation par communauté de communes, sur 6 ans				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	plaquettes de communication distribuées aux collectivités	4 €	600 plaquettes	2400 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Réunions publiques d'information (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	16 journée (s)	3 an(s)	16000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens			
Impacts de la mesure	Positifs		Négatifs	
Social	Induire des comportements qui correspondent à un respect de la ressource et du patrimoine naturel		-	
Économique	-		Coûts des outils de sensibilisation	
Environnemental	Préservation de la biodiversité par une prise de conscience du public		Consommation importante de papier et augmentation des déchets	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.1b.1, 7.2b.1, 7.3b.3, 7.5c.1, 7.6b.2
--	--

Nom de la mesure	7.2a.1 Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes en assurant l'application des dispositions du SDAGE concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole (9C-1 à 9C-5) et réviser les plans de gestion piscicole le cas échéant		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2a. Promouvoir la gestion patrimoniale des espèces		

Lien avec SDAGE ou PDM	9C : Assurer la gestion équilibrée de la ressource piscicole (SDAGE)	Type(s) de mesure	ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivité		

Description de l'action	Cette mesure s'applique prioritairement aux masses d'eau en très bon état (conformément au SDAGE) Préserver les populations de truites fario sauvages Limiter l'alevinage Privilégier les actions sur l'habitat favorisant le renouvellement des peuplements locaux			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Réticence possible de certains pêcheurs <u>Préconditions</u> : Vérifier la pertinence/la nécessité de réviser les PDPG au regard du SDAGE			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	FDAAPPMA LOGRAMI	Partenaires	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, AAPMA, Associations naturalistes, ONEMA, DREAL	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Révision des PDPG (en régie par les animateurs de FDAPPMA): coût de 0,5 à 1 ETP/département à renouveler tous les 5 à 6 ans			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude pour améliorer la gestion halieutique	23000 €	1 étude (s)	23000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Révision des PDPG (en régie par les animateurs de FDAPPMA)	46000 €	1 ETP 1 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration du cycle de vie des souches sauvages	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Impact sur le loisir pêche
Économique	Développement d'un tourisme "pêche"?	-
Environnemental	Préservation de la biodiversité Développement des peuplements sauvages piscicoles Sauvegarde des espèces patrimoniales	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.1a.1
---	--------

Nom de la mesure	7.2b.1 Sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques d'exploitation respectueuses des espèces et des milieux aquatiques et humides		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Sylviculteur		

Description de l'action	Mettre en place un plan de communication sur les pratiques sylvicoles à privilégier; Pour l'exploitation des plantations : Eviter tout impact sur les cours d'eau lors du débardage et des passages des engins			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les sylviculteurs <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Interprofession Bois en Auvergne, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Structures porteuses de contrats territoriaux, ONF,	Partenaires	DDT, DREAL, ONEMA, Associations environnementales et conservatoires, Collectivités Agence de l'Eau
----------------------------	---	-------------	--

	CRPF		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Estimation de 30 000 à 40 000 propriétaires forestiers sur le territoire. Source : SREFAT/DRAAF Auvergne (Pôle Bois Forêts Biomasse) Formations collectives auprès des donneurs d'ordres : coopératives forestières, syndicats forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, etc...			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	plaquette de communication	4 €	35000 plaquettes	140000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Journées de formation collectives auprès des donneurs d'ordres	1000 €	10 journée (s) 6 an(s)	10000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens Renforce l'efficacité des mesures 7.2b.2, 7.2b.3, 7.2b.4	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	-
Économique	-	Coûts des outils de sensibilisation
Environnemental	Amélioration de la qualité physico-chimique Préservation habitats aquatiques Amélioration de la stabilité des berges Eviter la dégradation des milieux remarquables et/ou fonctionnels	Consommation de papier et augmentation des déchets

Liens potentiels avec d'autres actions	7.2b.2, 7.2b.3 et 7.2b.4
--	--------------------------

Nom de la mesure	7.2b.2 Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production (notamment résineux) et les écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	REG.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Sylviculture, Propriétaires		

Description de l'action	La plantation de résineux ou de peupliers à but de production à proximité des rives constitue un facteur d'altération des zones humides et des milieux aquatiques (morphologie, physico-chimie). * Limiter les nouvelles plantations de résineux notamment dans les secteurs où cette pratique est répandue * Définir une distance minimale entre les cours d'eau ou zones humides et les plantations			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les sylviculteurs <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	DREAL, ONF, CRPF, Collectivités, PNR
-----------------------------------	--------------------	-------------	--------------------------------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de la mesure
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'une étude pour définir une distance minimale entre les plantations et les milieux aquatiques	5000 €	1 étude (s)	5000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Coût du contrôle par les services de l'Etat	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Diminue l'impact de l'activité humaine sur les milieux aquatiques	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	Préservation, Amélioration de l'état de la biodiversité Amélioration de la stabilité des berges Préservation habitats aquatiques Eviter la dégradation des milieux remarquables et/ou fonctionnels Amélioration de la qualité physico-chimique	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.2b.1 , 7.2b.3 et 7.2b.4
---	---------------------------

Nom de la mesure	7.2b.3 Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Sylviculture, Propriétaires, Communes		

Description de l'action	Amener les sylviculteurs à reconvertir leurs plantations de peupliers et résineux, Requalification possibles : - Pour les plantations à l'abandon, inciter la mise en place de zones à vocation écologique. - Inciter les propriétaires à mettre en place des essences moins consommatrices d'eau lors de la plantation - Inciter au comblement des fossés de drainage qui ne sont plus nécessaires à la production - Etudier la possibilité de classer les zones boisées en zones humides dans les documents d'urbanisme afin de ne plus avoir l'obligation réglementaire de les replanter			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les sylviculteurs <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires, ONF	Collectivités, Partenaires	CRPF, PNR, ONF, Conservatoires et associations environnementales, Collectivités
-----------------------------------	--------------------	----------------------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre
--	---------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de 30000 euros sur la restauration écologique - site Alagnon des contrats Loire-Nature/ à rapporter à la surface/ Coût de l'acquisition foncière/ Coût d'un reboisement avec 20% de la surface à traiter au titre de la biodiversité, ou du maintien d'habitats estimé à 3000€/ha. Source : SREFAT/DRAAF Auvergne (Pôle Bois Forêts Biomasse) Coût de l'entretien du site : 1500€/ha. Source : SREFAT/DRAAF Auvergne (Pôle Bois Forêts Biomasse) Grande incertitude sur la surface de plantations à reconvertir : estimation à 500 ha				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Coût de 30000 euros sur la restauration écologique - site Alagnon des contrats Loire-Nature/ à rapporter à la surface	3000 €	100 Surface (ha)	300000 €	
Fonctionnement (annuel)	Coût de l'entretien du site ou de la plantation	1500 €	100 Surface (ha)	6 an(s)	150000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration des habitats terrestres et des milieux aquatiques	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Nouveaux usages de ces espaces	Réticence de sylviculteurs
Économique	-	Coût de la mesure, moindre valeur ajoutée des essences exploitées, retrait de surfaces de la production
Environnemental	Préservation, Amélioration de l'état de la biodiversité Amélioration de la stabilité des berges Préservation habitats aquatiques Amélioration de la qualité physico-chimique	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.2b.1 , 7.2b.2 et 7.2b.4
---	---------------------------

Nom de la mesure	7.2b.4 Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE et notamment sur l'axe Allier (enjeu 7) et les têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Sylviculture, Propriétaires, Communes		

Description de l'action	Prescrire la prise en compte de l'enjeu milieu naturel dans les règlements de boisements Définir des zones où toute plantation est interdite, réglementée ou libre et donner un cadre quant aux types d'essences à utiliser, définir des règles de gestion et d'exploitation Accompagner les communes			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçue comme une contrainte par les sylviculteurs <u>Préconditions</u> : Identifier les chartes forestières existantes, leur contenu pour identifier des territoires cibles			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, ONF, CRPF	Partenaires	Services de l'Etat, Organismes agricoles professionnels, Collectivités, ONEMA
-----------------------------------	--------------------------	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les communes et Suivi de la mise en œuvre
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement					
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Expertise pour définir les zonages et les règles de gestion à l'échelle globale du BV du SAGE	4000 €	1 étude (s)	4000 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Accompagnement des communes pour la révision des règlements de boisement	46000 €	0,25 ETP	6 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration des habitats terrestres et préservation des milieux aquatiques	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Réticence de sylviculteurs
Économique		
Environnemental	Amélioration des milieux et des habitats	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.2b.1 , 7.2b.2 et 7.2b.3
---	---------------------------

Nom de la mesure	7.2b.5 Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2b. Concilier l'activité sylvicole et la protection des milieux aquatiques		

Lien avec SDAGE ou PDM		Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Val d'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture, Propriétaires, Collectivité		

Description de l'action	Poursuivre et développer les actions d'entretien et de préservation des forêts alluviales dans un objectif de gestion patrimoniale (éviter coupes rases, préserver les essences remarquables, éviter la replantation d'espèces exotiques ou cultivées, ne pas s'opposer à la dynamique naturelle, etc...) Poursuivre les opérations pilotes menées en bordure d'Allier (Forêt Chadieu, etc...) notamment en relation avec la gestion des sites Natura 2000			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, Collectivités, ONF, CRPF, Propriétaires	Partenaires	Services de l'Etat, Association environnementales et conservatoires, Collectivités, Interprofession Bois en Auvergne,
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Cout moyen/ ha pour: Travaux de restauration écologique + études préalables + Ingénierie de projet + Travaux d'entretien courant (d'après 85ha de la Forêt de Chadieu - prévisionnel Contrat Val d'Allier) Grande incertitude sur la surface de plantations à entretenir : estimation à 500 ha			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Travaux de restauration écologique + Ingénierie de projet	3000 €	100 Surface (ha)	300000 €
Fonctionnement (annuel)	Travaux d'entretien courant	2000 €	100 Surface (ha) 18 an(s)	200000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préservation d'un habitat (non-détérioration)	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Cadre récréatif/paysage	-
Économique	Services rendus par ces milieux sur les activités humaines	-
Environnemental	Préservation de la biodiversité et du fonctionnement naturel des milieux Préservation de la qualité de la nappe	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.2b.2 et 7.2b.3
--	------------------

Nom de la mesure	7.2c.1 S'assurer que les remises en état prévues pour les sites encore exploités ou les nouveaux respectent la préservation du milieu naturel et la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2c. Réhabiliter les gravières dans un souci de diversifier les milieux		

Lien avec SDAGE ou PDM	1D1 (SDAGE): Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur - contenu de l'étude d'impact	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	Val d'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Carriers		

Description de l'action	Privilégier les remises en état qui favorisent le fonctionnement écologique (milieu, biodiversité, dynamique fluviale) protégeant la ressource et qui sont adaptées aux spécificités du territoire plutôt que des projets uniquement à vocations récréatives ou paysagères. Dans le cas du maintien du plan d'eau, elles nécessitent des opérations de restauration et de gestion spécifiques (concernant la profondeur, le niveau de l'eau, la nature des pentes et des rives, irrégularité du contour des berges, exigences des espèces)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Identifier le maître d'ouvrage <u>Préconditions</u> : Expertiser si un maintien en eau est justifiée (en lien avec l'enjeu sur la dynamique fluviale)			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, CLE	Partenaires	Propriétaires, Carriers, Collectivités, Services de l'Etat, Associations environnementales et conservatoires, UNICEM
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Suivi et contrôle par les services de l'état	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliorer la biodiversité dans les gravières et les plans d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Cette mesure améliore l'attractivité de ces sites pour le public	-
Économique		Coût de réhabilitation des gravières (parfois prévue dans la remise en état par le carrier)
Environnemental	Amélioration de la biodiversité et de l'état des milieux Préservation de la ressource en eau	
Liens potentiels avec d'autres actions	lien avec l'enjeu "Préserver et restaurer la dynamique fluviale"	

Nom de la mesure	7.2c.2 Réhabiliter les anciennes gravières, maintenues en eau, dans un souci de préservation du milieu naturel et de la ressource en eau ; en cohérence avec les enjeux 4 et 8		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques 7.2c. Réhabiliter les gravières dans un souci de diversifier les milieux		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Val d'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Carriers		

Description de l'action	Faciliter les réhabilitations des anciennes gravières maintenues en eau qui privilégient une remise en état qui favorise le fonctionnement écologique (milieu, biodiversité, dynamique fluviale), protégeant la ressource et adaptée aux spécificités du territoire Elles nécessitent des opérations de restauration et de gestion spécifiques (concernant la profondeur, le niveau de l'eau, la nature des pentes et des rives, irrégularité du contour des berges, exigences des espèces)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Identifier le maître d'ouvrage <u>Préconditions</u> : Expertiser si un maintien en eau est justifié (en lien avec l'enjeu sur la dynamique fluviale)			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			x	

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires, Carriers, Collectivités, Services de l'Etat, Partenaires	Propriétaires, Collectivités, Services de l'Etat, Associations environnementales et conservatoires, UNICEM
----------------------------	---	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre
---------------------------------------	---------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Forte incertitude sur les surfaces à réhabilitées : estimation de 50 ha			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Pas de surcoût, étude comprise dans le forfait d'investissement travaux			
Investissement (travaux)	Reconstitution de formations hélophytiques de type phragmitaie, jonçais, cariçale, végétation de grève alluviale	39225 €	100 Surface (ha)	3922500 €
Fonctionnement (annuel)	entretien régulier de zones humides	2400 €	50 Surface (ha) 18 an(s)	120000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliorer la biodiversité dans les gravières et les plans d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Cette mesure améliore l'attractivité de ces sites pour le public	-
Économique		Coût de réhabilitation des gravières (parfois prévue dans la remise en état par le carrier)
Environnemental	Amélioration de la biodiversité et de l'état des milieux Préservation de la ressource en eau	

Liens potentiels avec d'autres actions	lien avec l'enjeu "Préserver et restaurer la dynamique fluviale"
--	--

Nom de la mesure	7.3a.1 Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces envahissantes en s'appuyant sur le GRAPEE existant		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) liées aux milieux aquatiques (rivières, ripisylves, etc...) 7.3a. Surveiller pour contrôler la prolifération des espèces envahissantes		

Lien avec SDAGE ou PDM	1E (SDAGE) : Contrôler les espèces envahissantes	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Etape préalable à la conception et la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les espèces envahissantes	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	NC		

Description de l'action	Organiser un réseau d'acteurs en charge de la surveillance des milieux, définir un protocole d'observation et centraliser les données (en se basant sur les actions du GRAPEE pour les espèces végétales)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	GRAPEE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	FDAAPPMA et AAPPMA, ONEMA, associations environnementales, naturalistes et conservatoires, PNR, muséum d'histoire naturelle
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût d'un dispositif de centralisation de la donnée à but non commercial gratuit. Source : PRNLAT (logiciel STERNE)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Logiciel de centralisation de la donnée		1 logiciel		
Fonctionnement (annuel)	coût d'animation du GRAPEE et du fonctionnement du réseau : 1 ETP	46000 €	1 ETP	1 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet la mise en œuvre d'une stratégie	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Assurer une cohérence de l'action et une convergence des moyens S'appuie sur les acteurs locaux	
Économique		
Environnemental		

Liens potentiels avec d'autres actions	7.1a.1, 7.3a.2, 7.3a.3
---	------------------------

Nom de la mesure	7.3a.2 Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes (animales et végétales) identifiées		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) liées aux milieux aquatiques (rivières, ripisylves, etc...) 7.3a. Surveiller pour contrôler la prolifération des espèces envahissantes		

Lien avec SDAGE ou PDM	13A3 : Restaurer les biocénoses (PdM) 13B2 : Gérer les espèces envahissantes, restaurer (PdM)	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I.	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires		

Description de l'action	Définir et mettre en place les modes de gestion permettant de contrôler l'expansion des espèces envahissantes <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la limitation et le contrôle de leur développement par des moyens écologiques territorialisés, plutôt que des méthodes chimiques et ponctuelles Faire un suivi/évaluation Favoriser les filières locales de traitement des déchets verts issus des actions de contrôle pour limiter leur dissémination dans le milieu. 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : action 7.3a.1 préalable			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Syndicats de rivières, PNR, EPLoire, Services de l'Etat	Partenaires	GRAPEE, FDAAPPMA, ONEMA, ONCFS, Collectivités, PNR, Syndicats de rivières, associations environnementales et de lutte contre les nuisibles, DREAL, DDT, Groupement d'Aquaculteurs
-----------------------------------	--	-------------	---

			pisciculteurs, syndicats d'étangs.
Rôle de la structure porteuse du SAGE			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût du contrôle de la prolifération (arrachage des plantes envahissantes, couverture du sol immédiate avec un géotextile opaque et replantation d'espèces à croissance rapide) : 75€/ml Estimation d'un minimum de 400km de linéaire à traiter (données issues de l'inventaire partiel des espèces envahissantes du Conservatoire de la région Auvergne) sur 6 ans Nécessite un entretien régulier pendant les premières années (équivalent à un débroussaillage d'entretien) : 6€/ml			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Coût du contrôle de la prolifération	75 €	60000 mètres linéaire	4500000 €
Fonctionnement (annuel)	Entretien annuel	6 €	60000 mètres linéaire 6 an(s)	360000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limiter la prolifération et la progression d'espèces envahissantes (efficacité variable)		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	-	Méconnaissance du caractère invasif de certaines espèces de la part de la population	
Économique	Coût de la mesure certaines mesures peuvent être très onéreuses pour un résultat incertain		-
Environnemental	Limitation de la multiplication des espèces envahissantes		-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.3a.1 et 7.3a.3
---	------------------

Nom de la mesure	7.3a.3 Améliorer les connaissances concernant la contamination et la prolifération des espèces envahissantes existantes et potentiellement à risque		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) liées aux milieux aquatiques (rivières, ripisylves, etc...) 7.3a. Surveiller pour contrôler la prolifération des espèces envahissantes		

Lien avec SDAGE ou PDM	1E (SDAGE) : Contrôler les espèces envahissantes	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)			

Description de l'action	Réaliser des expertises et travaux de recherche sur la dynamique des populations et sur le traitement des espèces; Réaliser une veille sur les techniques de lutte; Vulgariser les résultats sur les risques de prolifération			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				x

Maître d'ouvrage potentiel	GRAPEE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Associations environnementales, naturalistes et conservatoires, PNR, Muséum d'histoire naturelle
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Grande incertitude sur le coût des travaux de recherche à mener Fonctionnement : accompagnement de projets de recherche, veille sur les techniques de lutte, vulgariser et communiquer les résultats via le dispositif de centralisation de la donnée (7.3a.1)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Expertises et travaux de recherche	15000 €	1 étude (s)	15000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût, temps compris dans l'animation du réseau GRAPEE (mesure 7.3a.1)		4 an(s)	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet la mise en œuvre d'une stratégie	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration de la connaissance	
Économique		
Environnemental		

Liens potentiels avec d'autres actions	7.3a.1 et 7.3a.2, 7.3b.2
---	--------------------------

Nom de la mesure	7.3b.1 Sensibiliser les commerçants au risque d'invasion des milieux naturels par les espèces exotiques mises en vente pouvant passer par la rédaction d'une charte		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) liées aux milieux aquatiques (rivières, ripisylves, etc...) 7.3b Informer et sensibiliser sur les risques de colonisation des milieux par les espèces envahissantes		

Lien avec SDAGE ou PDM	13B2 : Gérer les espèces envahissantes, restaurer (PdM)	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Commerçants		

Description de l'action	Sensibiliser les commerçants via un plan de communication sur les risques d'introduction et les dégâts des espèces envahissantes sur le milieu. - Publier des articles dans la presse, sur Internet, dans le journal de bassin, etc. - Organiser des réunions publiques d'information - Organiser des sorties en milieu naturel pour observer leur colonisation en partenariat avec la FDAPPMA, l'ONEMA, les pêcheurs, les riverains, les habitants, les agriculteurs, etc. - Rédiger une charte d'engagement des commerçants			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	GRAPEE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, syndicats de rivière, FDAAPPMA, associations environnementales, naturalistes et conservatoires	Partenaires	ONEMA, ONCFS, Collectivités, DREAL, Groupement d'Aquaculteurs, pisciculteurs.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Distribution des plaquettes : fleuristes, pépiniéristes et coopératives vendant des espèces végétales			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	plaquettes de communication	4 €	10000 plaquettes	40000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'introduction d'espèces menaçant les milieux	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Méconnaissance du caractère invasif de certaines espèces de la part de la population
Économique	-	-
Environnemental	Limitation de l'introduction d'espèces envahissantes dans le milieu	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.3b.2
---	--------

Nom de la mesure	7.3b.2 Sensibiliser le grand public sur les risques de l'introduction d'espèces végétales envahissantes		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) liées aux milieux aquatiques (rivières, ripisylves, etc...) 7.3b Informer et sensibiliser sur les risques de colonisation des milieux par les espèces envahissantes		

Lien avec SDAGE ou PDM	13B2 : Gérer les espèces envahissantes, restaurer (PdM)	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens		

Description de l'action	Mettre en place un plan de communication sur les risques d'introduction et les dégâts des espèces envahissantes sur le milieu et les moyens de prévenir leur propagation. - Publier des articles dans la presse, sur Internet, dans le journal de bassin, etc. - Organiser une campagne de communication via les jardineries, les communes			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	GRAPEE, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, syndicats de rivière, FDAAPPMA, PNR, associations environnementales, naturalistes et conservatoires	Partenaires	ONEMA, ONCFS, Collectivités, DREAL, Groupement d'Aquaculteurs, pisciculteurs.
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Animation : rédaction d'article de presse, bulletin communaux et intercommunaux + réalisation de réunion à destination du grand public			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,1 ETP 18 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'introduction d'espèces menaçant les milieux	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	-	Méconnaissance du caractère invasif de certaines espèces de la part de la population
Économique	-	-
Environnemental	Limitation de l'introduction d'espèces envahissantes dans le milieu	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.3b.1
--	--------

Nom de la mesure	7.4b.1 Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme les corridors biologiques existants (milieux aquatiques, humides, ripisylves) afin de les préserver et les maintenir		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.4 Restaurer et préserver les corridors écologiques 7.4.b Favoriser la mise en place des trames verte et bleue et des corridors écologiques en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (2012)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture, Propriétaires, Collectivité		

Description de l'action	Mettre en place un accompagnement des élus pour favoriser la prise en compte des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, Collectivités portant les SCOT, Structures porteuses des contrats territoriaux	Partenaires	ONEMA, Association environnementales et conservatoires, Agence de l'Eau, PNR, Collectivités
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement					
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (accompagnement des élus, conseils)	46000 €	0,1 ETP	6 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préservation de la biodiversité	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		Vécu parfois comme un frein éventuel à la mise en œuvre de zones de développement et d'activités
Environnemental	Préservation des corridors écologiques	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.4b.1, 7.4b.3 et lien avec l'enjeu "Restaurer les masses d'eau dégradées pour atteindre le bon état"
--	---

Nom de la mesure	7.4b.2 Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique (prendre en compte la notion de corridor dans l'étude d'impact)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.4 Restaurer et préserver les corridors écologiques 7.4.b Favoriser la mise en place des trames verte et bleue et des corridors écologiques en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (2012)		

Lien avec SDAGE ou PDM	8A-2 (SDAGE) Etablir des principes de gestion et de préservation des zones humides	Type(s) de mesure	ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Aménageurs/Collectivités		

Description de l'action	Comprend la réalisation d'études d'incidence ; mesures compensatoires			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Avoir finalisé l'inventaire			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Commission locale de l'Eau, Services de l'Etat	Partenaires	Associations environnementales et conservatoires, collectivités (pour les mesures compensatoires)
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de la mise en œuvre inclus dans les coûts d'instruction des dossiers par les services de l'Etat et la CLE : coût difficilement quantifiable, dépend des dossiers instruits par année (quelques journées par an)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût, inclut dans le temps d'instruction des dossiers par les services de l'état		18 an(s)	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur la biodiversité		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique		Coût de mesures compensatoires	
Environnemental	Préservation des corridors écologiques Limiter l'impact des activités humaines	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.4b.1
--	--------

Nom de la mesure	7.5a.1 Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.a. Établir des principes de gestion et de préservation (SDAGE-8A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	14C1, 14C2, 14D1 : Gérer entretenir et restaurer les zones humides (PdM) 8A-2 et 8A-3 : Préserver les zones humides (SDAGE)	Type(s) de mesure	ORG. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivité, Agriculture		

Description de l'action	Elaborer les plans d'actions de préservation et de gestion des zones humides notamment définir : - les mesures de préservation des ZHIEP et de ZSGE ; - les servitudes sur les ZSGE (SDAGE 8A-2 & SDAGE 8A-3) ; Ces mesures peuvent porter sur différents volets: - Eviter le drainage, le remblaiement, la mise en culture - Maîtriser le développement de l'urbanisme, les aménagements touristiques, les activités économiques (agriculture, extraction de pierres, industries, etc.) - Adapter la régulation du débit des cours d'eau (mieux gérer les ouvrages hydrauliques, les prélèvements divers, etc.) - Effectuer un entretien qui ne porte pas atteinte à la zone humide			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Commission locale de l'Eau, Propriétaires, Agriculteurs, de sites	Collectivités, Gestionnaires	Partenaires	FDAAPPMA, ONEMA, associations environnementales et conservatoires, PNR, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage			

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion inestimables à ce stade (inventaire en cours de réalisation) Grande variation des coûts de restauration et d'entretien des ZH en fonction du degré de dégradation : entre 200€/ha et 6000€/ha			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude préalable à un plan de gestion	5000 €	Communes	
Investissement (travaux)	Mise en œuvre du plan de gestion		à préciser suite à l'inventaire	
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préservation des habitats		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique	"Services rendus " par les zones humides fonctionnelles sur la gestion de l'eau	Coût de la mesure	
Environnemental	Préservation de la biodiversité Améliorer de la capacité d'autoépuration Préserver un "effet tampon" des zones humides tant sur les crues que sur les étiages	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1, 7.5a.4, 7.5b.1, 7.5c.1
---	--------------------------------

Nom de la mesure	7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.a. Établir des principes de gestion et de préservation (SDAGE-8A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	8A-2 (SDAGE) Etablir des principes de gestion et de préservation des zones humides	Type(s) de mesure	PRESC. C.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivité		

Description de l'action	Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme (notamment Scot et PLU) des zones humides, pour cela, accompagner les élus pour délimiter les zones humides au niveau cadastral			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Commission locale de l'Eau, Collectivités	Partenaires	Associations environnementales et conservatoires, PNR, Services de l'Etat
----------------------------	---	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre et des résultats
---------------------------------------	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coordination des inventaires communaux par l'animateur du SAGE : 1/4 ETP/an Estimation du nombre de communes : sur les 463 communes, 15% ont déjà réalisés leurs inventaires (à confirmer avec l'étude de pré-inventaire en cours de réalisation par la CLE)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Etude de délimitation des ZH à un niveau communal	2500 €	395 Communes	987500 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,25 ETP 3 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préservation des habitats sur le long terme Renforce l'efficacité de 7.5a.1	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	Préservation de la biodiversité Améliorer de la capacité d'autoépuration Préserver un "effet tampon" des zones humides tant sur les crues que sur les étiages	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1 et lien avec l'enjeu "Vivre avec les crues"
--	--

Nom de la mesure	7.5a.3 Garantir la protection des zones humides en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer (notamment du drainage)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.a. Établir des principes de gestion et de préservation (SDAGE-8A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	8A-2 (SDAGE) Etablir des principes de gestion et de préservation des zones humides	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Agriculture		

Description de l'action	Empêcher les opérations d'assèchement, de remblais, de mise en eau et d'imperméabilisation sur les zones humides prioritaires, les ZHIPE et les ZSGE notamment dans les têtes de bassin versant.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Peut être perçu comme une contrainte par les agriculteurs <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	Organismes agricoles professionnels, Agence de l'Eau, Collectivités, PNR
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre et des résultats		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Coût d'instruction des dossiers par les services de l'Etat	46000 €	0,1 ETP 18 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Amélioration de l'hydrologie Préservation des zones humides Favorise le maintien de milieux ouverts	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	"Services rendus " par les zones humides fonctionnelles sur la gestion de l'eau	
Environnemental	Préservation de la biodiversité Améliorer de la capacité d'autoépuration Préserver un "effet tampon" des zones humides tant sur les crues que sur les étiages	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1 6.2f.2
---	------------------

Nom de la mesure	7.5a.4 Favoriser l'acquisition foncière des zones humides par les collectivités ou les associations		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.a. Établir des principes de gestion et de préservation (SDAGE-8A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	8A-2 (SDAGE) Etablir des principes de gestion et de préservation des zones humides	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires, Agriculture, Collectivités		

Description de l'action	Acquérir les zones humides en s'appuyant sur les outils existant (notamment dispositif des ENS, droit de préemption, etc...)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : S'assurer des moyens de gestion de ces sites			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Associations environnementales et conservatoires	Partenaires	SAFER
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les collectivités et Suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût d'acquisition moyen/ha (1 à 10000 €/ha) - coût AERMC-BRGM Les surfaces concernées par l'acquisition foncière sont inestimable à ce stade : à préciser suite à la réalisation de l'inventaire et des plan de gestion (7.5a.1, 7.5a.2)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Coût d'acquisition moyen	6000 €	100 inestimable	600000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Préservation des habitats sur le long terme	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Acceptabilité faible de l'acquisition foncière
Économique		
Environnemental	Préservation de la biodiversité Améliorer de la capacité d'autoépuration Préserver un "effet tampon" des zones humides tant sur les crues que sur les étiages	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1 et lien avec l'enjeu "préséver voire restaurer la dynamique fluviale"
--	--

Nom de la mesure	7.5a.5 Mettre en place une analyse de l'incidence des projets sur les zones humides (même en-dessous des seuils de déclaration)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.a. Établir des principes de gestion et de préservation (SDAGE-8A-2)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC. ORG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Aménageurs/Collectivités/Propriétaires/Agriculture		

Description de l'action	Mettre en place des opérations de conseil avant la finalisation des projets voire réaliser des études d'incidence (même en-dessous des seuils de déclaration), ; soumettre ces projets à l'avis de la CLE			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Inventaire			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Commission locale de l'Eau, Services de l'Etat, PNR, Conservatoires	Partenaires	Associations environnementales et conservatoires, Collectivités
-----------------------------------	---	-------------	---

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût de la mise en œuvre inclus dans les coûts d'instruction par les services de l'Etat Coût de fonctionnement de la CLE Coût des opérations de conseil			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût, coût d'instruction des dossiers compris dans les missions des agents des services de l'état et de l'animateur du SAGE		18 an(s)	

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur la biodiversité		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique			
Environnemental	Préservation de la biodiversité Améliorer de la capacité d'autoépuration Préserver un "effet tampon" des zones humides tant sur les crues que sur les étiages		

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5b.2
---	--------

Nom de la mesure	7.5b.1 Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial,...) (SDAGE 8B)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.b. Élaborer et mettre en place un plan de reconquête (8B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	14C1, 14C2, 14D1 : Gérer entretenir et restaurer les zones humides 8A-2 et 8A-3 : Préserver les zones humides (SDAGE)	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application d'une disposition du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivité Agriculture		

Description de l'action	Mettre en place un programme de restauration des zones humides dégradées et ordinaires afin d'améliorer leur fonctionnement et leur état. Actions possibles: restauration du débit des cours d'eau, élimination du drainage, mise en prairie, etc.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires, Services de l'Etat, Collectivités ou syndicats de rivière, PNR, Conservatoires	Partenaires	FDAAPPMA, ONEMA, Organismes agricoles professionnels, associations environnementales
-----------------------------------	---	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les collectivités et Suivi de la mise en œuvre
--	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Surface à traiter dépend des résultats de l'étude du pré-inventaire des ZH Coût par ha: sur la base d'un exemple de réhabilitation de 1,5 ha de marais : 50 k€ ((D'après SAGE Est Lyonnais) soit cout moyen par Ha/an de 33,5K€ et coût d'acquisition (6000€/ha) Cout moyen entretien régulier d'une zone humide 2400€/ha (source AERM, 2005) :			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Cout d'étude préalable à la restauration	15000 €		
Investissement (travaux)	Coût par ha: sur la base d'un exemple de réhabilitation de 1,5 ha de marais : 50 k€ ((D'après SAGE Est Lyonnais) soit cout moyen par Ha/an de 33,5K€	33500 €		
Fonctionnement (annuel)	Cout moyen entretien régulier d'une zone humide €/ha (source AERM, 2005)	2400 €	100 an(s)	240000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Restauration de la fonctionnalité des milieux	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	"Services rendus " par les zones humides fonctionnelles sur la gestion de l'eau	Cout de la mesure
Environnemental	Amélioration de la qualité de l'eau Régulation des débits Restauration des habitats	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1 et 7.5a.3
---	------------------

Nom de la mesure	7.5b.2 Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5.b. Élaborer et mettre en place un plan de reconquête (8B-1)		

Lien avec SDAGE ou PDM	8B-2 : Mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage pour disparition de zones humides (SDAGE)	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau I. Application d'une disposition du SDAGE	Socle	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Collectivité, Agriculture, aménageurs		

Description de l'action	Rappel des règles de compensation lors de la destruction des zones humides par un projet sur la base de la disposition du SDAGE ou au-delà. Ces mesures compensatoires intègrent la restauration de zones humides altérées situées sur le même sous-bassin versant du SAGE (et donc l'acquisition), ou à défaut sur le territoire du SAGE, sur une superficie au moins égale au double de la surface de zones humides altérées par le projet. Cette disposition pourrait également intégrer la notion de la fonctionnalité perdue pour définir les compensations.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Services de l'Etat	Partenaires	FDAAPPMA, ONEMA, agriculteurs, Organismes agricoles professionnels, associations environnementales
-----------------------------------	--------------------	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagner les aménageurs et Suivi de la mise en œuvre
--	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Surface à traiter dépend des projets faisant l'objet de destruction de zones humides. Estimation non réalisable à ce stade.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	A titre indicatif coût de la réhabilitation de 1,5 ha de marais par an : 50 k€ ((D'après SAGE Est Lyonnais) soit cout moyen par Ha/an de 33,5K€ et coût d'acquisition	39500 €		
Fonctionnement (annuel)	Cout moyen entretien régulier d'une zone humide 2400€/ha (source AERM, 2005)	2400 €		

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite les impacts des activités humaines	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	"Services rendus " par les zones humides fonctionnelles sur la gestion de l'eau Cout de la mesure supporter par aménageurs.	-
Environnemental	Amélioration de la qualité de l'eau Régulation des débits Restauration des habitats	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5b.1 et 7.5a.3
---	------------------

Nom de la mesure	7.5c.1 Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.5. Assurer la gestion et la protection des zones humides 7.5c. Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides		

Lien avec SDAGE ou PDM	8D (SDAGE) Favoriser la Prise de conscience de la préservation des zones humides	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	SAGE		
Usage(s) concerné(s)	Citoyens, Agriculture, Propriétaires		

Description de l'action	Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, syndicats de rivière, PNR, EPLoire, Services de l'Etat	Partenaires	FDAAPPMA, ONEMA, ONCFS, Collectivités, PNR, Syndicats de rivières, associations environnementales et de lutte contre les nuisibles, Région, DREAL, DDT, Groupement d'Aquaculteurs, pisciculteurs,
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage ou suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Animation : rédaction d'article de presse, bulletin communaux et intercommunaux + réalisation de réunion à destination du grand public			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	0,1 ETP 18 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens; favorise l'acceptabilité des mesures		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique			
Environnemental	appropriation des enjeux par la population		

Liens potentiels avec d'autres actions	7.5a.1 et 7.5b.1
--	------------------

Nom de la mesure	7.6a.1 Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme (fréquentation, pratiques, offres, etc...)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Professionnels des loisirs et du tourisme		

Description de l'action	Poursuivre et étendre les études de suivi des pratiques de loisirs et de tourisme (s'appuyer sur l'exemple de l'étude fréquentation canoë sur l'Allier par association Allier vivante et Université de Clermont-Fd)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût d'un dispositif de centralisation de la donnée à but non commercial gratuit. Source : PRNLAT (logiciel STERNE)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Logiciel de centralisation de la donnée		1 logiciel	
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (coordination et mise en place d'un réseau)	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet la mise en œuvre d'une stratégie	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	
--	--

Nom de la mesure	7.6a.1bis Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme (fréquentation, pratiques, offres, etc...)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Val d'Allier		
Usage(s) concerné(s)	Professionnels des loisirs et du tourisme		

Description de l'action	Poursuivre et étendre les études de suivi des pratiques de loisirs et de tourisme (s'appuyer sur l'exemple de l'étude fréquentation canoë sur l'Allier par association Allier vivante et Université de Clermont-Fd)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût d'un dispositif de centralisation de la donnée à but non commercial gratuit. Source : PRNLAT (logiciel STERNE)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Logiciel de centralisation de la donnée		1 logiciel	
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (coordination et mise en place d'un réseau)	46000 €	0,25 ETP 18 an(s)	11500 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Améliore la connaissance Permet la mise en œuvre d'une stratégie	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	
--	--

Nom de la mesure	7.6a.2 Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Professionnels des loisirs et du tourisme		

Description de l'action	<p>Définir les conditions d'exercice des activités de loisirs et de tourisme et les conditions d'équipement et de développement des sites en fonction de la sensibilité du milieu (via un schéma d'encadrement et de préconisations) Portant en particulier sur les activités de montagne (dont stations de ski) pour lesquelles l'encadrement aurait pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter le développement de la neige de culture notamment par l'interdiction de création de nouveaux bassins de stockage - Moduler les prélèvements en fonction des débits minimum biologiques des cours d'eau - Favoriser l'aménagement des pistes de manière à limiter l'érosion des sols et ainsi l'ensablement des cours d'eau - Accompagner l'adaptation des activités au changement climatique afin de favoriser des activités économiquement durables et adaptées à une gestion durable de la ressource (à partir du potentiel existant) 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Faisabilité et cadre juridique à préciser			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT, associations environnementales et conservatoires, ONEMA, DREAL, FDAPPMA,
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Diagnostic réalisé en priorité sur les 2 stations de ski présentes sur le BV			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	étude - diagnostic de la sensibilité des sites et de l'impact des usages	15000 €	2 Etudes	30000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (concertation)	46000 €	0,1 ETP 1 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		Impact éventuel sur le développement des activités de loisirs et du tourisme
Environnemental	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats et plus globalement de l'environnement	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.1
--	--------

Nom de la mesure	7.6a.2bis Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Val d'Allier (pour l'enjeu 7)		
Usage(s) concerné(s)	Professionnels des loisirs et du tourisme		

Description de l'action	Définir les conditions d'exercice des activités de loisirs et de tourisme et les conditions d'équipement et de développement des sites en fonction de la sensibilité du milieu (via un schéma d'encadrement et de préconisations) Portant en particulier sur les activités de montagne (dont stations de ski) pour lesquelles l'encadrement aurait pour objectif de : - Limiter le développement de la neige de culture notamment par l'interdiction de création de nouveaux bassins de stockage - Moduler les prélèvements en fonction des débits minimum biologiques des cours d'eau - Favoriser l'aménagement des pistes de manière à limiter l'érosion des sols et ainsi l'ensablement des cours d'eau - Accompagner l'adaptation des activités au changement climatique afin de favoriser des activités économiquement durables et adaptées à une gestion durable de la ressource (à partir du potentiel existant)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Faisabilité et cadre juridique à préciser			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Services de l'Etat, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT, associations environnementales et conservatoires, ONEMA, DREAL, FDAPPMA,
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Etudes à mener pour les activités consommatrices d'eau (golfs et activités thermales)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	étude - diagnostic de la sensibilité des sites et de l'impact des usages	7000 €	10 Etudes	70000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (concertation)	46000 €	0,1 ETP 1 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		Impact éventuel sur le développement des activités de loisirs et du tourisme
Environnemental	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats et plus globalement de l'environnement	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.1
---	--------

Nom de la mesure	7.6a.3 Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. C. PRESC. REG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Tourisme/Loisir		

Description de l'action	Elaboration d'un code de bonne conduite entre usagers. Accompagner les activités (notamment professionnels du tourisme) pour une meilleure prise en compte de la ressource en eau et des milieux Assurer la communication - Mise en place de panneaux de signalisation			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Connaissance des pratiques			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Fédération de clubs, CRT, DDJS, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT, associations environnementales et conservatoires, ONEMA, DREAL, FDAPPMA,
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût de la mise en œuvre d'une concertation, temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs : temps inclus dans le fonctionnement des mesures 7.6a.1 et 7.6a.2, pas de surcoût coût d'aménagement d'un site-type : 6000€ environ 100m de clôtures en bois = 40€*50m = 2000€ 2 poubelles = 400€ 2 barrières = 800€ 3 tables de pic-nic/banc = 1000€ 2 panneaux routiers = 100€ 2 panneaux d'information = 1000€ coût étude préalable à l'aménagement de sites comprise dans la mesure 7.6b.1			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	étude préalable à l'aménagement de site comprise dans la mesure 7.6b.1			
Investissement (travaux)	aménagement de sites d'accès	6000 €	20 équipement par site	120000 €
Fonctionnement (annuel)	coût de la mise en œuvre d'une concertation, temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs : temps inclus dans le fonctionnement des mesures 7.6a.1 et 7.6a.2, pas de surcoût	46000 €	0 ETP an(s)	0 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Limite les conflits d'usages Actions de sensibilisation permettent une appropriation des enjeux	
Économique	Impact éventuel sur le développement des activités de loisirs et du tourisme	
Environnemental	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats et plus globalement de l'environnement	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.2
--	--------

Nom de la mesure	7.6a.3bis Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. C. PRESC. REG.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Val d'Allier (pour l'enjeu 7)		
Usage(s) concerné(s)	Tourisme/Loisir		

Description de l'action	Elaboration d'un code de bonne conduite entre usagers. Accompagner les activités (notamment professionnels du tourisme) pour une meilleure prise en compte de la ressource en eau et des milieux Assurer la communication - Mise en place de panneaux de signalisation			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> : Connaissance des pratiques			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Fédération de clubs, CRT, DDJS, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	DDJS, associations de loisirs, fédérations des professionnels du loisirs, CRT et CDT, associations environnementales et conservatoires, FDAPPMA, ONEMA, DREAL,
----------------------------	---	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou maître d'ouvrage
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	coût d'un panneau d'information coût de la mise en œuvre d'une concertation temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs aménagement de sites d'accès			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	coût d'un panneau d'information	500 €	400	200000 €
Investissement (travaux)	aménagement de sites d'accès			
Fonctionnement (annuel)	coût de la mise en œuvre d'une concertation, temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs : temps inclus dans le fonctionnement des mesures 7.6a.1 et 7.6a.2, pas de surcoût	46000 €	0 ETP an(s)	0 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Limite les conflits d'usages Actions de sensibilisation permettent une appropriation des enjeux	
Économique		Impact éventuel sur le développement des activités de loisirs et du tourisme
Environnemental	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats et plus globalement de l'environnement	

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.2
--	--------

Nom de la mesure	7.6a.4 Canaliser la fréquentation motorisée voire l'interdire sur les secteurs sensibles (accompagner les maires pour la prise d'arrêtés municipaux)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6a. Organisation des activités touristiques et de loisirs		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)		
Usage(s) concerné(s)	Loisir/tourisme		

Description de l'action	Organiser et baliser les accès pour engin motorisé notamment en bordure d'Allier Prendre les arrêtés municipaux en conséquence pour limiter la circulation.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, Fédération de clubs, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Usagers, Clubs sportifs, associations environnementales, Collectivités, PNR
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre ou accompagnement des maires		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs pour accompagner les communes aménagement de sites d'accès compris dans la mesure 7.6a.3 étude d'aménagement comprise dans la mesure 7.6b.1			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	coût de signalisation, d'information et de restriction des accès déjà compris dans la mesure 7.6a.3			
Investissement (travaux)	aménagement de sites d'accès : coûts compris dans la mesure 7.6a.4			
Fonctionnement (annuel)	temps d'animation inclus dans le salaire des animateurs pour accompagner les communes. Coût d'aménagement des accès déjà compris dans la mesure 7.6a.4 nombre de circuits motorisés nécessaire ?	46000 €	0 ETP an(s)	0 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Acceptabilité incertaine
Économique		
Environnemental	Réduction des nuisances et préservation des habitats des espèces dans les espaces préservés de cette activité	Concentration des nuisances de cette activité sur certains secteurs

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.1
--	--------

Nom de la mesure	7.6b.1 Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire (assainissement, économie d'eau) , à aménager les sites avec pour objectif la préservation des sites en canalisant la fréquentation		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6b. Gestion aménagement des sites & des pratiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 2	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6)		
Usage(s) concerné(s)	Loisir/tourisme		

Description de l'action	Etablir un cahier des charges des principes à respecter pour les aménagements de tourisme prévoir un aménagement du site permettant de canaliser l'accès et de préserver les espèces sensibles			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Pas de contrainte majeure Préconditions :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, CRT ou CDT, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, PNR, Associations environnementales et conservatoires,	Partenaires	Collectivités
----------------------------	---	-------------	---------------

Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre
---------------------------------------	---------------------------

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	étude préalable à l'aménagement du site : 30000€ 20 sites aménagés; aménagement des accès : 6000€ par sites (voir mesure 7.6a.3); systèmes d'assainissement adaptés, dispositifs hydro-économiques : (toilettes sèches et fontaine d'eau) : 800€ / unités/site moyens de surveillance par des "guides verts" à prévoir : 30k€/an; 4 mois dans l'année; 1 personne par communauté de communes (20 pour le val d'allier)			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	étude préalable à l'aménagement du site	30000 €	1	30000 €
Investissement (travaux)	coût d'aménagement des accès compris dans la mesure 7.6a.3. aménagement de systèmes d'assainissement adaptés, dispositifs hydro-économiques : 800€ par toilettes sèches & fontaine d'eau	800 €	20	16000 €
Fonctionnement (annuel)	surveillance par des "guides verts"	10000 €	20 an(s)	200000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Appropriation par les acteurs des enjeux si accompagné de sensibilisation	
Économique		peur d'une perte financière due à la canalisation des touristes
Environnemental	Réduction des nuisances et préservation des habitats des espèces	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.1
--	--------

Nom de la mesure	7.6b.1bis Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire (assainissement, économie d'eau) , à aménager les sites avec pour objectif la préservation des sites en canalisant la fréquentation		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6b. Gestion aménagement des sites & des pratiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER. PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Val d'Allier (pour l'enjeu 7)		
Usage(s) concerné(s)	Loisir/tourisme		

Description de l'action	Etablir un cahier des charges des principes à respecter pour les aménagements de tourisme prévoir un aménagement du site permettant de canaliser l'accès et de préserver les espèces sensibles			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Pas de contrainte majeure Préconditions :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	x			

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités, CRT ou CDT, Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE, PNR, Associations environnementales et conservatoires,	Partenaires	Collectivités
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	étude préalable à l'aménagement du site aménagement des accès, systèmes d'assainissement adaptés, dispositifs hydro-économiques moyens de surveillance par des "guides verts" à prévoir coût d'un panneau d'information			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	étude préalable à l'aménagement du site aménagement des accès, systèmes d'assainissement adaptés, dispositifs hydro-économiques exemple d'aménagement de sites ponton, accès, etc.)	30000 €		0 €
Investissement (travaux)	panneau d'information	500 €	100	50000 €
Fonctionnement (annuel)	moyens de surveillance par des "guides verts" à prévoir en période estivale : 1/2 ETP par département, soit	32000 €	0,5 ETP an(s)	16000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite l'impact des activités humaines sur les milieux Préservation des habitats	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Appropriation par les acteurs des enjeux si accompagné de sensibilisation	
Économique		peur d'une perte financière due à la canalisation des touristes
Environnemental	Réduction des nuisances et préservation des habitats des espèces	-

Liens potentiels avec d'autres actions	7.6a.1
--	--------

Nom de la mesure	7.6b.2 Information du public in situ et notamment sur les anciennes gravières réhabilitées (en lien avec mesures de l'Enjeu 3 Crues & Enjeu 8 Dynamique fluviale)		
Enjeu du SAGE	7. Maintenir les biotopes et la biodiversité "remarquables et ordinaires"		
Niveau de priorité de l'enjeu	Essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Forte
Objectif	7.6. Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques 7.6b. Gestion aménagement des sites & des pratiques		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	COM. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II.	Scénario 3	
Secteur géographique	Têtes de bassin versant (pour l'enjeu 6) et Val d'Allier (pour l'enjeu 7)		
Usage(s) concerné(s)	Anciennes carrières d'extraction de granulats		

Description de l'action	? Aménager les anciennes gravières pour permettre un accueil du public (pêche, baignade, randonnées....) ? Mener des actions de communication et de pédagogie sur site			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		x		

Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires du sites (collectivités) ou gestionnaires (associations, conservatoires)	Partenaires	FDAPPMA, office de tourisme, Collectivités, associations d'éducation à l'environnement
Rôle de la structure porteuse du SAGE	suivi de la mise en œuvre		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	3 panneaux par site et 61 1/2 journées de sensibilisation			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	panneaux d'information : 3 panneaux sur 61 sites	500 €	183 anciennes gravières	91500 €
Fonctionnement (annuel)	1/2 journée de sensibilisation	300 €	61 journée de sensibilisation an(s)	18300 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Appropriation des enjeux par les citoyens	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Appropriation par les acteurs des enjeux ; développement d'actions pédagogiques	-
Économique	Développement éventuel d'activités touristiques sur les gravières	Coûts des aménagements
Environnemental	appropriation des enjeux par la population	à limiter en menant l'action 7.6a.1 en parallèle

Liens potentiels avec d'autres actions	7.1b.2 et 7.2c.1
---	------------------

Nom de la mesure	8.1.1 Préserver l'espace de mobilité optimum		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	1B-3 Lorsque l'atteinte du bon état dépend du bon fonctionnement de la zone de mobilité du cours d'eau, le Sage identifie les zones de mobilité et propose les servitudes d'utilité publique qu'il lui semble nécessaire d'instituer.	Type(s) de mesure	ORG. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I : La dynamique fluviale est enjeu particulièrement essentiel pour le SAGE. Basé sur les recommandations et principes des études techniques (EPTEAU et actualisation Hydratec/Asconit), le recours à des servitudes d'utilité publique est indispensable pour assurer la préservation de l'espace de mobilité optimal de la rivière.	Socle	
Secteur géographique	Espace de mobilité optimum		
Usage(s) concerné(s)	Usagers situés dans l'espace de mobilité optimum		

Description de l'action	<p>1. Inscrire dans le règlement du SAGE les principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Proscrire toute nouvelle protection de berge dans l'EDM optimal 2) Proscrire la consolidation des protections existantes 3) Impossibilité de construire tout ouvrage transversal 4) Cas particulier à étudier au cas par cas <p>2. Animer et coordonner la gestion foncière:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des réserves foncières dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) - Achat ponctuel de la zone érodable concernée, en alternative à une demande de protection locale, concrète et chiffrée <p>Dédommagement à l'avancement de l'érosion pour les riverains concernés, avec la mise à jour régulière, à un pas de temps à définir en concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat préventif, sur l'ensemble du linéaire, des zones potentiellement érodables <p>3-Institution de servitudes de mobilité à la demande des services de l'Etat ou des collectivités territoriales interdisant 1) toute nouvelle protection de berge dans l'EDM optimal et 2) la consolidation des protection existantes. Ces servitudes prévoient l'indemnisation des propriétaires concernés. (Achats foncier)</p> <p>Les servitudes interdisent également la création de nouveaux ouvrages transversaux (perturbation du transport solide).</p> <p>Cas particuliers : Les protections de berges des enjeux socio-économiques mineurs (inclus dans l'EDM OPT) : ouvrages de franchissement, captages, stations de pompes</p>
--------------------------------	---

	agricoles, STEP, gravières ou bâtiments isolés existants, seront analysées au cas par cas. La comparaison des coûts du renouvellement de la protection avec les coûts de déplacement de l'enjeu (possibilité de recours au fond Barnier pour déplacer les habitations) devra être réalisée pour prendre la décision. Le déplacement peut être progressif ou définitif et total.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p>Contrainte de mise en œuvre : Identifier la maîtrise d'ouvrage porteuse de l'animation foncière, le reste de la mesure étant réglementaire ou des missions des services de l'Etat. Il s'agit aussi d'avoir des réserves financières pour pouvoir indemniser les propriétaires.</p> <p>Préconditions : Associer les élus à l'ensemble de la démarche pour assurer une appropriation de l'enjeu et de l'outil "servitudes de mobilité".</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités	Partenaires	Services de l'Etat, collectivités territoriales, SAFER, Associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Selon l'étude Hydratec/Asconit (2007) : la zone d'érosion à 40 ans est d'environ 23 km2 dont 27% en propriété privée (DPF : 73%). Avec un coût moyen de 2500€/ha, et en fixant comme objectif 200 ha d'acquisition en 10 ans.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Indemnisation des propriétaires terriens (servitude)	2500 €	200 ha	500000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation foncière (ETP)	46000 €	1 ETP 6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette mesure permet de donner un cadre pour la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier à partir duquel d'autres mesures peuvent s'articuler (accompagnement des usagers concernés par les servitudes, etc.)	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Permet d'assurer la pérennité de la ressource "nappe Allier"	L'acceptabilité de l'érosion par les propriétaires terriens
Économique	A long terme : économie potentielle (ou coûts évités) pour les usagers préleveurs car non dégradation de la dynamique et du niveau de la nappe.	Coût des indemnisations pour la collectivité

Environnemental	Concours à la préservation de la dynamique fluviale	-
-----------------	---	---

Liens potentiels avec d'autres actions	8.1.6 Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale
--	--

Nom de la mesure	8.1.2 Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	REG.
Niveau d'ambition	Niveau 1 : Les projets d'aménagement public revêtent une importance pour le développement du territoire. Cependant, ils doivent être menés dans une optique de dégradation minimale de la dynamique fluviale, enjeux prioritaire du SAGE.		Socle
Secteur géographique	Espace de mobilité maximum		
Usage(s) concerné(s)	Porteurs de projets d'aménagements (collectivités, agriculteurs, particuliers)		

Description de l'action	<p>1. Inscrire dans le règlement du SAGE les principes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace de mobilité minimum : Pas d'atteinte à cet espace - Espace de mobilité optimum : Atteintes justifiées et faisant l'objet de mesures compensatoires - Espace de mobilité maximum : Atteintes pouvant faire l'objet de mesures compensatoires - Nouveaux franchissements à placer en priorité au droit d'étranglement existant. <p>2. Si un projet d'aménagement d'intérêt public impacte sur l'EDM OPT et MAX, le pétitionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les solutions alternatives au projet (étude chiffrée) - Etudier l'incidence du projet sur la dynamique fluviale - Mettre en œuvre de mesures compensatoires (voir mesure 8.1.3) 			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficultés pour faire appliquer cette mesure lorsque que le projet a un rôle structurant pour le territoire et que des mesures compensatoires ne sont pas possibles.</p> <p><u>Préconditions</u> : -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	CLE du SAGE	Partenaires	Service de la MISE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Forfait prenant en compte l'organisation des réunions pour la rédaction des objectifs.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Limite des atteintes à la mobilité de la rivière par les projets d'aménagement	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Effort commun pour trouver des alternatives et préserver la dynamique fluviale	Non adhésion des exploitants agricoles et des communes qui se verraient bloquer leur projet.
Économique	Coûts évités de réalisation du projet	Coût des études pour le pétitionnaire et des mesures compensatoires
Environnemental	Concours à la préservation de la dynamique fluviale	La protection des enjeux, même prioritaires, peut aller à l'encontre de la préservation de la dynamique fluviale

Liens potentiels avec d'autres actions	8.1.3 Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires
--	--

Nom de la mesure	8.1.3 Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG.
Niveau d'ambition	Niveau I : Ces compensations sont aujourd'hui obligatoires mais il n'existe pas de cadre donnant des objectifs et suggérant des moyens pour les atteindre. Cette mesure vise à pallier à ce manque.	Socle	
Secteur géographique	Espace de mobilité maximum		
Usage(s) concerné(s)	Porteurs de projets d'aménagements (collectivités, agriculteurs, particuliers)		

Description de l'action	Conformément au code de l'environnement, il s'agit de fixer des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les mesures compensatoires lorsque des autorisations justifiées pour des nouveaux projets d'aménagements dans les enveloppes de mobilité sont accordées (voir mesures 8.1.1 et 8.1.2).			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Difficultés de mise en œuvre de ces mesures compensatoires pour certaines collectivités. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Agence de l'eau, Services de l'Etat, DREAL, Onema, Collectivités, associations environnementales
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Forfait prenant en compte l'organisation des réunions pour la redactions des objectifs.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette mesure doit permettre de compenser les impacts d'aménagements à venir qui ont un impact la dynamique fluviale et d'ainsi permettre de préserver la dynamique fluviale de l'Allier.				
---	--	--	--	--	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Compensation des atteintes justifiées à la dynamique fluviale	-
Économique	-	Coût des mesures compensatoires pour les pétitionnaires
Environnemental	Concours à la préservation et à la protection de la dynamique fluviale et de l'espace de mobilité	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.1.4 Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I : Cet outil est indispensable pour suivre l'effet des mesures mises en place et le cas échéant les adapter.	Socle	
Secteur géographique	Axe Allier		
Usage(s) concerné(s)	tous		

Description de l'action	<p>Il est essentiel d'acquérir des données de terrain pour une connaissance du fonctionnement et des dysfonctionnements actuel de l'Allier.</p> <p>1. Mettre en place un outil de suivi et de surveillance de l'évolution de la morphologie du lit de l'Allier dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclencher des interventions • Evaluer l'efficacité des actions • Connaître l'évolution de la dynamique du cours d'eau • Effectuer un bilan socio-économique, ... <p>Exemples de paramètres à suivre : évolution de l'érosion des berges, stabilisation du fond du lit, habitats des lits mineur et majeur, évolution de la ligne d'eau, étude du transport solide (voir ce qui a été fait sur la rivière Cèze dans le Gard par l'EPTB Saône Doubs).</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contraintes majeure <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Université, DREAL, Associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Exemple de coût de matériel pour la réalisation du suivi : Achat drone (entre 6000 et 10000€), appareil photo (entre 200 et 800€), fond de carte IGN, logiciel SIG (MapInfo : 2 590 €/HT + 600 €/HT de maintenance par an ou Geoconcept : 4 800 €/HT + 474 €/HT de maintenance par an; ArcView : 2168 €/HT + 540 €/HT de maintenance par an). Si le matériel de suivi est déjà à disposition les coûts seront réduits			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût du matériel de suivi	10000 €	1 (Forfait)	10000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Réalisation du suivi estimé en ETP + maintenance du logiciel SIG : environ 500 €	46500 €	0,1 ETP 12 an(s)	4650 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	-	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Les suivis permettront la mise en place d'actions de communication et de montrer l'efficacité des actions mise en place	-
Économique	Les suivis permettront le réajustement des mesures préalablement mise en place et ainsi d'améliorer le rapport coût/efficacité	Coût des suivis
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.1.5 Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II : La restauration de la dynamique fluviale est d'autant plus difficile dans les secteurs où les enjeux sont importants et nombreux. Cette mesure vise à faciliter la gestion de la dynamique fluviale à long terme en limitant le nombre de contraintes qu'il pourrait être difficile de déplacer dans le futur.		Scénario 1
Secteur géographique	Enveloppe de mobilité optimum (hors zones déjà urbanisées)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, population		

Description de l'action	<p>En vu de faciliter la gestion de la zone de mobilité qui pourrait évoluer dans le temps (révision des niveaux d'ambition, déplacement de la rivière non anticipé, etc.), cette mesure vise la limitation du développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité (l'idée étant de réserver des matériaux alluvionnaires pour recharger le lit de l'Allier).</p> <p>Du fait de l'indépendance des législations, le SAGE ne peut pas prévoir de règles concernant l'urbanisation. Il peut en revanche fixer des objectifs et suggérer des moyens pour les atteindre. Le SAGE peut également restreindre ses IOTA. Les documents d'urbanismes devant se mettre en conformité avec le SAGE, cela reviendrait pour ces documents à classer ses zones « en N ». En effet, le code de l'urbanisme offre la possibilité d'appliquer des conditions spéciales voire des interdictions, afin de préserver les ressources naturelles ou en cas d'exposition à des risques naturels (article R123-18 II). Il peut aussi permettre de classer l'espace de mobilité en espaces boisés (article L130-1).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier un périmètre et définir une politique de préservation de l'espace de mobilité 2. Suggérer des moyens pour que les documents d'urbanismes soient en conformité avec les objectifs du SAGE 3. Fixer des seuils plus contraignants pour les IOTA concerné par les rubriques 3.1.4.0 (Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes) et 3.2.2.0 (Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau) de l'article R. 214-1 du code de l'environnement 4. Inciter une urbanisation alternative avec des exigences environnementales.
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	Contrainte de mise en œuvre : Opposition de certaines collectivités à la mise en place d'un zonage n'autorisant pas le développement de l'urbanisation. Préconditions : -

A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Communes ou leurs Partenaires	DREAL, Etablissement Public Loire
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure	

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Forfait prenant en compte l'organisation des réunions pour la rédactions des objectifs.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie		Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette mesure s'inscrit dans la préservation de la dynamique fluviale à long terme. Inconvénient de cette mesure : Même si les procédures sont longues, la mesure n'est pas pérenne car les classements peuvent être revus à tout moment.
---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Limite la vulnérabilité et l'exposition des riverains au risque d'érosion et d'inondation	Diminue significativement les zones constructibles sur certaines communes
Économique		Coût des études de révision des classements. Le coût de la révision d'un PLU : Le coût total varie selon le nombre d'habitants de la commune (environ 37000€ pour 5 000 habitants).
Environnemental	Concours à la préservation et à la protection à long terme de l'espace de mobilité	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.1.5bis Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum et/ou maximum (gestion de l'occupation du sol à long terme)		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	PRESC.
Niveau d'ambition	Niveau II : La restauration de la dynamique fluviale est d'autant plus difficile dans les secteurs où les enjeux sont importants et nombreux. Cette mesure vise à faciliter la gestion de la dynamique fluviale à long terme en limitant le nombre de contraintes qu'il pourrait être difficile de déplacer dans le futur. Cette mesure s'applique à une échelle plus large que celle du scénario 1.		Scénario 3
Secteur géographique	Enveloppe de mobilité maximum (hors zones déjà urbanisées)		
Usage(s) concerné(s)	Collectivités, population		

Description de l'action	<p>En vu de faciliter la gestion de la zone de mobilité qui pourrait évoluer dans le temps (révision des niveaux d'ambition, déplacement de la rivière non anticipé, etc.), cette mesures vise la limitation du développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité (l'idée étant de réserver matériaux alluvionnaires pour recharger le lit de l'Allier).</p> <p>Du fait de l'indépendance des législations, le SAGE ne peut pas prévoir de règles concernant l'urbanisation. Il peut en revanche fixer des objectifs et suggérer des moyens pour les atteindre. Le SAGE peut également restreindre ses IOTA. Les documents d'urbanismes devant se mettre en conformité avec le SAGE, cela reviendrait pour ces documents à classer ses zones « en N ». En effet, le code de l'urbanisme offre la possibilité d'appliquer des conditions spéciales voire des interdictions, afin de préserver les ressources naturelles ou en cas d'exposition à des risques naturels (article R123-18 II). Il peut aussi permettre de classer l'espace de mobilité en espaces boisés (article L130-1).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier un périmètre et définir une politique de préservation de l'espace de mobilité 2. Suggérer des moyens pour que les documents d'urbanismes soient en conformité avec les objectifs du SAGE 3. Fixer des seuils plus contraignants pour les IOTA concerné par les rubriques 3.1.4.0 (Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes) et 3.2.2.0 (Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau) de l'article R. 214-1 du code de l'environnement 4. Inciter une urbanisation alternative avec des exigences environnementales.
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Opposition de certaines collectivités à la mise en place d'un zonage n'autorisant pas le développement de l'urbanisation</p> <p><u>Préconditions</u> : -</p>

A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Communes ou leurs Partenaires	DREAL, Etablissement Public Loire
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure	

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Coût inclus dans les coûts de la mesure 8.1.5.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Pas de surcoût, les coûts sont les mêmes que ceux de la mesure 8.1.5.			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette mesure s'inscrit dans la préservation de la dynamique fluviale à long terme. Inconvénient de cette mesure : Même si les procédures sont longues, la mesure n'est pas pérenne car les classements peuvent être revus à tout moment.
---	--

Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Limite la vulnérabilité et l'exposition des riverains au risque d'érosion et d'inondation	Diminue significativement les zones constructibles sur certaines communes
Économique		Coût des études de révision des classements. Le coût de la révision d'un PLU : Le coût total varie selon le nombre d'habitants de la commune (environ 37000€ pour 5 000 habitants).
Environnemental	Concours à la préservation et à la protection à long terme de l'espace de mobilité	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.1.6 Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II : Sans accompagnement, la mise en place de servitude d'utilité publique dans la zone de mobilité sera difficilement acceptée.	Scénario 1	
Secteur géographique	Espace de mobilité maximum		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires terriens, propriétaires d'infrastructures		

Description de l'action	<p>Pour les usagers situés dans les espaces de mobilité soumis à des servitudes d'utilité publique (voir mesures 8.1.1), il est proposé de construire un cadre et des outils pour accompagner leur déplacement. Il s'agira en particulier de mettre en place un dispositif de gestion du foncier (pour l'agriculture et les habitations dispersées) et de recherche de ressources en eau alternatives (pour les syndicats AEP).</p> <p>1. Proposition d'achats de terrains sur les zones érodables à court termes au niveau des zones de mobilités modérées et intenses (zones d'achat prioritaires proposées sur les zones de mobilité modérées = 700 ha, superficie totale de la zone érodable à court terme = 2300 ha)</p> <p>2. Proposer un cadre pour accompagner les usages concernés par les servitudes de mobilité en mettant en place un dispositif de gestion du foncier (terres agricoles) et en proposant une réflexion concernant l'accès à la ressource (puits de captage AEP).</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : -</p> <p><u>Préconditions</u> : Communication sur l'importance de restaurer la dynamique fluviale (mesure 8.1.7). Intégration de représentants de tous les usagers potentiellement concernés au moment de la concertation.</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du SAGE / Collectivité ou structure de type conservatoire	Partenaires	SAFER, associations environnementales, Services de l'Etat
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Les coûts concernant les acquisitions foncières sont compris dans les coûts de la mesure 8.1.1. L'étude Hydratec-Asconit à identifiée environ 136 captage AEP et 34 captages pour l'irrigation (=170 ouvrages) qui seraient à remettre en cause.. Le coût de construction d'un puits varie entre 700 euros et 14 000 euros selon la profondeur du puits et son utilisation irrigation agricole, eau potable aux villages les plus éloignés..etc.). Il existe une grosse incertitude sur le coût unitaire affiché. Il s'agira de définir au cas par cas le coût de déplacement des ouvrages.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Coût lié au déplacement des enjeux	7350 €	170 puits (AEP ou irrigation)	1249500 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (ETP)	46000 €	1 ETP 6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	-	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Solidarité avec les usagers soumis à l'érosion de leurs parcelles	-
Économique	L'étude des alternatives permet de minimiser les coûts à long terme	Coût de la mise en place d'un tel outil
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	8.1.1 Préserver l'espace de mobilité optimum
---	--

Nom de la mesure	8.1.7 Informer et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.1 Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires		

Lien avec SDAGE ou PDM	15B-2 Les Sage, les contrats de rivières, les contrats territoriaux, ou tout autre démarche analogue, comportent un volet pédagogique (SDAGE)	Type(s) de mesure	COM.
Niveau d'ambition	Niveau II	Scénario 1	
Secteur géographique	Axe Allier		
Usage(s) concerné(s)	Tous		

Description de l'action	Préférentiellement destinés aux riverains, acteurs et usagers directs, les supports de communication sont divers : une exposition itinérante ; des articles de presse informant notamment de la présence de l'exposition ; des réunions publiques couplées à l'exposition ; la publication d'une plaquette informative disponible sur le lieu de l'exposition et de la réunion publique, la réalisation d'un bulletin annuel ou semestriel, la publication des expériences réussies, expliquer les droit dans le DPF. Des mesures de sensibilisation peuvent aussi s'adresser aux services de l'État.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Des acteurs locaux travaillent déjà en ce sens mais les résultats ne sont actuellement pas très positifs. <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
	X			

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du SAGE et/ou associations de protection de la nature	Partenaires	CPIE, Collectivités territoriales, Agence de l'eau, office de tourisme
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maître d'ouvrage		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Supports de communication à 4€/plaquette (Action test : reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour - 8000 euros pour 2000 exemplaires). Effets de la mesure sur 5 ans.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Supports de communication (diffusion aux ménages et communes du SAGE)	4 €	50000 documents	200000 €	
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Journée d'information collective (ressources humaines, supports, animation)	1000 €	10 Journées	6 an(s)	10000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	-	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Appropriation de la problématique par les riverains et les usagers permettant une meilleure acceptation et compréhension des mesures mise en place	-
Économique	-	Coûts des supports de communication et de l'animation
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.2.1 Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.2 Restaurer le dynamique fluviale de l'Allier		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I : La restauration via le non renouvellement des autorisations de protection des berges peut localement prendre des délais trop importants par rapport à l'urgence de la situation. Cette mesure vise à accélérer la restauration de la dynamique fluviale dans les zones prioritaires.	Socle	
Secteur géographique	Zones prioritaires de l'espace de mobilité optimum		
Usage(s) concerné(s)	Enjeux situés dans les zones prioritaires de l'espace de mobilité optimal		

Description de l'action	<p>Mise en place d'actions de restauration de la dynamique fluviale sur des zones prioritaires sur la base d'accords contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les zones stabilisées en remettant en question les protections existantes incluses dans l'espace de mobilité. - Envisager des ouvrages de réactivation des érosions dans les zones prioritaires. <p>Les zones prioritaires pour la mise en place de ces mesures sont en amont de secteur où la restauration du plancher alluvial serait nécessaire voir primordiale (amont de secteur avec une forte incision, en amont de marnes affleurantes, en amont de secteur de champ captant ou il y a ou en risque de baisse de productivité de l'AEP...).</p> <p>L'article R. 212-47-3°b) du Code de l'environnement prévoit la possibilité pour le règlement du SAGE d'instaurer des règles nécessaires à la restauration et à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau dans les zones d'érosion prévues par l'article L. 114-1 du Code rural et l'article L. 211-3-5° du Code de l'environnement. Les zones d'érosion sont également définies à l'article R. 114-2 du Code rural. Le recours à cette possibilité suppose parallèlement que le PAGD identifie ces zones d'érosion, notamment à l'aide d'une cartographie.</p>			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<p><u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Mesure basée sur le volontarisme des propriétaires pour pouvoir réaliser les projets. Nécessité de disposer d'une réserve financière importante pour financer ces projets.</p> <p><u>Préconditions</u> : -</p>			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027

X			
Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités territoriales et/ou structure de type Conservatoire naturels	Partenaires	Agence de l'eau, DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	754 ha de zones prioritaires sont identifiées par les études techniques (EPTEAU et actualisation Hydratec/Asconit) dont 50% appartenant au DPF. Le coût du rachat de l'ensemble de ces zones est estimé à 1 857 500 € dans l'étude Hydratec - Asconit. Parce qu'il s'agit de restauration, ces coûts s'ajoutent à ceux de la mesure 8.1.1. 110 kilomètres de berges sont aussi identifiés comme étant à remettre en cause. Un objectif de 500ha en 10 ans est fixé.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Non concerné			
Investissement (travaux)	Frais de notaire, coût de destruction des protection de berges, acquisition, etc.	2500 €	500 ha	1250000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette action permet d'accélérer le processus de restauration de la dynamique fluviale	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Permet de montrer des actions de restauration visibles aux riverains	Non adhésion des exploitants agricoles à cette mesure
Économique	-	Coût des travaux de restauration et coût lié à l'indemnisation des propriétaires
Environnemental	Limite l'enfoncement de la ligne d'eau	-
Liens potentiels avec d'autres actions	-	

Nom de la mesure	8.2.2 Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.2 Restaurer le dynamique fluviale de l'Allier		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER. REG.
Niveau d'ambition	Niveau I : L'amélioration du transport sédimentaire permettra de limiter l'enfoncement du lit.	Socle	
Secteur géographique	Allier et affluents		
Usage(s) concerné(s)	Propriétaires ou exploitants des ouvrages concernés		

Description de l'action	L'article R. 212-47-4° du Code de l'environnement prévoit la possibilité pour le règlement du SAGE d'instaurer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire des ouvrages susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques, établi par le PAGD. Le recours à cette possibilité suppose parallèlement que le PAGD dresse l'inventaire de ces ouvrages. 1. Inventaire des digues latérales ayant un impact sur le transport naturel des sédiments 2. Définition de règles nécessaires à l'amélioration du transport naturel des sédiments en fixant le cas échéant des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contraintes majeure <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	ONEMA, MISE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Forfait prenant en compte l'organisation des réunions pour la redactions des objectifs.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action	
Investissement (étude)	Coût pour l'inventaire des digues latérales ayant un impact sur le transport des sédiments (44 km de digues ont été inventorié dans l'étude Epteau) - réalisation par un stagiaire ?				
Investissement (travaux)	Non concerné				
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (organisation des réunions)	2000 €	1 (Forfait)	1 an(s)	2000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette action permet de limiter l'enfoncement du lit tant que l'espace de mobilité n'est pas restauré	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Pas d'impacts	-
Économique	-	Manque à gagner ponctuel potentiel pour les exploitants des ouvrages et coût liés à la gestion des ouvrages
Environnemental	Contribue à la gestion du transport solide	Risque de relargage de sédiments fins lors de l'ouverture des vannes des ouvrages si aucune précautions préalable n'est prise.

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	8.2.3 Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.2 Restaurer le dynamique fluviale de l'Allier		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II	Scénario 2	
Secteur géographique	Zones d'érosion latérales prioritaires		
Usage(s) concerné(s)	Enjeux situés dans les zones d'érosion latérales prioritaires		

Description de l'action	1. Utilisation de la cartographie développée dans les études techniques (EPTÉAU et actualisation) pour identifier les zones prioritaires de restauration 2. Mise en place d'actions dans les zones d'érosion (y compris la contractualisation de MAE "prairies", recours à des baux environnementaux, etc.)			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : - <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités territoriales, structure de type Conservatoire	Partenaires	-
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Il existe une grosse incertitude sur la valeur unitaire indiquée qui comprend des travaux de restauration mais aussi des indemnités. Les 15 sites de restauration prioritaires sont ceux identifiés dans l'étude Epteau-Hydratec. Leur surface en hectare n'est pas connue.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'une étude préalable (restauration des sites).	10000 €	15 études	150000 €
Investissement (travaux)	Restauration et indemnités	6000 €	15 sites	90000 €
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure	46000 €	1 ETP 6 an(s)	46000 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Cette action vise à faciliter la restauration des milieux connexes		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	-	-	
Économique	-	Coût des actions	
Environnemental	Restauration des milieux connexes associés à la rivière Allier	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
--	---

Nom de la mesure	8.3.1 Accompagner le transfert de propriété du Domaine Public Fluvial et de la compétence gestion à une collectivité et établir les principes de gestion du Domaine Public Fluvial		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.3 Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	ORG. C. OPER.
Niveau d'ambition	Niveau I : Si aucune collectivité ou établissement public ne se porte volontaire, la gestion du DPF reviendrait à des propriétaires privés qui pourraient le gérer d'une façon non compatible avec les objectifs du SAGE et concourir à la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier et assurer une gestion cohérente du DPF.	Socle	
Secteur géographique	Domaine public fluvial (limites actuelles mal connues)		
Usage(s) concerné(s)	-		

Description de l'action	1. Examiner les possibilités de transfert du domaine public fluvial de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements ; 2. Faire émerger un maître d'ouvrage et accompagner le transfert du DPF à une collectivité ou à un établissement public local (faire émerger une structure porteuse unique pour l'ensemble du territoire du SAGE) ; 3. Réaliser une étude permettant de définir les principes de gestion du DPF à l'échelle du bassin versant SAGE Allier Aval ; 4. Concertation et planification de la gestion globale de la rivière Allier ; 5. Encadrer la gestion du DPF et définir des règles de gestion.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : La limite du DPF est actuellement mal connue. Incertitudes sur les modalités de gestion de cet espace dans le futur et des financements possibles. <u>Préconditions</u> : Connaître la limite du DPF. Un travail cartographique est en cours à la DREAL.			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
		X		

Maître d'ouvrage potentiel	Structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	Partenaires	Agence de l'eau, DREAL Auvergne, Collectivités, EPL, Groupe de travail technique désigné par la CLE du SAGE
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure		

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Seul le coût d'animation de la mesure et de l'étude préalable sont estimés. Les coûts de gestion dépendront des résultats de l'étude.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'une étude (gestion du DPF)	20000 €	1 étude	20000 €
Investissement (travaux)	Non concerné			
Fonctionnement (annuel)	Animation de la mesure (ETP)	46000 €	0,1 ETP 2 an(s)	4600 €/an

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la prise en compte de la dynamique fluviale et à sa préservation. Permet d'assurer une gestion cohérente du DPF.		
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Pas d'impacts	-	
Économique	-	Des coûts liés à la gestion du DPF seront à prévoir. Les coûts des travaux d'entretien et de gestion peuvent s'avérer léger si le principe de non intervention est retenu sur la majorité des secteurs.	
Environnemental	Meilleure gestion de la biodiversité dans le DPF et préservation de la dynamique fluviale	-	

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.4.1 Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.4 Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	C.
Niveau d'ambition	Niveau I : Définir les priorités d'action		Socle
Secteur géographique	Espace de mobilité maximum		
Usage(s) concerné(s)	Anciennes carrières d'extraction de granulats		

Description de l'action	1. Identifier et caractériser les anciennes gravières 2. Définir au cas par cas la gestion des gravières existantes. Ainsi, les plans d'eau dont la capture représente un risque inacceptable, notamment en raison de leur profondeur trop importante, peuvent justifier une protection contre la mobilité fluviale, etc. Ces gravières sont largement présentes dans les tronçons IV, VI, VII, VIII et IX, ainsi qu'à proximité de Moulins.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Pas de contrainte majeure <u>Préconditions</u> :			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
			X	

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités territoriales, structure de type Conservatoire, DREAL	Partenaires	DREAL, Etablissement Public Loire, Agence de l'eau, organisme de recherche, Structure porteuse du SAGE
-----------------------------------	---	-------------	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre de la mesure ou maîtrise d'ouvrage
--	--

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Seul le coût de l'étude préalable d'identification des anciennes gravières peut être retenu. Une fois cette étude réalisée des plans de gestion spécifiques à chaque gravière devront être réalisés et cette étude permettra d'affiner le dimensionnement aujourd'hui affiché. L'étude Hydratec-Asconit 2007, identifie néanmoins 28 gravières à remettre en cause.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût d'une étude (étude préalable à la gestion des anciennes gravières)	40000 €	1 étude	40000 €
Investissement (travaux)	Des coûts pour la réalisation des plans de gestion individuels sont à prévoir mais le dimensionnement exact dépend de l'étude préalable	10000 €	28 études	280000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la non capture des gravières par le cours d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Améliore la connaissance du territoire et justifie les investissements à réaliser par la suite.	-
Économique	-	Coûts de l'étude
Environnemental	-	-

Liens potentiels avec d'autres actions	-
---	---

Nom de la mesure	8.4.2 Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières (protection, comblement, capture par la rivière, etc....)		
Enjeu du SAGE	8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciées suivant les secteurs		
Niveau de priorité de l'enjeu	Particulièrement essentiel	Plus-value du SAGE sur cet enjeu	Très forte
Objectif	8.4 Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)		

Lien avec SDAGE ou PDM	Non	Type(s) de mesure	OPER.
Niveau d'ambition	Niveau II	Scénario 2	
Secteur géographique	Espace de mobilité maximum		
Usage(s) concerné(s)	Anciennes carrières d'extraction de granulats		

Description de l'action	Mettre en œuvre les règles de gestion et de restauration préalablement définies (mesure 8.4.1). Ces gravières sont largement présentes dans les tronçons IV, VI, VII, VIII et IX, ainsi qu'à proximité de la commune de Moulins.			
Contraintes de mise en œuvre / pré-conditions	<u>Contrainte de mise en œuvre</u> : Eventuellement financière et maîtrise d'ouvrage <u>Préconditions</u> : -			
A réaliser avant	2012	2015	2021	2027
				X

Maître d'ouvrage potentiel	Collectivités territoriales, structure de type Partenaires	DREAL, Etablissement Public Loire, Agence de l'eau
----------------------------	--	--

Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivre la mise en œuvre et les résultats de la mesure
---------------------------------------	---

Hypothèses et incertitudes sur les coûts et le dimensionnement	Il existe une grosse incertitude sur le dimensionnement de cette mesure. Le dimensionnement de cette mesure est lié au résultats de l'étude préalable menée dans la mesure 8.4.1.			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Dimensionnement moyen/durée de vie	Coût total de l'action
Investissement (étude)	Coût inclus dans la mesure 8.4.1			
Investissement (travaux)	Restauration sites d'extraction : travaux ponctuels sur surface importante ou lourds sur petites surfaces en euros/ha	7500 €	650 ha	4875000 €
Fonctionnement (annuel)	Non concerné			

Efficacité par rapport à l'enjeu	Contribution de cette action à la non capture des gravières par le cours d'eau	
Impacts de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère	-
Économique	Développement éventuel d'activités touristiques sur les gravières conservées pouvant engendrer des bénéfices économiques	Coûts liés aux aménagements (protections de berges, comblement, ...) et à l'entretien du site
Environnemental	? Concours à la préservation et à la protection de la dynamique fluviale ? Améliore la capacité d'accueil pour certaines gravières.	-

Liens potentiels avec d'autres actions	8.4.1 Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières
--	--